

très rare





Univers. Cat. 1686
donne par erreur comme
auteur Raoul-Rochette
dont l'ouvrage paru en
1822 est certainement
critiqué ici par l'antiquaire
russe de Koehler

[illegible] Altesse Madame
Madame la Princesse
Zénéide Wolkonski
née Princesse Beloselski

hommage de devouement et de respect
de l'auteur.



Presentation copy from the
author to Princess Zénéide
Wolkonski.

par H.C. Ern. de Koehler.

# ANTIQUITÉS DU BOSPHORE

---

# REMARQUES

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ

ANTIQUITÉS GRECQUES

DU

# BOSPHORE-CIMMÉRIEN

---

[by Heinrich Carl Ernst von Koehler]

A St. PÉTERSBOURG

MDCCCXXIII

# REMARQUES SUR UN OUVRAGE INTITULÉ: ANTIQUITÉS GRECQUES DU BOSPHORE-CIMMÉRIEN.

*Avant-Propos.*

Quelques mois après avoir eu connoissance du mémoire que M de Stempkovski a publié pour annoncer au monde savant la découverte qu'il croit avoir faite d'un nouveau roi nommé par lui Rhadaméadis, j'ai reçu un ouvrage ayant pour titre: *Antiquités Grecques du Bosphore-Cimmérien publiées et expliquées par M. Raoul-Rochette, Membre de l'académie royale des Inscriptions et belles lettres, et de la légion d'honneur; l'un des Conservateurs-Administrateurs de la bibliothèque du roi; à Paris, chez Firmin Didot* 1822, in 8vo de 217 pages, avec figures. A la fin du volume l'auteur a ajouté le mémoire dont je viens de parler, et qui porte ce titre: *Notice sur les médailles de Rhadaméadis, roi inconnu du Bosphore-Cimmérien, découvertes en Tauride en* 1820, *par M. le Colonel de Stempkovski*, p. 218-235. Le nom de M. Raoul-Rochette suffit pour recommander les antiquités grecques du Bosphore. Ses compatriotes lui auront l'obligation de leur avoir fait connoître plusieurs monumens anciens qui étoient avant-lui épars dans beaucoup de livres peu ou point connus en France, et ils le loueront de sa franchise à reconnoître les services qu'il a reçus de M. de Stempkovski. C'est M. de Stempkovski en effet qui a fourni à M. Raoul-Rochette des dessins de médailles, des copies de quelques anciennes inscriptions et, pour me servir des propres paroles de ce dernier, p. 2. de l'introduction aux Antiquités Grecques, „plusieurs idées très-ingénieuses, concernant la nature et l'explication de ces monumens". En outre la complaisance de M. de Stemp-

kovski a été un des motifs qui ont engagé M. RR. à dédier son livre à Sa Majesté l'Empereur Alexandre.

En approuvant l'expression des sentimens de l'auteur des antiquités du Bosphore, on doit regretter qu'il ait été si mal servi dans le choix des monumens sur lesquels il a exercé son érudition. Ils n'offrent en effet que des médailles ou mal conservées, ou supposées par des faussaires mal-adroits ; pas un dessin qui soit fidèlement rendu. De là vient que les planches ajoutées à l'ouvrage de M. Raoul-Rochette ne donnent absolument aucune idée vraie des originaux qu'elles représentent.

Les anciennes inscriptions n'ont pas été plus heureusement traitées : elles fourmillent de fautes, parceque les copies envoyées à M. Raoul-Rochette ont été faites par des mains inhabiles à ce travail. L'inscription qui se trouve lithographiée, pl. IV. n. 3. n'a aucune ressemblance avec l'original, et par conséquent ne peut être d'aucune utilité.

M. Raoul-Rochette assure néanmoins que les dessins qu'il a reçus ont été *fort soignés et sont très-exacts.* Mais si toutes les médailles, toutes les inscriptions qu'il a publiées, prouvent le contraire, nous devons regarder ces éloges comme dictés par une indulgence bien naturelle envers Mr. de Stempkovski.

M. Raoul-Rochette n'a donc pû s'empêcher de commettre beaucoup d'erreurs et même de très-fortes, puisqu'il avoit la plus grande confiance dans des renseignemens inexacts et de mauvais dessins. Il lui a été impossible encore, par la même raison, de remplir la promesse qu'il avoit faite dans son introduction, p. 1 : „de rectifier des faits, jusqu'à ce jour peu ou mal connus, de l'histoire du Bosphore-Cimmérien, par de nouveaux témoignages de l'autorité la plus haute“!

On doit souhaiter que M. de Stempkovski se donne plus de peine, pour réaliser l'espérance qu'il a donnée à M. Raoul-Rochette, p. 2 : „d'ajouter bientôt par de nouvelles découvertes à la somme de nos connoissances sur l'histoire ancienne du pays qu'il habite“; puisque, ajoute M. Raoul-Rochette, „l'on peut tout attendre du zèle avec

lequel un homme aussi éclairé se porte à la recherche des monumens de ce pays".

Quoique la plupart des fautes que ce livre contient soient si évidentes qu'elles n'ayent pas besoin d'être relevées, cependant comme les recherches de M. Raoul-Rochette pourroient faire circuler beaucoup d'erreurs à l'aide des médailles, des inscriptions et des antiquités de la Russie méridionale qu'il y a joints, j'ai cru devoir publier quelques observations critiques sur son ouvrage.

---

*Remarques sur un ouvrage intitulé : Antiquités du Bosphore-Cimmérien.*

I.

M. Raoul-Rochette, en parlant des colonies Milésiennes du Pont-Euxin, dit p. 4. de l'introduction : „quelques citoyens puissans usurpèrent la souveraineté de chacun de ces petits états". J'observe que si cette remarque est fondée par rapport à plusieurs de ces républiques, elle ne peut regarder en aucune manière les colonies grecques dont il est question dans le livre de M. Raoul-Rochette, et auxquelles il en a fait l'application. La ville d'Olbie, par exemple, dont l'histoire, le gouvernement et les coûtumes nous sont plus connus que ceux de beaucoup d'autres états, n'a jamais vu aucun de ses citoyens s'emparer de la souveraineté. Aucun de ses monumens, aucun ancien historien, ne nous a transmis ce fait. La même remarque doit être appliquée aux villes de la Chersonèse-Taurique.

II.

A la même page l'auteur nous dit : „il s'éleva bientôt dans le Bosphore-Cimmérien une dynastie dont nous ne connoissons l'existence, le nom d'Archéanactides, et la durée qui fut de quarante-deux ans, que par le témoignage du seul Diodore de Sicile". Il est vrai que Diodore parle de la dynastie de ces rois, mais les Archaeanactides ne peuvent pas néanmoins être regardés comme rois des villes grecques du Bosphore, Panticapaeum et Phanagorie, puisqu'ils n'en étoient que les premiers magistrats ou archontes. S'ils portoient en même tems le titre de rois, ce n'étoit que par rapport aux peuplades Sauromates de l'Asie qui leur étoient soumises. Cet état du gouvernement au Bosphore et cette relation des Grecs et des Sauromates avec leur chef, sont clairement attestés par trois inscriptions faites du tems de Paerisade I., celle de la reine Comosarye, de Mestor et de Xenoclide : dans toutes les trois, Paerisade est qualifié du titre d'Archonte du Bosphore et de Théodosie, et de roi des Maeotes et d'au-

tres tribus Sauromates. Une autre ancienne inscription donne à Spartocus fils d'Eumélus le titre d'Archonte et de roi. L'étymologie vient à l'appui de cette remarque, parce que le mot Archaeanactides signifie *préposés* ou *archontes des citoyens.* Voyez Sophocle dans sa tragédie d'Oedipe-Roi (v. 902. p. 76) et la remarque de Brunck (p. 436. Ed. Erf). Bayer avoit donc parfaitement raison, en écrivant: *Archaeanactidae, Milesiorum apud Panticapaeum coloniam, magistratus magis, quam reguli.* Si M. Raoul-Rochette veut, contre le sentiment de Bayer, soutenir que les Archaeanactides ont été rois de l'établissement grec aussi bien que des Sauromates, il faudroit:

1) détruire l'étymologie du nom des Archaeanactides que j'ai citée.

2) détruire la certitude qui résulte des quatre inscriptions faites pendant le règne de Paerisade I, et de Spartocus fils d'Eumélus.

3) donner des preuves que les Archaeanactides ont été des princes souverains des Grecs aussi bien que des Sauromates.

III.

A la fin de l'introduction, p. 10. M. Raoul-Rochette observe qu'il a „réuni sous les yeux du lecteur, le recueil complet des inscriptions du Bosphore". Sans doute que n'ayant jamais résidé dans la Russie méridionale, ne l'ayant pas même visitée, il ne pouvoit savoir si le recueil qu'il a fait connoître étoit complet ou non, ni se dispenser à cet égard de s'en rapporter à l'autorité de M. de Stempkovski, ou de quelque autre amateur. Mais le fait est que M. Raoul-Rochette a été mal informé.

IV.

Je suis fâché que M. Raoul-Rochette ait mis à la tête de ses antiquités une inscription qu'il dit, p. 11: „avoir été trouvée en 1809, dans un de ces nombreux Tumulus qui environnent Kertsch, l'ancienne Panticapée (Panticapaeum) et depuis transportée au musée de Nicolaev. Quoiqu'elle ne soit qu'un fragment", ajoute-t-il, „elle est précieuse, en ce qu'elle constate, pour la première fois, par

un monument de cette nature, l'existence de l'ère du Bosphore, laquelle jusqu'ici ne s'est trouvée marquée que sur les médailles".

J'observe 1) qu'on n'a pas trouvé cette inscription en 1809. 2) qu'elle n'a pas été découverte à Kertsch. 3) qu'elle n'a pas été tirée d'aucun des nombreux tumuli près de cette ville. 4) qu'elle n'est pas précieuse; et 5) qu'elle ne constate rien par rapport à l'usage qu'on a fait de l'ère du Bosphore dans les villes grecques.

1) Ce fragment d'une ancienne inscription ne peut pas avoir été trouvé en 1809, puisque je l'ai vu, pour la première fois, en 1804 au musée de Nicolaev.

2) Il est impossible qu'on l'ait découvert à Kertsch, puisque l'inscription a été faite à Olbie et n'appartient qu'à cette dernière ville, comme le prouvent clairement la forme des lettres et la manière du graveur que j'ai remarquée dans une centaine de monumens et fragmens d'Olbie. En effet la forme des lettres est toute différente de celle qu'on remarque sur les pierres à inscriptions de Panticapaeum. Le peu de distance qu'il y a entre Nicolaev et les anciennes ruines d'Olbie a donné occasion de transporter plusieurs anciens monumens de cette ville dans le musée de Nicolaev. Mais on y en chercheroit vainement qui eussent été trouvés à Panticapaeum. Il faut observer encore que dans les monumens de cette dernière ville on ne voit jamais des noms barbares comme ceux d'Ompsalacus ou d'Ompsalmus, que l'on rencontre, au contraire, dans les inscriptions d'Olbie.

3) Mais si ce fragment provient des ruines d'Olbie; si jusqu'à présent on n'a jamais trouvé, ni à Kertsch, ni à Taman, dans les kourgans ou tumuli qui recèlent dans leur intérieur des tombeaux antiques, aucun monument écrit: il est évident que cette inscription n'a pu provenir d'aucun des tumuli de Kertsch.

4) 5) Cette inscription a peu de valeur, et ne constate nullement que l'ère du Bosphore ait été employée dans les monumens des villes grecques. Les deux dernières lignes que M. RR. regarde comme si précieuses, et sur

lesquelles il appuye son opinion : ΕΝ ΤΩΙ. ΔΚΥ. ΕΤΕΙ. ΚΑΙ ΜΗΝΕ ΔΥΣΤΡΩΙ. Α .. ces lignes, dis-je, ont été ajoutées par un grec très ignorant après la découverte de l'inscription, pour lui donner plus d'intérêt. Je suis étonné qu'en les lisant M. RR. n'ait pas été choqué de cette manière d'indiquer l'époque, et qu'il ait été assez crédule pour la prendre pour véritable : il n'y en a point d'exemples dans tout ce que nous possédons en inscriptions.

Lorsque j'étois à Nicolaev on m'avoit assuré que ce fragment avoit été trouvé à Kertsch; le même renseignement avoit été donné au correspondant de M. RR. Mais les gardiens de ces collections n'ont aucunes notices exactes de leurs monumens. J'ai observé qu'ils ignoroient l'endroit où avoient été découvertes la plupart des inscriptions que j'avois copiées long-tems auparavant, dans les lieux mêmes où on les avoit déterrées. J'ai trouvé, par exemple, dans la petite collection de Théodosie, l'année dernière, une inscription provenant, à ce qu'on me disoit, des fouilles de Panticapaeum; et c'étoit pourtant celle que j'avois copiée long-tems auparavant, quand elle se trouvoit encore dans les ruines de l'ancienne Cherson. On ne peut voir rien de si infidèle que la copie que M. RR. nous a donnée, p. 59. de cette dernière inscription de Cherson. Elle est falsifiée depuis le commencement jusqu'à la fin. Pour le prouver, je la remplacerai plus bas par une copie de la plus grande fidélité.

V.

Dans l'explication du fragment cité d'Olbie, M. Raoul-Rochette a fait une méprise beaucoup plus grande que toutes celles que nous venons de relever : il croit, p. 12, que les Stratèges d'Olbie étoient des Généraux, ou chefs militaires, et cette erreur est répétée p. 199. Mais dans aucune des inscriptions des républiques grecques que nous possédons, le mot Stratège n'indique un chef de guerriers. Si dans la plus haute antiquité ce mot n'avoit que cette signification, il la perdit bientôt. Dans les anciennes inscriptions, les Stratèges ne sont que des magistrats civils.

C'est un fait très-connu et qui est prouvé dans une foule de livres.

VI.

L'inscription d'Olbie, que M. Raoul-Rochette a commentée avec beaucoup de détails, me fournira l'occasion de faire plusieurs remarques. Mais la copie qu'il en a donnée p. 15. étant trop inexacte, et ne distinguant point les endroits rétablis ou les lettres ajoutées, des mots que nous présente le marbre, il faut, avant tout, mettre sous les yeux du lecteur celle que j'en ai faite sur l'original même. On verra mieux alors, si les observations de M. RR. sont justes et admissibles :

α ΓΑΘΗΙΤΥΧΗ ι
α χ ΙΛΛΕΙΠΟΝΤ α ρ χ η
ο ι ΠΕΡΙΑΝΑΞΙΜ ε
ν ΗΝΣΩΚΡΑΤ ο υ ς
ΤΟ·Δ·ΑΡΧΟΝ τ ε ς
ΠΟΥΡΘΑΙΟΣΠ ο υ ρ
ΘΑΙΟΥΔΗΜΗΤΡ ι ο ς
α ΧΙΛΛΕΟΣΕΥΡΗ ξ ι
ΒΙΟΣΑΔΟΟΥΑ γ α ϑ ο
ΦΟΜΑΡΟΣΕΥΡΗΣ ϑ ε
ΟΥΥΠΕΡΕΙΡΗΝΗΣ κ α ι
ΠΟΛΥΚΑΡΠΙΑΣΚΑΙ α ν
ΔΡΑΓΑΘΙΑΣΤΗΣΠ ο λ ε
Ω ς ΚΑΙΤΗΣΕΑΥΤ ω ν υ γ ε ι
ΑΣ

ΠΟΥΡΘΑΙΟΣΠΟΥΡΘΑΙ
ΟΥΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝΕΝΔΕΚΑ
ΤΟΝΚΑΙΔΙΣΚΟΥΕΥΡΗΞ ι β ι ο ς
ΑΔΟΟΥΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝΕΝ δ ε κ α
τ ο ν ΔΡΟΜΩΠΑΙΔΗΜ

L'infidélité extraordinaire de la copie publiée par l'auteur des antiquités du Bosphore est d'un mauvais augure pour le reste des monumens que l'on trouve dans ce livre. Où a-t-on pris les noms d'Euryus et de Tosiade ? ils ne se trouvent sur aucun monument d'Olbie. Ce sont des noms absolument imaginaires et plus barbares encore que les noms propres des Scythes d'Olbie. L'inscription en pe-

tits caractères, au bas du même marbre, portant le nom d'Eurexibius fils d'Adous clairement écrit, indique comment le même nom doit être rétabli dans l'inscription principale.

VII.

En lisant ce que M. Raoul-Rochette dit, p. 16. on croiroit que l'inscription rapportée par le voyageur Clarke d'après le Comte Jean Potocki et répétée dans les antiquités du Bosphore, pl. VII. n. 2, a été trouvée en même tems que d'autres antiquités lors de la destruction d'un vieux fort. Mais ce n'est pas là que ce marbre, ainsi que plusieurs autres belles inscriptions peu connues ont été déterrés, comme je le dirai dans un autre ouvrage.

VIII.

On désire plus de clarté et de précision dans tout ce que l'auteur des antiquités du Bosphore nous dit, p. 17-18. des deux noms *Olbia* et *Borysthenis*. Le fait est que la ville d'Olbie n'a jamais eu d'autre nom que celui d'Olbie, qu'elle ne s'est jamais nommée Olbiopolis, et que ses habitans s'appeloient Olbiopolites. Il n'y eut que les Scythes et les étrangers qui donnèrent à cette ville le nom de Borysthénis, et aux habitans celui de Borysthénites. Dion Chrysostome n'est pas du tout à cet égard en contradiction avec Hérodote, et nous n'avons pas besoin pour concilier ces deux auteurs de dire avec M. RR. p. 18: „que la différence des tems peut expliquer ce changement", puisque ce changement n'a jamais existé. Il est probable que ce furent les navigateurs et les commerçans qui firent prévaloir dans l'étranger le nom de Borysthénis sur celui d'Olbie. Par cette raison nous ne dirons pas que „ce fut lors du rétablissement d'Olbia que les Scythes, mêlés avec ses anciens habitans, firent prévaloir dans l'usage commun le nom de Borysthénites sur celui d'Olbiopolites". Car cette dernière assertion ne peut être prouvée d'aucune manière; et comme le texte de Dion ne contredit en rien celui d'Hérodote, à quoi servent les conjectures pour concilier ces deux auteurs?

Les médailles d'Olbie appellent toujours les habitans Olbiopolites. L'inscription d'un marbre destiné à servir de piédestal aux statues de Septime Sévère et de Géta son fils, nous apprend que ce monument fut élevé par *le sénat et le peuple des Olbiopolites.* Un médaillon en bronze de la même ville conservé dans le beau cabinet de M. le Général-en-chef Comte de Suchtelen, présente la légende ΟΛΒΙΗ.

IX.

M. Raoul-Rochette fait, p. 19. une remarque sur les noms barbares de son inscription, Euryus, Tosiades, Eurestheus. J'ai observé que les deux premiers n'existent ni sur le marbre de son inscription, ni sur aucun autre monument de la ville d'Olbie. Quant au troisième nom, celui d'Eurestheus, il n'est ni *étrange* ni *corrompu,* puisque le nom d'Eurestheus n'est qu'incorrectement écrit.

X.

Parmi les mots de cette inscription qui, selon M. Raoul-Rochette, p. 19. „prouvent évidemment qu'elle appartient à un âge de décadence et de corruption", M. RR. compte le mot ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ, mot inusité dans la langue grecque. Mais on ne le trouve pas dans l'inscription principale de ce marbre : il n'est que dans celle qui lui sert d'appendice, et qui probablement n'avoit pas été gravée comme la première par ordre de l'autorité publique.

XI.

Tout ce que l'auteur des antiquités observe sur différens lieux mentionnés par les anciens géographes, fourmille d'erreurs. Il dit, p. 20-21 : „tous les géographes anciens ont parlé de l'île Leucé consacrée à Achille, vis-à-vis des bouches de l'Ister, du bois et du cap sacrés, connus sous le nom de course d'Achille, à l'orient du Borysthène. — Arrien est cependant le seul qui ait commis l'erreur grave de confondre l'île de Leucé avec la course d'Achille; et cette erreur n'a point été rélevée par Clarke, qui entre, à son tour, dans beaucoup de détails sur l'état

actuel de cette île et sur sa destination ancienne". On voit par ce raisonnement que M. RR. ne s'est pas du tout familiarisé avec la géographie de cette contrée. Tout ce qu'il en dit n'offre qu'erreurs et confusion. Voici les erreurs :

1) M. RR. ignore qu'il y avoit dans l'antiquité deux îles que l'on avoit consacrées au culte d'Achille ; l'une située dans le liman du Borysthène, l'autre à peu de distance de l'embouchure de l'Ister ;

2) Il croit que l'île où les Olbiens présentèrent leur hommage à Achille, étoit l'île située à l'embouchure de l'Ister ;

3) que les Olbiens avoient construit un temple en l'honneur d'Achille sur l'île située à l'embouchure de l'Ister ;

4) que c'est de ce dernier fleuve que Dion Chrysostome a parlé ;

5) que le bois et le cap sacré sont connus sous le nom de la course d'Achille ;

6) que ces lieux sont situés à l'orient du Borysthène ;

7) que le bois et le cap sacrés sont une et même chose.

Quoique ces assertions contiennent des erreurs très graves, on est cependant encore plus choqué que M. RR. parlant du culte rendu par les Olbiens à Achille, leur ait fait faire des pélérinages depuis l'embouchure du Boug jusqu'aux bouches du Danube pour révérer ce héros, au lieu de leur faire visiter tout naturellement l'île d'Achille qui étoit très-près d'Olbie et où ils avoient bâti un temple en son honneur. On est surpris qu'à cette occasion M. RR. n'ait pas fait mention d'un temple d'Achille dans l'intérieur de la ville d'Olbie.

Quand un auteur parle dans ses recherches litéraires de quelques endroits célèbres dans l'antiquité, on doit attendre de lui, si non de nouvelles découvertes, au moins toute l'instruction qu'on peut trouver dans les livres connus et consultés par ceux qui ont quelque prétention à la science. Mais les particularités que donne M. RR. sur

Olbie et sur les lieux célèbres d'alentour, étant au dessous de ce qu'on peut apprendre dans les manuels de géographie ancienne, le lecteur se tromperoit s'il attendoit de son livre des notices nouvelles sur l'histoire des deux îles consacrées à Achille, sur la course d'Achille, sur la position du bois sacré, etc. Cependant ces sujets dans un livre comme celui de M. RR. auroient dû, sinon être traités en détail, au moins être touchés et indiqués de loin. Toute cette partie de la géographie ancienne est l'objet d'un mémoire particulier que je publierai sous peu.

## XII.

A la fin d'un court extrait d'Arrien, M. Raoul-Rochette accuse cet auteur, p. 20: „d'avoir été le seul qui ait commis l'erreur grave de confondre l'île de Leucé avec la course d'Achille". Cette accusation est sans fondement. Arrien dit (Peripl. P. E. p. 21. — Anon. Peripl. P. E. p. 10), en parlant de l'embouchure du Danube: *νησος πρόκειται, ἥν τινα οἱ μεν Αχιλλέως νῆσον, οἱ δὲ Δρόμον Αχιλλέως, οἱ δὲ Λευκὴν ἐπὶ τῆς χροιᾶς ὀνομάζουσιν*: „une île est située à l'embouchure de ce fleuve: elle est nommée par les uns, l'île d'Achille; par les autres, la course d'Achille; par d'autres encore, Leucé, à cause de la couleur". On avoit entendu parler d'une île et de la course d'Achille. Quelques-uns avoient pris l'île près de l'embouchure de l'Ister pour cette île, et comme dans son voisinage il ne se trouvoit aucun endroit auquel on pût donner le nom de course d'Achille, l'île citée avoit été ainsi nommée par quelques navigateurs. Arrien n'expose pas son opinion, il ne décide pas quel nom il faut donner à cette île, il ne fait que citer les différentes dénominations que les navigateurs lui avoient données.

## XIII.

Je suis fâché de trouver dans les remarques de M. Raoul-Rochette sur les cinq dernières lignes de l'inscription en l'honneur d'Achille, p. 22—25. plusieurs erreurs. Ces erreurs ne proviennent pas tant de l'obscurité de ces

lignes que de la trop grande hardiesse avec laquelle M. RR. croit pouvoir trancher sur l'explication des endroits qui, tels qu'ils nous sont parvenus, n'en admettent aucune de certaine. M. RR. prétend :

1) que le mot ΔΡΟΜΑΠΑΙΔΗΝ que porte sa mauvaise copie au lieu de ΔΡΟΜΩΠΑΙΔΗΜ, indique un mois Dromapaedes ;

2) que dans le commencement de la troisième ligne, TONKAIΔIΣKOT, on doit trouver le nom du même mois Dromapaedes ;

3) que le mot ENΔEKATON signifie que ce prétendu mois Dromapaedes étoit l'onzième mois de l'année des Olbiens.

Quant à la première assertion, on doit observer qu'il seroit un peu trop hardi de vouloir forger un mois inconnu jusqu'à présent et nommé Dromapaedes, en s'appuyant sur l'autorité d'un mot mal copié qui se trouve dans les cinq lignes peut-être inexactement gravées d'un marbre qui est mal conservé. La vraie leçon ΔΡΟΜΩΠΑΙΔΗΜ, quoique obscure, prouve, au surplus, qu'il ne peut pas être question du nom d'un mois.

La seconde assertion de M. RR. est plus hardie encore que la première et, par cette raison, elle n'est pas plus admissible. Car la première syllabe TON appartenant à la ligne précédente, termine le mot ENΔEKATON et ne peut pas être corrigée. Si l'explication par laquelle l'auteur des antiquités a découvert le prétendu mois Dromapaedes dans la dernière ligne est tout-à-fait fausse ; la seconde supposition qui fait voir dans les lettres TON KAIΔIΣKOT, la répétition du même mois imaginaire Dromapaedes, est encore moins heureuse. Ces cinq lignes étant trop obscures pour en découvrir le sens, il est possible que les mots ΔIΣKOT et ΔΡΟΜΩ ΠΑΙΔ indiquent l'intervention des deux Archontes cités dans cette appendice à l'occasion de quelques jeux gymniques.

Enfin ce que l'auteur nous dit pour expliquer le mot ENΔEKATON et qui n'avoit pas besoin de l'être, doit étonner tous ses lecteurs. Au lieu de rapporter ce mot,

répété deux fois, à ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ, seule interprétation raisonnable, il suppose que ΕΝΔΕΚΑΤΟΝ, appartient à son prétendu mois Dromapaedes, et qu'il indique que ce mois est l'onzième de l'année! Non seulement l'auteur n'a produit aucun argument pour donner à cette assertion l'apparence de la vérité, mais il prétend encore, p. 23. que les mots ΜΕΙΝΟΣ ΠΡΑΤΟΥ, qu'on lit dans une inscription publiée par M. Walpole, ne signifient pas le premier mois, mais qu'il faut les traduire comme un nom propre. M. Raoul-Rochette s'est ainsi efforcé de trouver dans une inscription l'indication que son mois Dromapaede est l'onzième dans le calendrier d'Olbie, où cette indication ne se trouve pas; et dans un autre monument, où il est probable qu'un mois est en effet nommé *le premier*, il attribue au mot ΠΡΑΤΟΥ une autre signification. Au reste n'ayant pas trouvé cette dernière inscription à la page citée 480. des mémoires de M. Walpole, je ne puis juger que d'après la probabilité.

## XIV.

L'auteur des antiquités du Bosphore, égaré par l'explication forcée qu'il a faite, ne pouvoit pas remarquer un point essentiel dans ce même marbre; savoir: que les cinq dernières lignes de cette inscription n'y ont été ajoutées que sept ans après la dédicace du monument. Ce fait est prouvé lorsqu'on compare l'inscription en grandes lettres avec celles dont les caractères sont plus petits. Dans la première, Purthaeus fils de Purthaeus et Eurexibius fils d'Adous sont nommés comme Archontes pour la quatrième fois, tandis que dans la dernière on dit de ces mêmes personnages qu'ils ont été investis de cette dignité pour la onzième fois. Les lignes en petits caractères, ou la seconde inscription, ne sont donc évidemment qu'une appendice ou un accessoire, et comme l'inscription principale ne présente aucune difficulté, il est très probable que cette appendice obscure et mal exécutée a été gravée sans autorité publique, d'après la volonté des deux magistrats, Scythes d'origine, et par cela incapables d'écrire cor-

rectement en grec. De là peut provenir aussi le verbe inusité ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ.

XV.

M. Raoul-Rochette donne à ses lecteurs p. 25. une inscription écrite sous le Roi Paerisade, inscription qu'il dit être „une des plus précieuses pour l'histoire de ce royaume, que le tems ait laissé venir jusqu'à nous". Mais plus M. RR. accorde d'importance à ce monument, plus il regrettera que la copie qu'il en a donnée soit si vicieuse qu'il n'y a presque pas une ligne qui ne présente une faute. En voici une copie dont le texte est absolument conforme à l'original:

ΞΕΝΟΚΛΕΙΔΗΣΠΟΣΙΟΣΑΝΕΘΗΚΕ
ΤΟΝΝΑΟΝΑΡΤΕΜΙΔΙΑΓΡΟΤΕΡΑΙ
ΑΡΧΟΝΤΟΣΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥΣΤΟΥ
ΛΕΥΚΩΝΟΣΒΟΣΠΟΡΟΥΚΑΙΘΕΥΔΟ
ΣΙΗΣΚΑΙΒΑΣΙΛΕΥΩΝΣΙΝΔΩΝ
ΚΑΙΤΟΡΕΤΩΝΚΑΙΔΑΝΔΑΡΙΩΝ

M. RR. nous dit, p. 26: „les caractères sont du plus beau tems de la Grèce, c'est à dire du siècle d'Alexandre, autant que j'en puis juger d'après la copie faite avec beaucoup de soin, que j'ai reproduite ici". On jugera du soin avec lequel cette copie a été faite, en la comparant avec celle que j'ai donnée. Tout est infidèle dans la copie de M. RR. Tantôt on a omis des lettres, tantôt on leur en a substitué d'autres qu'on chercheroit en vain sur la pierre. M. RR. parle de la beauté des caractères. Où a-t-il appris que ces caractères sont beaux? Il ne citera pas sans doute en preuve un misérable dessin lithographié et ajouté à ses planches, pl. IV. n. 3. Ce dessin est infidèle, et les lettres n'y ont pas la forme qu'on remarque sur l'original; elles paroissent avoir été tracées de mémoire par une main inhabile.

XVI.

La copie de M. Raoul-Rochette étant vicieuse il en résulte que les observations qu'il a faites, p. 26. sur les incorrections qu'il supposoit dans l'original, quant aux

mots ΘΕΥΔΟΣΥΣ et ΔΑΝΔΑΡΙΟΝ, n'ont aucun fondement. Egaré par sa copie il veut, au lieu de ΘΕΥΔΟΣΥΣ, qu'on lise ΘΕΥΔΟΣΙΑΣ ; mais pourquoi pas ΘΕΥΔΟΣΙΗΣ, comme il pouvoit trouver ce mot écrit dans l'inscription de la reine Comosarye et dans celle de Mestor ? C'est, au surplus, la véritable leçon de l'inscription de Xénoclide. Quant aux Dandariens, leur nom est correctement écrit dans l'original.

XVII.

M. Raoul-Rochette après avoir mentionné, p. 26 et 30, la faute de grammaire de ΒΑΣΙΛΕΥΩΝ, au lieu de ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣ, ajoute : „ces sortes de fautes se rencontrent assez fréquemment sur les marbres antiques, et proviennent ordinairement du caprice ou de l'inadvertance du graveur. D'ailleurs l'exemple que j'ai cité de ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ, dans une inscription d'Olbie, fait présumer que cette locution n'étoit pas inusitée au Bosphore". Mais le participe ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ du marbre d'Olbie qualifié de barbare par M. RR. p. 19. qu'a-t-il à faire avec le ΒΑΣΙΛΕΥΩΝ d'une inscription du Bosphore ? Si le premier est, si non barbare, du moins inusité, le participe ΒΑΣΙΛΕΥΩΝ l'est-il aussi ? Ou, si ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ est employé dans une appendice ajoutée par deux magistrats Scythes d'Olbie à une inscription grecque, par quelle raison doit-il avoir été une locution non inusitée au Bosphore ?

XVIII.

L'incorrection de la copie de l'inscription de Xénoclide fournie à M. Raoul-Rochette l'a engagé à faire plusieurs remarques peu fondées. Prenant pour base les leçons vicieuses de sa copie, tout son raisonnement, p. 27—28. devoit devenir faux et ne rien prouver de ce qu'il vouloit. Par exemple, p. 27—28 : „L'emploi simultané des deux formes du génitif sur les monumens du même prince et de la même époque, est donc un fait incontestable". Dans la copie de M. RR. le génitif du nom du roi étoit écrit ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ ; mais sur l'original on lit ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥΣ. Au lieu d'examiner les quatre inscriptions qui

portent le nom de Paerisade et la médaille en or, et de les rapporter, comme il le falloit, à deux princes du même nom : M. RR. confond ces cinq monumens ensemble.

L'inscription de la reine Comosarye, celle de Mestor et celle de Xénoclide, appartiennent au règne de Paerisade I, fils de Leucon.

Mais l'inscription que j'ai publiée (Monum. de Com. p. 18—19. pl. VI.) et où se trouve nommé Paerisade fils de Spartocus, est d'un autre prince, peut-être de Paerisade II. On doit rapporter à ce dernier roi la médaille en or que M. RR. p. 48—49. veut à toute force attribuer à Paerisade I. contre l'opinion de Visconti qui, avec beaucoup plus de probabilité, prétend qu'elle est de Paerisade II. fils de Spartocus.

Pour dire que cette médaille qu'on voit au cabinet de Paris est de Paerisade I. il faut des preuves, et M. RR. n'en donne aucune. Je doute même qu'on puisse en imaginer qui ayent la moindre probabilité. Il faut observer que la légende de la médaille porte le nom du roi ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ, écrit comme nous le voyons dans le marbre de Paerisade II. fils de Spartocus, sans le Σ final :

ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥΣΠΑΡΤΟΚΟΥΛΕΩΣΤΡΑΤΟΣ

et quoique la différence entre les deux formes du génitif Παιρισάδους et Παιρισάδου ne soit pas, par elle même, d'une très-grande importance, cependant l'argument que j'ai produit et qui prouve que dans le même pays ces deux formes ont prévalu successivement à deux différentes époques, cet argument, dis-je, doit l'emporter sur une simple assertion de M. RR.

Il résulte des observations que je viens de faire :

1) que M. Raoul-Rochette n'a nullement prouvé que la médaille en or du cabinet de Paris a été frappée sous Paerisade I. ni qu'elle porte le portrait de ce roi;

2 qu'il est probable que cette médaille est plutôt de Paerisade II. fils de Spartocus;

3) que l'emploi simultané des deux formes du génitif sur les monumens du même prince et de la même époque, n'est pas un fait incontestable, comme le dit M.

RR. p. 28, puisque ces deux formes ne se trouvent ni sur les monumens du même prince, ni sur ceux de la même époque. J'ajoute encore :

4) que la médaille de Paerisade du cabinet de Paris n'est pas unique, comme le croit M. RR. p. 48. note 1, et qu'on en trouve dans la collection du Dr. Hunter à Glasgow un autre exemplaire d'une très-belle conservation.

XIX.

Il est singulier que dans chaque remarque faite par M. Raoul-Rochette pour l'instruction de ses lecteurs, il se soit glissé au moins une demi-douzaine de fautes. Il observe, par exemple, p. 31 : „Ulpien dit que la ville de Théodosie avoit reçu son nom de celui de la soeur ou de la femme de Leucon, ce qui prouve qu'elle ne fut comprise dans le royaume du Bosphore qu'à partir du règne de ce prince". Si ce qu'Ulpien rapporte étoit fondé, les anciens nous auroient surement dit, quel étoit le nom de la ville de Théodosie avant qu'il fut changé. Ulpien n'en parle pas, et il n'y a pas de doute qu'il avoit puisé cette particularité dans une très-mauvaise source.

Mais la conclusion qu'en tire M. RR. que Théodosie ne fut comprise dans le royaume du Bosphore qu'à partir du règne de Leucon, est aussi peu concluante, qu'étoit suspect le récit d'Ulpien. Car je demande à M. RR. ce que le prétendu changement du nom de la ville de Théodosie par la caprice de la soeur ou femme de Leucon, peut avoir à faire avec la conquête de cette ville? Pourquoi la ville dont le nom fut changé, devoit-elle être une acquisition nouvelle de Leucon, plutôt que d'appartenir depuis plusieurs années aux rois du Bosphore? Nous verrons à l'instant que les autres preuves que M. RR. a gardées en réserve, ne sont pas d'une plus grande force.

XX.

M. Raoul-Rochette nous dit p. 31 : „un des scoliastes de Démosthène que Reiske a publiés, nous fournit une époque plus précise. Il assure que Satyrus mourut en fai-

sant le siège de cette place: Θευδοσίᾳ, χωρίον κείμενον ἐγγὺς Σκυθῶν, ὁ πολιορκῶν Σάτυρος ἐτελεύτησεν. Il est certain que le Satyrus nommé par le Scoliaste ne sauroit être que le premier prince de ce nom, qui fut père et prédécesseur de Leucon, puisque nous voyons que Théodosie faisoit partie de la monarchie soumise à celui-ci". Mais ce passage du scoliaste sur lequel s'appuye M. RR, bien interprêté, prouve tout le contraire de ce que nous assure M. RR. Car il s'en suivroit que Théodosie ne fut conquise qu'après la mort de Paerisade I. Notre auteur, trouvant dans son scoliaste un fait qui lui paroissoit curieux, s'en est servi sans la moindre critique, et il n'a pas vu que la conséquence de ce fait, tel qu'il l'applique, ne pouvoit être qu'absurde. Ce scoliaste parle d'un événement arrivé pendant la guerre que se faisoient, après la mort de Paerisade I. ses trois fils, Satyrus, Eumélus, et Prytanis. Satyrus attaquant le chateau fortifié d'Eumélus, situé à peu de distance de Théodosie, fut blessé au bras, et mourut dans la nuit. Le rapport infidèle et corrompu du scoliaste est la cause de toutes les grosses erreurs de M. RR; c'est ce qui lui a fait avancer:

1) que la ville de Théodosie ne fut comprise dans le royaume du Bosphore qu'à partir du règne de Leucon, puisque la ville de Théodosie avoit reçu son nom de celui de la soeur ou de la femme du roi cité;

2) que le scoliaste de Démosthène a parlé de la mort de Satyrus I;

3) que Satyrus mourut faisant le siège de Théodosie;

4) que la prise de Théodosie fut le premier événement du règne de Leucon;

5) que c'est à cause de l'éclat et de l'importance de cette conquête encore récente, que le nom de Théodosie se trouve marqué, au préjudice de celui de Panticapaeum, capitale du Bosphore, sur les monumens de Paerisade I;

6) que les inscriptions de Comosarye et de Xénoclide appartiennent au commencement du règne de Paerisade I.

On voit par cet exemple, combien il faut se méfier des remarques qu'on trouve quelquefois dans les scolies

des derniers tems de la litérature des Grecs, scolies qui ont été ou extraites de mauvaises compilations, ou défigurées par ceux qui avoient voulu les abréger.

J'ai traité de la guerre des trois fils de Paerisade I. et du chateau d'Eumélus, dans un mémoire particulier.

## XXI.

Il est nécessaire de dire encore un mot sur la dernière assertion de M. RR: „que le nom de Théodosie se trouve *marqué*, au préjudice de celui de Panticapaeum, capitale du Bosphore, sur des monumens qui appartiennent au commencement du règne de Paerisade I."

On connoit trois inscriptions faites du tems de Paerisade I. Dans ces monumens ce roi est nommé Archonte du Bosphore et de Théodosie, et roi des Sindes, des Maeotes et de quelques autres peuples. Or on entendoit sous le nom de Bosphore les possessions en Europe et en Asie qui faisoient originairement partie de cet état, dont les chef-lieux ou métropoles étoient Panticapaeum et Phanagorie: mais la ville de Théodosie n'appartenoit pas au Bosphore, quoiqu'elle eut été conquise par un des chefs de cet état, et elle ne fut jamais comprise parmi celles qu'on désignoit sous cette dénomination. Par conséquent, Théodosie nommée séparement dans les trois monumens du règne de Paerisade, ne pouvoit pas l'être *au préjudice de Panticapaeum*, comme le croit M. RR.

## XXII.

C'est avec beaucoup d'emphase que M. Raoul-Rochette parle p. 33. de l'épithète de Diane ΑΓΡΟΤΕΡΑ, *chasseresse*, épithète „puisée aux plus profondes et aux plus pures sources de la langue et de la mythologie Helléniques". J'ignore comment ce surnom de Diane a pu produire chez M. RR. ce haut dégré d'enthousiasme; comment un surnom qui est comme tous ceux qu'on prodiguoit aux Divinités grecques, a pu mériter cette admiration et même cette extase que ses lecteurs, sans doute, ne partageront

pas avec lui! L'explication qu'a donnée M. RR. de cette épithète n'étoit nullement nécessaire.

L'auteur observe, qu'on doit peut-être s'étonner de „n'avoir encore rencontré cette épithète que sur notre inscription". Mais combien d'épithétes *qui*, comme le dit M. RR. p. 31, *conviennent parfaitement aux attributions connues des autres divinités*, ne se sont pas encore présentées sur les inscriptions anciennes, et ne se retrouvent que dans les textes des anciens auteurs! Il n'y a rien d'étonnant en tout cela.

## XXIII.

Diane Agrotéra conduit M. Raoul-Rochette p. 33—34. aux deux divinités auxquelles l'épouse de Paerisade I. Comosarye, avoit consacré sa statue et celle de son époux. Il dit: „il pourroit en effet sembler étrange que des superstitions si différentes eussent régné à la même époque, chez le même peuple, et que Diane eut été invoquée au Bosphore à-la-fois sous son nom grec d'Artémis et sous le nom étranger d'Astara. Cette difficulté me semble digne d'examen, et je m'y livre d'autant plus volontiers, que la digression, où je vais entrer, me donnera lieu d'éclaircir quelques particularités assez curieuses relatives à l'histoire du Bosphore et au culte particulier qui y étoit établi". M. RR. s'efforce dans ce qui suit à prouver, comment des idées qui appartenoient au culte des Chaldéens, ont pu pénétrer jusqu'au Bosphore. Nous verrons s'il a réussi dans cette tentative. D'abord il doit paroître singulier à ses lecteurs que M. RR. cherche avec beaucoup de peine à expliquer comment les idées chaldéennes se sont introduites au Bosphore, tandis qu'il prétend, p. 34: „qu'on peut d'abord être surpris que les Grecs, dans la langue desquels l'inscription de Comosarye est rédigée, ayent rendu un culte aussi solennel à deux divinités étrangères, à une époque où les superstitions de l'orient n'avoient certainement pas encore envahi les temples de la Grèce"; il paroît étrange, dis-je, qu'il recherche l'origine des idées chaldéennes au Bosphore, malgré qu'il prétende que le

monument cité ne porte pas les noms d'Anergès et d'Astarté mais ceux de Hécaerge et d'Astéria. Son travail, par cette raison, tout pénible qu'il est, pour prouver l'existence d'idées chaldéennes au Bosphore, devient absolument inutile et superflu, soit qu'il prouve ce qu'il a voulu démontrer, soit qu'il n'ait pas réussi à le prouver.

## XXIV.

L'Acicharus révéré par les Bosphoriens, d'après une notice conservée par Strabon doit, selon M. RR. p. 37—40, avoir été celui qui a propagé au Bosphore le culte babylonien. Mais ce personnage est aussi obscur que Zamolxis, prophète des Gétes, et non moins que le sont tous ceux des nations barbares. Nous ne savons pas même quelle est celle des différentes peuplades établies au Bosphore qui en avoit fait un dieu. Nous ignorons la patrie de cet Acicharus, le tems où il a vécu et ses dogmes. Mais, demandera-t-on, comment M. RR. a-t-il prouvé, que c'est précisément cet Acicharus qui a répandu les idées réligieuses des Babyloniens au Bosphore? C'est ce que M. RR. croit prouver par un passage de Clément d'Alexandrie, où il est dit: *Δημόκριτος γὰρ τοὺς Βαβυλωνίους λόγους ἠθικοὺς πεποίηται· λέγεται δὲ τὴν Ἀκιχάρου στήλην ἑρμηνευθεῖσαν τοῖς ἰδίοις συντάξαι συγγράμμασι*: „Démocrite a écrit *des discours babyloniens moraux*; on dit qu'il a ajouté à ses propres ouvrages la colonne d'Acicharus, qu'il avoit interprêtée". Tout ce que M. RR. rapporte encore de Démocrite n'a absolument rien à faire avec Acicharus. Si Démocrite a fait de grands voyages; s'il a écrit un livre intitulé: *des lettres sacrées des Babyloniens*, ou un autre: *Discours chaldéen*; peut-on conclure de là, avec M. RR. p. 39: „qu'Acicharus a introduit dans le Bosphore les superstitions babyloniennes? ou que l'auteur a réussi, p. 44: „de montrer par quelle voie probable des dénominations puisées à cette source étrangère, avoient pu se propager au Bosphore". Tout ce qu'il nous a rapporté d'Acicharus, c'est qu'on lui rendoit chez quelque peuplade au Bosphore les honneurs divins, et qu'il existoit de lui, on ne sait où,

une colonne écrite qu'on disoit avoir été interprêtée par Démocrite. On sera certainement étonné que M. RR. croye prouver ses assertions par des citations qui ne disent rien de tout ce qu'il veut prouver. Il n'a rien démontré de tout ce qu'il avoit avancé, et ses lecteurs regretteront de se trouver ainsi privés de ce qu'il leur avoit promis p. 34, c'est-à-dire de „quelques particularités assez curieuses relatives à l'histoire du Bosphore et au culte particulier qui y étoit établi".

## XXV.

Toute la digression sur l'épée des Scythes, p. 40—44. est un hors d'oeuvre, qui n'a rien de commun ni avec Acicharus, ni avec les divinités babyloniennes. Les lecteurs ne seront pas, au surplus, d'accord avec M. Raoul-Rochette sur plusieurs des opinions qu'il a émises. Par exemple, p. 43. dans le passage de Lucien: *Σκύθαι μὲν ἀκινάκῃ θύοντες, καὶ Θρᾷκες Ζαμόλξιδι δραπέτῃ ἀνθρώπῳ*, ils ne consentiront pas à substituer au mot *ἀκινάκῃ* celui de *Ακιχάρῳ*: ils ne soupçonneront pas non plus la nécessité de faire le même changement dans deux passages de Clément d'Alexandrie cités par M. RR. p. 44.

Je remarque ici en passant que l'inscription qui commence: ΑΡΙΣΤΟΝΙΚΗΔΗΜΗΤΡΟΣΙΕΡΗ, citée p. 36. pl V. n. 1. parmi les monumens du Bosphore, est de la ville d'Olbie. Je l'ai publiée avec plusieurs autres en 1818.

## XXVI.

Dans le monument de la reine Comosarye on rencontre à la seconde ligne un passage qui n'est pas sans difficultés. On y lit:

ΙΣΧΥΡΩΙΘΕΙΩΙΣΑΝΕΡΓΕΙΚΑΙΑΣΤΑΡΑΙ

Ce passage peut être lu, en remplaçant les deux Ω par deux O et en ajoutant un Σ, comme je l'avois conjecturé dès le commencement:

ΙΣΧΥΡΟΙΣ ΘΕΙΟΙΣ ΑΝΕΡΓΕΙ ΚΑΙ ΑΣΤΑΡΑΙ

Mais on pourroit le lire aussi, suivant une autre conjecture, en ajoutant un I avant le second Σ:

ΙΣΧΥΡΩΙ ΘΕΙΩΙ ΙΣΑΝΕΡΓΕΙ ΚΑΙ ΑΣΤΑΡΑΙ

En ne faisant aucun changement dans l'écriture originale, cet endroit seroit :

ΙΣΧΥΡΩΙ ΘΕΙΩΙ ΣΑΝΕΡΓΕΙ ΚΑΙ ΑΣΤΑΡΑΙ

Les deux dernières conjectures ne sont pas sans vraisemblance au premier coup d'oeil. Dans la première on n'a point fait de changement au texte, on y a seulement ajouté un I, sans nous en dire le motif. Mais ni l'une ni l'autre ne sont probables, comme on le verra par l'observation suivante. En voulant élever un monument consacré aux deux premières divinités du Bosphore, il étoit indispensable de les nommer toutes les deux avec cette vénération dont elles jouissoient dans ce pays. Si dans ce passage cité, en commençant avec les mots *ισχυρῳ θειῳ ανεργει* au singulier, on avoit ajouté l'Astarté comme divinité accessoire, à qui le prédicament *ισχυρῳ θειῳ*, *puissante divinité*, ne se rapportoit pas, le monument auroit été vicieux et contraire non seulement au style et aux convénances, mais plus encore au bon sens. Par cette raison l'explication que j'avois donnée de ce passage dès le commencement mérite d'être préférée aux deux conjectures suivantes.

## XXVII.

Quelque conjecture qu'on adopte, ce dieu inconnu, nommé le premier dans cette inscription, restera toujours un être obscur, et si l'on vouloit comparer le dieu Anergès, ou avec Nergal des Cuthéens, ou avec ΕΝΕΡΓΗΣ (Hesych. h. v); ou si l'on cherchoit quelqu'analogie entre le dieu Isanergès et Boanergès (Ev. Marc. III. 17), qu'en résulteroit-il ? Si la divinité nommée la première sur le monument de la reine Comosarye est du nombre de celles dont nous ne possédons aucune notice historique ; le nom de la seconde divinité, Astara, ne présente aucune difficulté, et il est certain que c'est Astarté, déesse dont le culte étoit aussi ancien que répandu dans tout l'orient.

## XXVIII.

Une des principales divinités de la plus haute antiquité étoit Astoreth ou Astaroth des Phéniciens, l'Astarté des

Grecs (Lucian. de Syr. D. 4.) nommée par les Syriens Atergatis (Plin. V. 29. 19). Les Grecs et les Romains l'ont appelée, tantôt Astarté, tantôt Asthara ou Athara. Bientôt le culte de cette divinité des Phéniciens, des Assyriens ou Syriens fut, avec plusieurs autres divinités, adopté par les Perses (Herod. I. 31), les Mèdes (Strab. XV. 3. §. 13), et les Arméniens (Strab. XI. 13. §. 16), de manière que chez ces trois peuples on trouvoit les mêmes divinités et le même culte. La haute vénération qu'obtenoit à Bambycé ou Hiérapolis dans la Coelé - Syrie la déesse Syrienne, avoit rendu cette ville un des endroits les plus célèbres dans l'histoire réligieuse des anciens peuples. Strabon (XVI. 1. §. 27) et Pline (l. c.) observent que cette Déesse Syrienne révérée à Hiérapolis étoit la même qu'Atergatis. En Cappadoce, pays dont les habitans étoient Syriens d'origine (Herod. I. 72), la ville de Comana (Strab. XII. 2. §. 3), et une autre ville du même nom au Pont (Strab. XII. 3. §. 32), étoient célèbres par le culte d'une déesse qui ressembloit à celui de la Déesse Syrienne. Un examen des différens cultes de toutes ces divinités rend évident qu'il subsistoit entre Astarté, Atergatis, la Vénus Uranie de l'orient, la déesse Syrienne, celle des deux villes de Comana, et Cybèle des Phrygiens, une très-grande affinité: toutes paroissent n'avoir été, avec de légères différences produites par des causes locales, qu'une et même divinité, la Nature. On remarque aussi une grande ressemblance dans leur extérieur et dans les attributs qu'on leur avoit donnés. La déesse Syrienne, par exemple, qui d'après Strabon est la même qu'Astarté et Atergatis, portoit, comme nous la décrit Lucien (Syr. Dea, 15), une tour sur la tête, et étoit assise sur un char traîné par des lions (Luc. l. c. — Macrob. Sat. I. 23), attributs qui lui étoient communs avec la déesse Phrygienne, Cybèle.

## XXIX.

D'après ce que je viens d'exposer, le culte d'Astarté avoit successivement passé de la Phénicie, de l'Assyrie et de la Médie, dans l'Arménie, dans la Cappadoce, et du Pont au

Bosphore. Son existence dans ce dernier royaume ne pourra donc plus paroître ni étrange, ni un fait impossible à prouver, comme le croyoit M. Raoul-Rochette. Le monument de la reine Comosarye sert au surplus de preuve certaine que le culte d'Astarté étoit établi dans ces contrées du tems de Paerisade I. La parfaite identité d'Astarté avec la lune, étant un fait incontestable, il ne peut subsister le moindre doute, que le dieu Anergés sur le même monument ne soit le représentant du soleil. Tous les auteurs de l'antiquité conviennent que les divinités que l'on a adoré les premières en Egypte et en Phénicie, ont été le soleil et la lune; c'est ce qui nous est dit par Eusèbe (Pr. Ev. c. 6. et 9), Plutarque (Fragm. 86. Wytt.) et plusieurs autres. Dès la plus haute antiquité, chez les Grecs, le soleil et la lune étoient adorés (Plat. Crat. ap. Euseb. l. c. c. 9). Dans l'orient plusieurs villes avoient des temples consacrés à chacune de ces divinités. A Tyrus le roi Hirome construisit des temples à Hercule, symbole du soleil, et à Astarté (Menand. ap. Joseph. in Apion. I. 18). Les Chaldéens à Borsippa, ville célèbre par ses manufactures en lin, adressoient leurs prières au soleil et à la lune (Strab. XVI. 1. §. 7.) et les Persans adoroient les mêmes divinités (Strab. XV. 3. §. 13). Dans le traité entre Philippe et Hannibal le soleil et la lune sont nommés parmi les autres divinités que l'on invoquoit comme témoins (Polyb. VII. 9). Enfin les Grecs et les Romains regardoient le soleil et la lune comme les principes et le fond de leurs plus grandes divinités, Jupiter et Junon (Plutarch. qu. Rom. p. 77).

## XXX.

J'observe que le nom de l'épouse de Paerisade I. se rencontre sur un monument postérieur au notre de 150 ans à-peu-près. Ce nom est aussi celui d'une reine qui étoit probablement l'épouse de Prusias I. ou II. rois de Bithynie. Quoiqu'il soit un peu défiguré dans la copie donnée par Chishull (Ant. As. p. 91.) il n'y a pas de doute que le nom qu'on y lit: ΒΑΣΙΛΙΣΣΗ ΚΑΜΑΣΑΡΤΗ, ne doive être corrigé en ΚΑΜΑΣΑΡΥΗ, *Camasarye*,

d'après l'autorité du monument de la reine du Bosphore, où ce nom est très-distinctement écrit. Quant au changement des O en A, il ne doit pas nous empêcher de reconnoître l'identité des deux noms, puisque de tout tems ces deux voyelles ont été sujettes à être confondues l'une avec l'autre.

XXXI.

Après de longues digressions, M. Raoul-Rochette donne, p. 45—46, la correction qu'il veut faire dans l'inscription de Comosarye. Au lieu de ΑΝΕΡΓΕΙ ΚΑΙ ΑΣΤΑΡΑΙ, il propose :

ΕΚΑΕΡΓΕΙ ΚΑΙ ΑΣΤΕΡΙΑΙ

Je remarque que les lettres parfaitement distinctes du texte de l'original n'ont aucun besoin d'un changement pareil. Au reste celui que propose M. RR. est tel qu'il se détruit lui-même, et qu'il seroit superflu de vouloir prouver sa non-valeur.

XXXII.

L'auteur observe, p. 50—51 : „que d'après les inscriptions de Paerisade, pour respecter en apparence les préjugés de ses sujets grecs du Bosphore, Paerisade n'affectoit parmi eux que le titre républicain d'Archonte, mais qu'il n'est pas moins certain que ce prince jouissoit, dans le Bosphore même, de la plénitude du pouvoir monarchique". Nous voyons dans trois inscriptions faites pendant le règne de Paerisade I, celles de Comosarye, de Mestor et de Xénoclide, auxquelles on doit en ajouter une quatrième, celle de Spartocus fils d'Eumélus (Monum. de Com. pl. 4), que ces deux rois ont été nommés : Archontes du Bosphore et de Théodosie, et rois des Sindes et des Maeotes. C'est donc un fait prouvé par quatre monumens, que ces rois n'étoient qu'archontes du Bosphore et de Théodosie, et si contre cette autorité M. RR. prétend : „qu'il n'est pas moins certain que Paerisade jouissoit, dans le Bosphore même de la plénitude du pouvoir monarchique", il lui faudra :

1) démontrer la fausseté de ce que nous apprennent les inscriptions citées ;

2) produire des preuves qui constatent que le Bosphore et Théodosie étoient soumis au même gouvernement monarchique que les Sindes et les Maeotes.

Quant aux inscriptions, l'auteur des antiquités du Bosphore n'a produit aucun argument qui infirme leur autorité.

Parmi les preuves dont M. Raoul-Rochette veut appuyer son opinion, est un passage de Strabon qui dit de Panticapaeum (VII. 4. §. 4): *ἐμοναρχεῖτο δὲ πολὺν χρόνον ὑπὸ δυναςῶν τῶν περὶ Λεύκωνα, καὶ Σάτυρον, καὶ Παιρισάδην.* Mais je remarque que tout ce que paroît prouver le mot *ἐμοναρχεῖτο*, est détruit par la qualification de Dynastes que Strabon donne à Leucon, à Satyrus et à Paerisade. Si Strabon avoit voulu dire ce que prétend M. RR. il n'auroit donné à ces chefs d'autre titre que celui de roi, et non pas celui de dynaste. M. RR. revient p. 53. sur le même passage de Strabon qui ne prouve pas plus que tant d'autres que l'on pourroit citer, où on donne à ces chefs le titre de roi, titre qu'ils avoient par rapport aux peuplades Sauromates qui leur étoient soumises, mais qui ne prouve pas qu'ils ayent été rois des villes grecques du Bosphore. Diodore fait souvent mention de ces rois, mais quand il parle de ceux qui leur ont succédé, il dit (XX. 77): *τὴν δὲ δυναςείαν διαδεξάμενοι οἱ ὑιοὶ,* ou (XIV. 93. XVI. 52): *τὴν ἡγεμονίαν δὲ διεδέξατο* etc. J'observe encore que si les rois du Bosphore avoient exercé sur les établissemens grecs le pouvoir absolu qu'ils possédoient sur les Sauromates, Strabon n'auroit jamais pu, en parlant d'eux, les nommer (XI. 2. §. 10): *οἱ τοῦ Βοσπόρου δυνάςαι,* ou (XI. 2. §. 11): *οἱ τῶν Βοσποραvῶν ἡγεμόνες.*

Il résulte de ces remarques que M. RR. a été dans l'impossibilité de produire un seul fait qui détruise l'autorité des quatre inscriptions que j'ai citées. *La plénitude du pouvoir monarchique* exercée sur les établissemens grecs au Bosphore, n'est donc qu'imaginaire.

### XXXIII.

Asandre s'est nommé sur ses médailles Archonte du Bosphore, et ce n'est qu'après que Rome l'eut investi du

titre de roi, qu'il le prit sur ses médailles. Que nous dit là-dessus M. Raoul-Rochette? Il prétend, p. 55: que mon assertion, appuyée des faits que je viens d'exposer, est dénuée de fondement. Il ajoute: „C'est un fait attesté par les plus habiles numismatistes, que si Asandre ne prit d'abord sur ses monnoies que le titre d'archonte du Bosphore, ce ne fut pas à cause que le titre de roi n'y avoit encore été affecté par aucun de ses prédécesseurs, mais bien parcequ'usurpateur du trône de Pharnace, et porté par la révolte à la suprême puissance, il n'osa long-tems regner que sous le titre modeste d'archonte. Lorsqu'enfin la puissance d'Asandre, affermie par le tems, eut disposé Rome à le reconnoître en qualité de souverain, il prit hautement sur ses monnoies le titre de roi, qu'il dut à la libéralité d'Auguste". M. RR. a ici amplifié avec beaucoup de verbiage, et ainsi défiguré, le peu que nous ont appris là-dessus les anciens. Voyons ce que *les plus habiles numismatistes*, cités par M. RR. en ont dit. Le premier, Eckhel, s'exprime ainsi sur Asandre (Doctr. N. V. II. 367): *firmata sic potentia, primum ethnarchae nomine secundum Lucianum, sed archontis secundum numos, accedente subinde Augusti auctoritate regis nomine praefuit.* En comparant ces lignes avec la narration de M. RR. on est surpris que cet académicien n'ait pas imité le bel exemple qu'il avoit sous les yeux, et qu'il avoit cité. Visconti fait absolument la même remarque qu'Eckhel.

J'observe encore que M. Raoul-Rochette s'est trompé en disant, „que si Asandre ne prit d'abord sur ses monnoies que le titre d'archonte du Bosphore, ce ne fut pas à cause que le titre de roi n'y avoit encore été affecté par aucun de ses prédécesseurs"; il se trompe, dis-je, puisque les quatre inscriptions de Paerisade I. et de Spartocus ainsi que les médailles d'Asandre, monumens dont M. RR. ne pourra jamais infirmer l'autorité, nous démontrent que le Bosphore n'a jamais eu, dans le tems compris entre le règne de Paerisade I. jusqu'à celui où Asandre fut nommé roi, d'autres chefs que des archontes, et que son gouvernement étoit républicain. Le lecteur aura vu au

§. II. que j'ai prouvé, contre M. RR. que les Archaeanactides ont été, de même que les Leuconides, des magistrats du Bosphore.

C'est encore une erreur d'ajouter qu'Asandre ne prit le titre d'archonte „que parce qu'usurpateur du trône de Pharnace, et porté par la révolte à la suprême puissance, il n'osa long-tems regner que sous le titre d'archonte". Toutes ces causes sont de l'invention de M. RR. et par cette raison inadmissibles dans des recherches historiques. Au reste on peut espérer que la nation françoise n'a pas encore oublié que les usurpateurs des trônes ne se contentent pas facilement du titre de magistrat, mais qu'ils s'empressent toujours d'aller un peu plus loin.

## XXXIV.

A part tous les détails ajoutés par M. Raoul-Rochette à cet épisode de la vie d'Asandre et que l'histoire ignore, nous savons qu'Asandre dans ses premières médailles s'est nommé archonte du Bosphore, et qu'il n'a pris le titre de roi et le diadème qu'après avoir été investi de la dignité royale par les Romains. Depuis cette époque, la dignité d'archonte et la forme républicaine du gouvernement qui fut adoptée par les colonies grecques du Bosphore dès le principe de leur fondation, qui fut continuée ensuite sous l'administration des Archaeanactides et sous la dynastie suivante, depuis Spartocus I. jusqu'à Paerisade II. et depuis ce dernier jusqu'à Asandre, cessèrent d'être mentionnées. On ne retrouve plus en effet les archontes du Bosphore ni dans les inscriptions, ni sur les médailles postérieures. Tibérius Julius Sauromatès qui a commencé de régner peu de tems après Asandre, est nommé dans les inscriptions tantôt *roi des rois*, tantôt *le grand roi des rois de tout le Bosphore* (Monum. de Com. pl. VII. et VIII), mais jamais archonte.

## XXXV.

Les lecteurs de M. Raoul-Rochette trouveront encore plus singulier, que l'auteur toujours occupé de soumettre,

contre les témoignages les moins équivoques et les plus formels des monumens et des anciens historiens, le Bosphore grec au pouvoir absolu des rois de cette contrée, se serve d'un argument qui, loin de favoriser son opinion, n'est bon que pour prouver qu'elle est inadmissible. Il dit, p. 56: „du reste, il est si peu vrai que, comme le prétend M. de K. aucun prince du Bosphore (il auroit dû dire, du Bosphore Grec) n'ait été qualifié Roi sur ses monumens, que ce même Pharnace, auquel succéda Asandre et qui ne commanda d'abord que dans le Bosphore même, prend sur quelques unes de ses monnoies le titre fastueux de grand roi des rois, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ", Si M. RR. avoit connu la signification de ce titre, il ne l'auroit pas cité, puisqu'elle prouve la non-valeur de ses assertions. Ce titre affecté par Pharnace et Tigrane, et donné dans deux inscriptions (Monum. de Comos. pl. VII. VIII.) à Tibérius Julius Sauromatès, indique que ces souverains étoient Rois de plusieurs petits rois qui leur étoient soumis (voy. App. Syr. c. 48. p. 608. Schw). Or il est clair que le Bosphore Grec n'ayant jamais été divisé en petits royaumes, ne pouvoit pas être sousentendu dans ce titre. Le titre de Roi des Rois, ainsi que celui de Roi, titre plus modeste que prend sur une de ses médailles Paerisade II. ne pouvoit pas, comme je l'ai déjà observé, se rapporter à ses sujets Grecs, mais uniquement aux peuplades Sauromates gouvernées par leur rois (voy. §. LXIII. et LXIV). Au reste, Sésostris paroît avoir été un des premiers qui, après avoir soumis un grand nombre de rois, s'est donné, sur ses inscriptions, le titre de *Βασιλεὺς βασιλέων καὶ δεσπότης δεσποτῶν* (Diod. I. 55). Dans une inscription découverte en Nubie et publiée par le savant Niebuhr (Inscr. Nub. p. 5), Silco se nomme ΒΑCΙΛΙCΚΟC ΝΟΥΒΑΔѠΝ ΚΑΙ ΟΛѠΝ ΤѠΝ ΑΙΘΙΟΠѠΝ, et ce nom de Basilisque, ou de *petit roi*, pouvoit bien convenir à ceux qui étoient soumis à de grands rois dont ils étoient tributaires.

## XXXVI.

En parlant de quelques médailles de Panticapaeum,

l'auteur nous dit, p. 56: „que Mithridate Eupator possédoit au Bosphore bien certainement et la plénitude et le titre du pouvoir royal". Si nous demandions à M. Raoul-Rochette, d'où ces faits lui sont connus, que pourroit-il repondre? „Je les crois"; ce qui est bien peu pour ses lecteurs. Avouons plutôt que nous ne savons absolument rien de la manière dont Mithradate Eupator a traité les villes grecques du Bosphore, et que les anciens auteurs nous ont laissé dans l'incertitude à cet égard. Mais puisque nous savons qu'Asandre a gouverné le Bosphore pendant plusieurs années comme Archonte, il est très-probable que Mithradate et son fils Pharnace n'avoient rien changé à la forme républicaine du gouvernement de cette contrée. Ce qui doit nous faire douter que cette prétendue *plénitude du pouvoir royal* de Mithradate ait été aussi entière que le croit M. RR. c'est que vers le commencement de la seconde guerre de ce roi avec les Romains, la Colchide et le Bosphore s'étoient révoltés contre lui (App. B. M. c. 64), et que cet exemple fut suivi avec succès par les villes de Phanagorie, de Théodosie, de Nymphaeum et de plusieurs autres (Ibid. c. 108). Si *la plénitude du pouvoir royal* de Mithradate avoit été telle que l'imagine M. RR. ces révoltes n'auroient pu avoir lieu; et puisqu'à cette même époque plusieurs places fortes situées au Bosphore, places dont Mithradate avoit fait *depuis peu de tems* la conquête, s'étoient révoltées aussi, il est clair, que le pouvoir de Mithradate étoit loin d'être bien affermi au Bosphore, et que cette *plénitude de son pouvoir royal* n'a jamais existé que dans l'imagination de M. Raoul-Rochette.

XXXVII.

D'après l'observation de M. Raoul-Rochette, p. 56-57: „plusieurs monnoies qui nous restent du grand Mithridate Eupator semblent aussi avoir été frappées dans le Bosphore". Mais ses lecteurs lui demanderont: à quoi bon ces conjectures oisives qui ne disent rien, qui ne sont appuyées sur rien, et qui sont d'un genre dont on pourroit faire des centaines? Au reste ce que je viens de

dire de l'état du Bosphore sous Mithradate, n'est rien moins que favorable à cette conjecture.

## XXXVIII.

En parlant encore de Mithradate, M. Raoul-Rochette nous dit, p. 56: „c'est à la domination de ce prince qu'il faut attribuer l'introduction dans le Bosphore de certains emblêmes qui caractérisent sa monnoie du Pont, le Pégase paissant et levant une des jambes de devant". Tout ce qu'on peut dire de cette ressemblance entre le type d'une médaille de Panticapaeum et celui des monnoies de Mithradate, c'est que M. RR. nous donne pour un fait une conjecture possible à la vérité, mais rien de plus.

## XXXIX.

En terminant ses remarques sur le roi Mithradate et la médaille de Panticapaeum qui a le Pégase pour revers, M. Raoul-Rochette ajoute, p. 57: „cette médaille nous apprend de plus, que bien qu'obéissante à Mithridate, cette ville du Bosphore continua par la faveur de ce prince à jouir du droit de battre monnoie". On doit regretter qu'il n'ait pas plu à M. RR. de nous dire:

1) quelles sont ses autorités pour prétendre que la monnoie de Panticapaeum dont il est question, a été frappée sous Mithradate?

2) quel ancien auteur a fait mention de l'obéissance de Panticapaeum envers Mithradate, et de la faveur qu'accordoit ce prince à cette ville?

3) quelle raison M. RR. a eu de douter que les villes grecques du Bosphore aient jamais cessé de battre monnoie?

M. RR. ajoute: „et c'est là sans doute une des *immunités* indiquées par Diodore, que les prédécesseurs de Mithridate avoient conservées aux villes grecques du Bosphore, sans renoncer pour cela à la jouissance des droits et des titres affectés à la suprême puissance, comme on le voit par les médailles de Mithridate lui-même". Mais M. RR. commet ici une très-forte erreur, puisque la signification du mot ἀτέλεια, dont se sert Diodore, ne per-

met absolument pas de croire que le droit de battre monnoie put être compris dans les privilèges de ces villes. J'ignore, au reste, ce que les monnoies de Mithradate peuvent prouver, puisqu'il n'en est point qui aient été frappées au Bosphore. Rien en effet ne favorise l'opinion contraire, et il seroit fort déplacé de se livrer à des conjectures qu'on ne peut appuyer par aucun fait historique. Quant aux autres remarques et aux notices qu'on trouve encore dans le passage cité, il faut les ranger au nombre de celles dont M. RR. est le seul garant, le seul dépositaire.

## XL.

Puisqu'il a été question de la ville de Panticapaeum, il me paroît convenable d'examiner quelques remarques que M. Raoul-Rochette a faites vers la fin de son livre, p. 158-162. L'auteur y a donné sur le mot de ΒΟΣΠΟΡΟΣ que l'on trouve sur trois inscriptions de Paerisade I. une interprétation différente de celle qu'il avoit auparavant adoptée. Au lieu de croire qu'on avoit désigné sous ce nom les villes grecques du Bosphore, il pense qu'on doit dans ces inscriptions entendre par Bosporus la ville de Panticapaeum seulement. Dans l'intention de prouver cette nouvelle assertion, M. Raoul-Rochette a cité un grand nombre de passages d'auteurs anciens, qui ne prouvent que ce dont personne ne doutoit. S'il avoit pu même augmenter le nombre des témoins contemporains de Paerisade ou à peu près du même tems, qu'en seroit-il résulté de favorable à sa dernière explication?

## XLI.

Pour se convaincre que le mot ΒΟΣΠΟΡΟΣ ne peut indiquer ici la ville de Panticapaeum, il faut se rappeler que dans l'antiquité plusieurs villes avoient deux noms différens pour les désigner. L'un étoit le nom propre de la ville, celui dont elle se servoit dans ses monumens. L'autre étoit le nom que lui donnoient les étrangers. La ville dont il s'agit ici étoit nommée, sans aucune excep-

tion, Panticapaeum dans ses médailles et dans ses inscriptions ; mais dans toute la Grèce on la connoissoit, déjà du tems de Démosthène, sous celui de Bosporus. C'est par cette raison, qu'expliquant un décret de la ville d'Olbie, en honneur de Théoclès, j'ai dit qu'il falloit sous l'appellation de BOΣΠΟΡΟΣ qu'on y trouve, entendre Panticapaeum.

Une ville voisine, Olbie, dont il a été déjà question au §. VIII. nous donne un autre exemple de ces doubles noms. Ses habitans ont toujours appelé leur ville Olbie, et se sont nommés Olbiopolites ; ces noms se trouvent sur les médailles de cette ville et dans ses inscriptions. Mais les étrangers, comme la plupart des anciens auteurs, la désignoient sous le nom de Borysthénis, ou sous celui de la ville des Borysthénites, appellation qui n'appartenoit à Olbie que très-improprement, puisque ses murailles n'étoient pas baignées par les eaux du Borysthène, mais par celles de l'Hypanis.

En outre, y a-t-il quelque probabilité qu'on ait designé, sous le nom de Bosporus, la capitale des états de Paerisade en Europe, et qu'on ait passé sous silence la métropole de ses possessions asiatiques, Phanagorie qui étoit sa résidence, et près de laquelle son épouse, Comosarye fit élever le monument dont il a déjà été question plus d'une fois. C'est aussi le lieu aux environs duquel on a découvert l'inscription du temple consacré à Diane par Xénoclide, celle de Mestor, et plusieurs autres. Que l'on se rappelle ces lignes de Strabon (XI. 2. §. 10): *καὶ ἔςι τῶν μὲν Ευρωπαίων Βοσποραvῶν μητρόπολις τὸ Παντικάπαιον· τῶν δ'Ασιανῶν τὸ Φαναγόρου· καλεῖται γὰρ καὶ οὕτως ἡ πόλις.* M. RR. cite le même endroit, p. 158. mais en n'en rapportant que le commencement où Panticapaeum est nommée, non comme le dit M. RR. p. 158 : *capitale du royaume de Bosphore,* mais *capitale* ou *métropole du Bosphore Européen* ; le reste du passage, où Phanagorie est nommée comme *capitale du Bosphore Asiatique*, a été omis par M. RR. parce qu'il auroit renversé tout son raisonnement.

## XLII.

Non content de trouver sous le nom de Bosporus dans les inscriptions faites du tems de Paerisade I. la ville de Panticapaeum, M. Raoul-Rochette va plus loin encore. Ayant parlé d'un passage de Demosthène, où la ville de Panticapaeum est désignée sous le nom de Bosporus, il dit, p. 161: „que ce passage montre certainement que les mots Ἄρχοντα Βοσπόρου, ne signifient sur nos inscriptions, comme sur les médailles d'Asandre, que *Archonte de Bosporus*, ou *de Panticapée*". D'après cet exposé la légende des médailles d'Asandre, ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΑΣΑΝΔΡΟΥ ΒΟΣΠΟΡΟΥ, doit être traduite: *d'Asandre Archonte de Panticapaeum.* Asandre, archonte du Bosphore, a donc été dégradé par M. RR. et n'est devenu qu'archonte de Panticapaeum, archonte d'une seule ville, après en avoir eu auparavant plusieurs à gouverner. Il est fâcheux que l'auteur ne nous dise pas, comment il a disposé de ces dernières villes.

La traduction des légendes des médailles d'Asandre proposée par M. RR. nous autorise à trouver dans le passage de Lucien: Ἄσανδρος βασιλεὺς Βοσπόρου, *Asandre roi de Panticapaeum.* M. RR. désire-t-il que le mot Βόσπορος soit toujours traduit *Panticapaeum*, ou veut-il accorder une existence quelconque au Bosphore?

J'observe encore que malgré l'explication de la légende des médailles d'Asandre, dans laquelle M. Raoul-Rochette trouve indiquée la ville de Panticapaeum dans le mot de Bosporus, il nous avoit dit auparavant, p. 158: „que le nom de Bosporus est absolument nouveau dans la géographie numismatique et lapidaire". Mais comment, dira-t-on, le nom de ΒΟΣΠΟΡΟΣ, que l'auteur a trouvé dans le décret en honneur de Théoclès, peut-il être nouveau dans la géographie numismatique et lapidaire, lorsqu'il se trouve sur les médailles d'Asandre connues depuis plus de cent ans, et que, selon l'opinion de M. RR., il indique sur ces médailles, de même que dans le décret pour Théoclès, non pas le Bosphore, mais la ville de Panticapaeum?

M. RR. auroit dû distinguer l'usage des mots et des noms dans la vie commune, du style employé dans les monumens publics. Au lieu de faire une distinction entre ces deux manières de s'exprimer, il les a confondues, et il est tombé dans de très-grandes erreurs.

Il suit de mes observations :

1) que dans les inscriptions du tems de Paerisade l'expression d'archonte du Bosphore indique un archonte de cet état et non pas de Panticapaeum ;

2) que dans les légendes des monnoies d'Asandre il ne peut pas être question d'un archonte de Panticapaeum, mais du Bosphore.

## XLIII.

L'auteur des antiquités du Bosphore est incertain, p. 54. note 1. s'il doit approuver quelques corrections que j'ai faites à une inscription portant le nom de Spartocus fils d'Eumélus. Voici cette inscription :

.... ΙΣΜΟΛΠΑΓΟΡΟΥΥΠΕΡΜΟΙΡΟΔΩΡΟΥ ....

ΑΝΕΘΗΚΕΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣΣΠΑΡΤΟΚΟΥΤΟΥΕΥΜΗΛΟΥ

Il faut observer que des inscriptions copiées par une main fidèle ne peuvent être corrigées qu'avec beaucoup de circonspection, par ceux qui croient y découvrir des défauts. Au contraire, des copies incorrectes comme celles qu'a données Waxel d'après des originaux non-distincts, ou des copies semblables à celles qu'a publiées M. Raoul-Rochette, doivent être revues et corrigées, à moins quelles ne soient entièrement incorrigibles, comme l'est entr'autres celle qu'a publiée M. RR. p. 59.

## XLIV.

Dans la note 3. p. 57. l'auteur publie une médaille de Panticapaeum, pl. III. n. 8. Mais il est singulier qu'il prenne si souvent des inscriptions et des médailles qui ont été données au public depuis long-tems, pour des monumens inédits, et c'est le cas avec cette médaille de Panticapaeum. Elle se trouve gravée et décrite dans les ouvrages de Neumann (To. I. t. 3 n. 1), de Hunter (p. 224. n. 2), et de M. le Comte de Wiczay (To. I. p. 78. n. 1972). Au reste la

ville de Panticapaeum s'est servie très fréquemment sur ses médailles de la tête de boeuf, emblême de l'état florissant de son agriculture, comme on peut le voir par celles que je vais décrire ici :

1. Tête barbue de Pan, de face, tournée un peu à gauche.
ΠΑΝ. Tête de boeuf ; tournée à gauche. AR. 3.

2. Tête imberbe de Pan ou de Satyre, de profil, couronnée de lierre ; à gauche.
ΠΑΝ. Tête de boeuf, à gauche. AR. 3.

3. Tête barbue de Pan, à droite.
ΠΑ. Tête de boeuf, à gauche. Médaille surfrappée et de fabrique barbare. AR. 3.

4. Tête de femme peu distincte, à gauche.
Tête de boeuf, à droite, dans un quarré incuse. AR. 2½.

5. Tête de Pan, couronnée de lierre.
ΠΑΝ. Tête de boeuf, à gauche. Sestini. Lett. e Diss. To. IV. p. 90. AR. I.

6. Tête barbue de Pan ou de Satyre, couronnée de lierre, à gauche.
ΠΑΝ. Tête de boeuf, à gauche. AE. 7.

7. Tête imberbe de Satyre, couronnée de lierre, à gauche.
ΠΑΝ. Tête de boeuf, à gauche. AE. 5.

8. Tête de Satyre, tournée à gauche.
ΠΑΝ. Tête de boeuf, tournée à gauche. AE. 3½.

9. Tête imberbe de Satyre, à droite.
ΠΑ. Tête de boeuf, à gauche. AE. 1.

10. Tête de boeuf, à droite.
ΠΑΝ. Épi et charrue, à gauche. AE. 2½.

11. La même médaille. AE. 2.

12. Tête de boeuf, de face, à droite.
ΠΑΝ. Les lettres placées en triangle ; épi et charrue, à gauche. AE. 1.

13. Tête de boeuf, à droite.
ΠΑΝ. Deux épis. AE. 2.

14. Tête imberbe de Faune, à droite.
Légende effacée. Épi tourné à droite. AR. 2½.

## XLV.

L'auteur des antiquités du Bosphore communique à ses lecteurs, p. 58 - 59. une ancienne inscription. J'observe contre les assertions de M. RR :

1) que cette inscription n'est pas inédite ;

2) qu'elle n'a pas été tirée des ruines de Panticapaeum, ruines difficiles à retrouver maintenant, puisqu'elles n'existent plus depuis des siècles ;

3) qu'elle ne prouve par conséquent, rien pour la forme du gouvernement municipal à Panticapaeum.

4) qu'elle n'est pas si mutilée qu'on ne puisse essayer de la rétablir ;

5) que le très-puissant sénat et le peuple très-sacré de Panticapaeum n'y sont pas nommés ;

6) que la forme des lettres ne prouve pas qu'elle ait été faite dans un tems peu éloigné du siècle des Antonins.

J'ai publié cette inscription, dont il a déjà été question au §. IV. dans un mémoire imprimé à Munic. Elle porte un décret de la ville de Cherson, donné au moins 400 ans plus tard que ne le croit M. RR. Les lettres n'ont pas la forme antique, mais elles tiennent beaucoup de l'écriture cursive en grandes lettres de notre tems. En voici une copie que j'ai prise quand le bloc quarré en marbre blanc, sur lequel elle est gravée, se trouvoit encore au milieu des décombres de l'ancienne Cherson :

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΔΗΜΟΚΡΑΤΗΝΑΡΙCΤΟ
ΓΕΝΟΥCΠΡΟΕΔΡΟΝ σ τ ρ α τ η γ η
CΑΜΕΝΟΝΕΝΔΟΞΩC δ η μ η γ
ΟΡΗCΑΝΤΑΔΙCΔΑ ρ ξ α ν τ α τ η ν μ ε γ ι σ
ΤΗΝΑΡΧΗΝΚΑΙ
ΠΡΕCΒΕΥCΑΝΤΑΠ ρ ο ς
ΤΟΥC α υ τ ο κ ρ α τ ο ρ α ς ύ π ε ρ
ΤΗCΠΑΤΡΙΔΟCΚΑΙΤΕΙΜ η θ ε ν τ α
ΥΠΟΤΗCΠΟΛΕΩCΑΙΔΙΩΙ α ν α γ ο
ΡΕΥCΕΙΘΙΑCΑΡΧΗCΑΠ α
CΑΝΛΕΙΤΟΥΡΓΙΑΝΤΕΛΕCΑΝΤΑ π ε

ΛЄΙΤЄΥCΑΜЄΝΟΝЄΝΠΑCΙΝ ά γ
ΝωЄΤΌΝΚΤΙCΤΗΝΚΑΙΑCΥΝΚΡ ι
ΤΟΝΚΑΙΦΙΛΟΠΑΤΡΙΝΗΚΡΑΤΙCΤΗ
ΒΟΥΛΗΚΑΙΟΙЄΡΟΤΑΤΟCΔΗΜΟC
ЄΥΝΟΙΑC ΧΑΡΙΝ

Quant aux explications fournies par M. Raoul-Rochette sur cette inscription de Cherson, il faut remarquer que la phrase ΠΡΟΙΚΑ ΠΡЄCΒЄΥCΑΝΤΑ, ne se trouve pas sur l'original, et que la conjecture ou correction faite p[illegible] M. RR. ΔΙ ЄΥCЄΒЄΙΑC ΑΡΧΗCΑΝΤΑ, ne peut être ni sur ce marbre, ni sur aucune autre inscription, parce que cette locution ne seroit pas grecque.

J'ai conjecturé que la lacune dans la ligne 8. pouvoit dans le principe avoir été remplie par ΤΟΥC ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑC, et qu'on avoit fait mention dans cet endroit des missions dont Démocratès avoit été chargé auprès des empereurs byzantins à Constantinople.

## XLVI.

M. Raoul-Rochette avance, p. 60: „qu'il publie pour la première fois une médaille de Leucon d'une manière exacte et authentique". Il y a dans ces mots beaucoup d'erreurs et de méprises:

1) M. de Blaremberg à Odessa avoit fait lithographier cette médaille avec autant d'exactitude que d'élégance, au commencement de l'an 1821, avant que le livre de M. RR. fut publié;

2) la figure qu'en a donnée M. RR. pl. I. m. 3. n'est, quoiqu'il en dise, ni exacte ni authentique; au contraire elle appartient, comme en général toutes les médailles de son ouvrage, aux plus mauvaises qu'on ait jamais publiées.

Deux monnoies, pl. I. m. 5. p. 62. p. 66. not. 1. p. 72. dont l'une n'est nullement de Leucon, et dont l'autre est tout-à-fait fruste et indistincte, pl. I. m. 4. font dire à M. RR. p. 72: „rien ne s'oppose à ce que nous retrouvions dans les deux médailles 4. et 5. l'ancienne monnoie du Bosphore abolie par Leucon, et dans la médaille n. 3,

qui offre un type nouveau, la monnoie au moyen de laquelle, suivant Polyen, Leucon fit entrer dans ses coffres une partie de l'argent de ses sujets". Cette hypothèse est inadmissible, puisqu'elle n'est pas prouvée; elle ne seroit même d'aucune vraisemblance, s'il étoit vrai que la première de ces médailles, m. 5, fut de Leucon, et que l'autre, m. 4, ne fut pas indistincte et fruste. Car Polyen ne dit pas quel étoit ce Leucon, dont il nous raconte une anecdote et la guerre avec les Héracléotes. Cette guerre et les autres strategèmes que rapporte de son Leucon l'auteur cité, ne rendent pas probable que ce soit de Leucon, fils de Satyrus, que parle Polyen.

XLVII.

Une remarque plus essentielle encore sur cette médaille de Leucon, dont j'ai vu plusieurs exemplaires très beaux, c'est que la ressemblance que l'on trouve dans son avers avec les médailles d'Alexandre le Grand est si frappante dans la tête d'Hercule, qu'elle ne laisse aucun doute que ces médailles de Leucon ont été copiées sur celles de ce roi de Macédoine. Il est évident de même que l'arc et la massue du revers de la monnoie de Leucon, types que l'on n'a trouvés sur aucune autre médaille des rois du Bosphore, sont des copies faites d'après des médailles des rois de la Macédoine. Leucon, père de Paerisade, mourut l'an 3 de la 107 Olympiade; Alexandre le Grand monta sur le trône au commencement de la 111 Olympiade. Il résulte de ces dates que la médaille en question ne peut pas avoir été frappée sous le règne de Leucon père de Paerisade, comme le prétend M. RR. p. 71, mais sous un Leucon postérieur à celui-ci.

XLVIII.

M. Raoul-Rochette observe, p. 62: „le culte d'Hercule florissoit dans le Bosphore, ainsi que l'attestent les monnoies de Chersonèse, ville bâtie par les Héracléotes du Pont, et qui conserva toujours, avec le nom de sa métropole, les symboles propres à son fondateur. C'est ce qu'indiquent, d'une manière encore plus positive les mon-

noies de Panticapée et de Phanagorie." J'ai plusieurs remarques à faire sur ce passage :

1) les médailles de la ville de Chersonèse ne portent que très-rarement la tête d'Hercule, ou quelques uns de ses attributs. Ainsi ni les médailles de cette ville, ni les anciens historiens, ne prouvent pas que ce dieu ait été en haute vénération à Chersonèse, où Diane et Apollon étoient les divinités principales;

2) mais quand il seroit vrai que le culte d'Hercule ou de quelqu'autre divinité eut prévalu dans la ville de Chersonèse, on ne pourroit pas en conclure, comme le fait M. RR. que le même culte *florissoit au Bosphore*. Car Chersonèse ne s'étoit soumise à Mithradate que long-tems après Leucon;

3) je doute que la ville de Chersonèse *conserva toujours*, comme le dit M. RR. *le nom de sa métropole*. Car si un ou deux auteurs anciens ajoutent à son nom celui de Héracléa, ce n'étoit que pour la distinguer des autres villes qui portoient, comme elle, le nom de Chersonesus. Ni sur ses inscriptions, ni sur ses médailles, on ne trouve le nom de Héracléa. Bref, la ville de Chersonèse ne s'est jamais servie du nom de Héracléa et, par cette raison, n'a pas pu le conserver, comme le prétend M. RR.

4) ce que l'auteur dit des types des médailles de Panticapaeum et de Phanagorie n'est pas non plus concluant. Car le type et les symboles d'Hercule y sont encore plus rares que sur la monnoie Chersonésite. Les emblêmes les plus usités sur les revers de la monnoie des deux capitales du Bosphore sont, ceux d'Apollon et de Pan ainsi que l'arc et la flêche.

## XLIX.

Je n'aurai que très peu d'observations à faire, sur la longue digression de M. Raoul-Rochette, p. 71-81, puisque l'essentiel sur le procédé par lequel Leucon doit avoir, suivant Polyen, doublé la valeur de la monnoie de son pays, peut être exposé en peu de mots. Polyen dit que Leucon avoit obtenu ce résultat, ἄλλον χαρακτῆρα ἐπιβαλών, *en imprimant sur cette monnoie un autre coin.* Si le

nouveau coin étoit de la grandeur de la monnoie, alors l'expression ἐπιβάλλειν ἄλλον χαρακτῆρα signifie, surfrapper la monnoie. Mais si le nouveau coin étoit plus petit, alors cette phrase fait entendre qu'à l'ancien coin on avoit ajouté une contremarque. Les deux auteurs, Aristote et Polyen, ne s'étant pas plus clairement énoncés, il est impossible de décider quel est le procédé dont il est question. Dans une inscription expliquée par le savant Professeur Böckh (Staats-Haushalt. der Athen. II. 344.) on trouve mentionné un ΧΑΡΑΚΤΗΡ ΜΟΛΥΒΔΙΝΟΣ.

## L.

En parlant de l'usage des anciens, de marquer d'une contremarque leur monnoie courante, M. Raoul-Rochette nous dit, p. 80-81 :

„L'objet de cette empreinte étoit-il de doubler la valeur de la pièce qui l'avoit reçue ?"

„Ou bien, étoit-ce un moyen de rendre à une monnoye tombée en désuétude, le caractère légal propre à la remettre en circulation ?"

„Ou bien enfin avoit-on recours à ce signe particulier, pour retirer de la circulation des pièces, et les convertir en médailles proprement dites ?"

J'observe que la première de ces trois suppositions est la seule qui paroîtroit avoir de la vraisemblance, si au mot de *doubler* l'auteur avoit substitué celui d'*augmenter*; mais quant aux deux autres il n'est que trop probable qu'elles sont sans fondement.

## LI.

Il est question, p. 82. de quelques médailles de Panticapaeum surfrappées, pl. I. n:. 7. 8. L'auteur dit : „sur ces deux monnoies de petit bronze, l'ancien type d'Apollon, avec l'astre au revers, est encore reconnoissable sous le nouveau type qui est la tête de Pan, et au revers l'arc et le javelot scythiques." Il faut observer :

1) que ces médailles n'appartiennent pas au petit, mais au moyen bronze ;

2) que l'ancien type des deux médailles n'a pas été la tête d'Apollon ;

3) que l'astre n'a pas été le type du revers du coin primitif de cette médaille ;

4) qu'au revers le nouveau coin porte un arc et une flêche.

Ayant vu beaucoup de ces médailles de Panticapaeum qui ont été surfrappées, j'observerai que le coin primitif de la médaille dont M. RR. a produit deux exemplaires, a été sur l'avers, la tête imberbe de Satyre avec un astre dans une contremarque ; sur le revers, les lettres ΠΑΝ posées en triangle, la tête d'un lion, au bas duquel un poisson. Ordinairement l'avers du nouveau coin est imprimé sur le revers primitif. Toutes les conjectures sur le but qu'on peut avoir eu en surfrappant les monnoies, p. 82. ne mènent à aucun résultat.

## LII.

Après avoir parlé des deux médailles surfrappées, l'auteur ajoute, p. 82 : „Cette opération, quoique grossière dans ses résultats, n'en convenoit peut-être que mieux à un *peuple rejeté*, comme celui du Bosphore, *à l'extrémité du Pont-Euxin et étranger aux arts de la Grèce.*" Si l'auteur s'étoit rappelé des médailles de Panticapaeum, de Phanagorie, de Théodosie et de Chersonèse, dont celles en or et en argent et la plupart de celles en bronze, ne le cèdent pas aux plus belles qui ont été frappées dans la Grèce et dans l'Asie mineure ; s'il s'étoit souvenu de l'épithète, Agrotéra, donnée à Diane sur l'inscription de Xénoclide, *épithète puisée*, comme M. Raoul-Rochette a voulu nous le persuader, *aux plus profondes et aux plus pures sources de la langue et de la mythologie helléniques* ; si enfin il avoit voulu penser au décret de la ville d'Olbie en honneur de Théoclès, et à tous les éloges qu'il a donnés à cette inscription, p. 146 : il n'auroit surement pas parlé de ces colonies comme *d'un peuple rejeté à l'extrémité du Pont-Euxin et étranger aux arts de la Grèce.*

LIII.

M. Raoul-Rochette croit, p. 83-84. „que l'époque où l'inscription de Xénoclide fut faite peut être fixée, d'une manière au moins très-probable, aux premières années du règne de Paerisade I, c'est à dire à peu près vers l'an 343 avant notre ère.“ Je remarquerai que cette inscription, qui n'est pas, à ce qu'il paroît, antérieure aux deux autres inscriptions du règne de Paerisade, ne présente absolument rien qui puisse faire présumer qu'elle fut faite dans les premières années du règne de ce roi.

LIV.

En parlant des peuples nommés dans l'inscription de Xénoclide, l'auteur dit, p. 84 : „nous y apprenons de plus, par la distinction qu'elle établit entre les Sindes, les Torètes et les Dandariens, que Strabon ne s'est pas exprimé avec son exactitude habituelle, quand il assure que les Sindes faisoient partie de la nation des Maeotes; cette désignation ne peut, en effet, convenir qu'aux Torètes et aux Dandariens; et les inscriptions de Comosarye et de Mestor établissent aussi très-nettement la distinction des Sindes et des Maeotes.“

Il y a dans cet endroit plusieurs erreurs de M. Raoul-Rochette qu'il faut indiquer. L'inscription de Xénoclide nomme trois nations soumises au roi Paerisade, les Sindes, les Torètes et les Dandariens : l'inscription de Comosarye et celle de Mestor nomment aussi les Sindes et ajoutent tous les Maeotes. Quant aux Sindes dont nous lisons le nom sur les trois inscriptions, c'étoit sur le territoire qui avoit appartenu à ce peuple nombreux (Monum. de Comos. p. 77-78.) que les villes grecques du Bosphore Asiatique se trouvoient établies, c'étoit donc une partie assez importante de ce royaume. Les Torètes et les Dandariens n'ayant pas appartenu aux Maeotes, comme je le prouverai ci-après, il en résulte que l'inscription de Xénoclide parle des peuples soumis à Paerisade du côté du midi, tandis que les deux autres monumens, par l'expression

générale de *tous les Maeotes*, désignent les peuples qui étoient du côté du nord.

Les anciens n'entendoient naturellement sous le nom de Maeotes que les peuplades établies au bord de la mer Maeotide, depuis la ville de Tanais jusqu'au Bosphore, et c'est dans ce sens qu'en parlent Strabon (XI. 2. §. 4. p. 375. Tzsch.) Scylax (p. 31. Huds.) l'auteur anonyme du périple de la mer noire (p. 2. Huds.) et Pline (IV. p. 175. Fr.) qui ne font pas mention dans les passages cités ni des Sindes, ni des Torètes, ni des Dandariens. Ces auteurs n'ayant nommé parmi les Maeotes ni les Sindes, ni les Torètes, ni les Dandariens, et deux inscriptions faites sous le règne de Paerisade I, séparant soigneusement les Maeotes des Sindes, peuple qui avoit plus de droit d'être compris sous le nom des Maeotes, que les Torètes et les Dandariens, puisque son territoire étoit baigné au nord de la mer Maeotide, il en résulte que du tems de Paerisade I. les trois peuplades citées n'étoient pas comptées parmi les Maeotes.

Si, trois cent ans après Paerisade, Strabon (XI. 2. §. 11. p. 384.) faisant l'énumération des différentes peuplades à qui on donnoit le nom de Maeotes, y compte aussi les Sindes, les Torètes et les Dandariens, c'est que par suite des tems on avoit confondu ensemble les habitans de ces contrées; mais cela ne prouve pas que Strabon eut compté à tort les Sindes parmi les Maeotes, dénomination qui, du tems de Strabon, étoit devenue beaucoup plus générale qu'elle ne l'avoit été pendant le règne de Paerisade I. Ce que je viens de dire par rapport aux Sindes, est confirmé par Etienne de Byzance (v. Σινδοί). Après avoir remarqué que le pays des Sindes touchoit à la partie méridionale de la mer Maeotide, il ajoute que quelques uns prétendoient que les Sindes font partie des Maeotes.

Strabon ne peut donc être blâmé d'avoir nommé les Sindes parmi les Maeotes, puisque comme l'a dit M. Raoul-Rochette „cette désignation ne peut, en effet, convenir qu'aux Torètes et aux Dandariens." Il n'y a pas de doute que cette dénomination pouvoit au contraire con-

venir beaucoup mieux aux Sindes qu'aux deux autres peuples dont le rivage ne touchoit pas à la mer Maeotide, mais au pont Euxin ; et pourtant les anciens géographes, entr'autres Scylax (p. 31. Huds.) ont scrupuleusement séparé les Sindes des Maeotes, ce que nous voyons observé aussi dans les inscriptions faites du tems de Paerisade I.

Enfin si Mela (I. 19. p. 114.) s'est trompé en plaçant, contre l'autorité de tous les autres géographes, les Torètes dans l'intervalle entre le Bosphore et la ville de Tanais ; c'est une erreur plus grave encore lorsque p. 86. M. RR. dit : „les Torètes étant placés sur la rive orientale du Palus Maeotide, ainsi que le dit positivement Pline": car Pline (VI. 5. p. 554.) n'a pas mis les Torètes au nord des Sindes, mais au sud. C'est donc M. Raoul-Rochette qui se trompe, et non pas Pline.

## LV.

Puisqu'il a été question ici des trois inscriptions faites sous Paerisade I, il ne sera pas inutile d'ajouter une remarque sur ces monumens.

L'inscription de Xénoclide découverte la dernière, est très-intéressante, puisqu'elle nous donne la certitude que ces monumens ont été faits sous Paerisade I. fils de Leucon.

L'inscription de la reine Comosarye ayant été gravée par les ordres de l'épouse de Paerisade I, a l'avantage de tenir plus de l'autorité publique que les deux autres monumens, érigés par de simples particuliers, Xénoclide et Mestor. Elle est d'un intérêt très-grand, puisqu'elle nous apprend le nom de la reine, celui de son père Gorgippus et ceux de ses divinités tutélaires.

L'inscription de Mestor fils de Hipposthénès nous confirme le titre de Paerisade que nous trouvons sur le monument précédent. Au reste, elle est gravée sur un très beau marbre blanc, tandis que celle de la reine Comosarye se trouve sur une grande table de granit. Celle de Xénoclide au contraire est partagée sur deux pierres calcaires détachées, qui avoient été employées dans la con-

struction du temple consacré à Diane Agrotéra, et elle accuse ainsi le peu de fortune de celui qui l'a fait graver.

## LVI.

J'avois dit dans ma description du monument de la reine Comosarye, p. 80-81. que les Maeotes dont nous venons de parler, sont nommés sur les deux inscriptions du tems de Paerisade, ΜΑΙΤΑΙ, au lieu de ΜΑΙΩΤΑΙ, et que par cette raison il me paroissoit assez certain, que ce n'étoit pas une faute de graveur, mais plutôt la prononciation vulgaire qu'avoit ce nom dans le Bosphore. Que dit là-dessus M. Raoul-Rochette, p. 85? que cette dernière particularité n'a point assez été remarquée par moi, „et qu'elle semble venir à l'appui de *la leçon* Μαιῆτις dont Hérodote se sert constamment pour désigner le Palus Maeotide". Mais je le demande:

1) quel rapport peut-il y avoir entre le nom d'un peuple écrit sur deux monumens ΜΑΙΤΑΙ au lieu de ΜΑΙΩΤΑΙ, et l'usage d'Hérodote qui, d'après son dialecte, nomme la mer d'Azov ἡ Μαιῆτις?

2) ce qui est une forme ionienne peut-il être une leçon?

3) puisqu'il manque une lettre dans le mot ΜΑΙΤΑΙ, pourquoi M. RR. croit-il qu'il faut plutôt la remplacer par la lettre Η que par l'Ω? Cette supposition est si fausse et si dénuée de tout fondement, qu'il est inutile de la relever davantage.

Il résulte de ces observations que M. RR. a eu tort de dire: que je n'avois pas assez observé la particularité dont il est question, et qu'il a eu tort, en outre, de croire qu'elle vient à l'appui de sa prétendue *leçon* Μαιῆτις dans Hérodote.

## LVII.

Dans les monumens de l'antiquité on trouve trop souvent des faits et des questions qu'il est impossible d'éclaircir, et dont les difficultés sont insurmontables. De ce nombre est le mot ΘΑΤΕΩΝ à la fin de l'inscription de Comosarye. M. Raoul-Rochette observe, p. 84-85: qu'„entre les peuplades situées à l'occident du Palus Maeotide, il en

est une que Pline appelle *Thalos*, nom qu'il faut peut-être corriger conformément à la leçon fournie par le monument de Comosarye". Je réponds :

1) que le nom de ce peuple n'étoit pas *Thali*, comme M. RR. l'a écrit, en suivant la correction que vouloient faire au texte de Pline, Hardouin et autres. Tous les manuscrits de Pline portent *Thallos*;

2) que ce peuple étoit situé au midi et non pas à l'occident du Palus Maeotide;

3) qu'il seroit trop hardi d'admettre que le mot en question pourroit désigner un peuple nommé Thalli, et de substituer ΘΑΛΛΩΝ au mot ΘΑΤΕΩΝ, ou de corriger le texte de Pline d'après notre inscription;

4) enfin ce qui détruit tout-à-fait cette conjecture, c'est que Pline (VI. 5. p. 553.) nous dit que les possessions de ce peuple touchoient vers l'orient aux bords de la mer caspienne: *Thallos — qui ab oriente Caspii maris fauces attingerent.* Les possessions des rois du Bosphore n'étoient pas de ce côté là assez étendues pour qu'elles comprissent tout l'espace, depuis la mer Maeotide jusqu'aux bords de la mer Caspienne.

### LVIII.

L'auteur des antiquités du Bosphore dit, p. 85-86: „Je profiterai de cette occasion pour corriger les fautes que le nom des Torètes, méconnu ou mal rendu par les copistes, a laissé subsister dans quelques passages d'anciens auteurs". Les lecteurs de M. Raoul-Rochette regarderont sans doute un pareil travail comme très méritoire; malgré cela, ils observeront que l'erreur qu'on rencontre dans les mots qui suivent le passage que je viens de citer: „*les Torètes étant placés sur la rive orientale du Palus Maeotide*", erreur qui a été déjà relevée §. LIV, ne peut pas faire bien augurer de son travail.

### LIX.

M. Raoul-Rochette propose, p. 85. de lire dans le texte de Strabon (X. 2. §. 11): Τορέται, au lieu de Τορεκάται. Mais cette correction a déjà été faite par Schrader dans ses re-

marques sur Aviénus, publiées avec ce poëte à Amsterdam en 1786, et réimprimées dans l'édition que Wernsdorf a donnée du même poëte (Perieg. v. 867. p. 823. et not. p. 1067).

L'auteur n'est pas plus heureux, p. 86. dans la correction qu'il veut faire d'un passage de Denys d'Alexandrie, où il substitue les Torètes aux Orètes. Car Wernsdorf (l. c.) et Tzschucke (in Strab. XI. p. 385.) avoient fait la même correction depuis long-tems; au surplus, Pintianus (in Mel. I. 19. p. 114. Gr.) et Schrader (l. c.) l'avoient trouvée dans des manuscrits anciens. Dans les poëmes géographiques d'Avien (v. c.) et de Priscien (v. 664.) Hardouin (Not. et Em. 22. in Plin. VI. 5. p. 554.) Schrader et Wernsdorf ont corrigé la même faute, et substitué les Torètes.

## LX.

L'auteur dit encore: „la situation qu'occupe le promontoire Tarétique, Ταρετικὴ ἄκρα, dans la description de Ptolémée, immédiatement après le golfe des Cercètes, correspond trop exactement avec l'emplacement et la forme du terrain désigné par Pline, comme habitation des Torètes: *supercilium arduum tenent Toretae*, pour qu'on puisse hésiter à rétablir dans le texte de Ptolémée: Τορετικὴ ἄκρα“. Mais il en est de cette correction de M. RR. comme de toutes les précédentes, qui ont été déjà proposées par d'autres auteurs. Celle-ci l'a été par Tzschucke (in Mel. p. c). Le rapprochement entre la langue torétique et Toricus, habité par les Torètes, a de même été fait par Vossius (ad Scylac. p. 31. Huds.) et M. Mannert (Geogr. IV. s. 402).

## LXI.

Si l'auteur des antiquités du Bosphore a eu le malheur de corriger des passages d'anciens auteurs qui l'avoient été long-tems auparavant et de la même manière: voyons s'il a plus de succès, lorsque le hazard lui fournit des textes que personne n'avoit osé toucher avant lui. En voici un exemple. Continuant son discours, M. Raoul-Rochette dit, p. 86-87: „enfin j'inclinerois à croire que dans ce passage

de Scylax (p. 31. Huds.): μετὰ δὲ Σινδικὸν λιμένα, Κερκέται ἔθνος, καὶ πόλις Ἑλληνὶς Τορικός, ce dernier mot Τορικός cache le nom des Torètes, qui occupoient le territoire même indiqué ici par Scylax. Il seroit en effet singulier que le nom des Torètes, tribu nombreuse et puissante, se trouvât omis dans la description de Scylax, qui n'oublie aucune des peuplades voisines ou contigues. La ville grecque désignée en cet endroit me paroît être celle que Pline dans une situation absolument semblable, appelle Hieron, et je propose de lire, par un changement très-léger: καὶ πόλις Ἑλληνὶς καὶ Τορέται."

Si jamais la correction d'un passage d'un ancien auteur a été, je ne dis pas superflue, mais déplacée et non admissible, c'est celle par laquelle M. Raoul-Rochette veut changer le texte cité de Scylax. Le changement du mot Τορικὸς en celui de Τορέται ne peut pas avoir lieu, puisque Τορικὸς indique la ville des Torètes, et on peut présumer que si M. RR. avoit pensé à cette signification, il n'auroit pas trouvé à propos d'effacer Toricus pour substituer à ce mot le nom des Torètes. Mais l'auteur n'a cité le passage de Scylax que d'une manière très-imparfaite; il a omis, après Τορικὸς, ces mots, καὶ λιμὴν, qui anéantissent entièrement sa prétendue correction. Cependant pour en prouver la justesse et même la nécessité, il dit que Scylax „qui n'oublie aucune des peuplades voisines ou contigues, ne pouvoit pas omettre les Torètes, tribu nombreuse et puissante". Pour se convaincre de la fausseté de cette assertion, on n'a qu'à examiner les notions que ce géographe nous donne à la même p. 31. sur les Maeotes, depuis la ville de Tanais jusqu'à Phanagorie; non seulement il n'en nomme pas une seule tribu, mais il passe sous silence, et dans cet endroit et dans la suite, des peuples et plusieurs villes grecques qu'il auroit mentionnés, si son but avoit pu être d'écrire un ouvrage complet sur cette contrée.

Au reste, la ville grecque et le port de Toricus se trouvoient dans le territoire des Torètes, et c'étoit justement à cause du port que les Grecs s'étoient établis dans cette ville des Torètes. Par la même raison, des

Grecs étoient venus s'établir au port des Sindes (Anonym. Per. P. E. p. 2. Huds).

## LXII.

Parmi les remarques insignifiantes de M. Raoul-Rochette il faut compter la suivante, p. 88 : „Ptolémée, dans sa description de cette côte du Pont-Euxin, a omis le nom des Dandariens. Il est cependant plus probable qu'il y a ici quelque altération du texte, puisque, outre le témoignage de Plutarque, Tacite parle des Dandariens etc." Ptolémée ne fait pas mention de tant de peuples, ni de tant de villes remarquables, pour que nous puissions être fondés à croire que son texte est altéré dans un endroit où on chercheroit vainement des notions géographiques sur une contrée particulière.

## LXIII.

Dans la note 1. p. 89. l'auteur fait mention des Sceptuques dont parle Strabon, en disant (XI. 2. §. 13) que l'on trouvoit chez les Hénioches cette espèce de chefs, qui étoient soumis à des tyrans ou à des rois. M. Raoul-Rochette croit que Strabon parle des rois du Bosphore. Mais comment cela pourroit-il être ?

1) Il est impossible de prouver que ce peuple ait été soumis à ces rois, ni que la domination de ces derniers se soit étendue si loin vers le midi.

2) Si M. RR. avoit voulu lire avec attention le passage de Strabon qu'il cite, il auroit trouvé que ce géographe parle des rois Hénioches et non pas de ceux du Bosphore, puisqu'il dit que ce peuple étoit gouverné par quatre rois: *οἱ γοῦν Ἡνιόχοι τέτταρας εἶχον βασιλέας ἡνίκα Μιθριδάτης ὁ Εὐπάτωρ φεύγων ἐκ τῆς προγονικῆς εἰς Βόσπορον διῄει τὴν χώραν αὐτῶν.*

Les Sceptuques que l'on trouve nommés dans une ancienne inscription d'Olbie, étoient les anciens ou chefs d'une partie de ces peuplades Scythes. Ils étoient soumis au roi des différentes peuplades. Un de ces rois est mentionné dans l'inscription citée d'Olbie, et d'autres rois sarmates le sont aussi dans un fragment trouvé dans l'ancien em-

placement de la même ville; on y lit les mots suivans: *οἱ τῆς* ΣΑΡΜΑΤΙΑΣ ΒΑΣΙΛΕΙΣ, et dans un autre conservé dans le riche cabinet de M. de Blaremberg, où on lit: *οἱ* ΤΗΣ ΧΩΡΑΣ ΒΑΣΙΛΕΙΣ.

## LXIV.

On doit relever beaucoup de méprises dans le passage suivant, p. 89: „si du tems de Mithradate le plus puissant des rois du Bosphore, les Dandariens avoient conservé un chef de leur tribu, à plus forte raison devons nous penser, que dans les tems antérieurs, où l'autorité de ces monarques étoit encore récente et mal affermie, les Sindes et les autres tribus sarmates qui leur obéissoient n'avoient pas entièrement renoncé à leur indépendance.“ Avant de faire aucune remarque sur ce passage, j'observe qu'il n'est point exact de dire:

1) que Mithradate a été le plus puissant des rois du Bosphore;

2) qu'avant ce roi l'autorité des rois du Bosphore étoit encore récente et mal affermie;

3) que les Sindes et les autres Sarmates n'avoient pas entièrement renoncé à leur indépendance.

Si Mithradate étoit puissant comme roi de plusieurs états, il ne l'étoit pas plus pour cela que ses prédécesseurs dans le royaume du Bosphore. Au contraire, éloigné de ce dernier pays, il est très probable que son gouvernement y avoit moins de force que le leur, puisqu' ils y résidoient, et mes remarques §. XXXVI. sur l'état du Bosphore au commencement de la guerre de Mithradate avec les Romains, semblent le prouver.

Il seroit bien curieux de savoir où M. RR. a puisé tout ce qu'il a dit de *l'autorité encore récente et mal affermie* des rois du Bosphore, prédécesseurs de Mithradate. Les anciens auteurs se taisent sur ces particularités qui ne sont probablement que le fruit de l'imagination de M. Raoul-Rochette.

On ne peut pas porter un jugement plus favorable sur ses remarques relatives à l'état de liberté ou d'indépendance des peuples Sauromates. Les idées erronées

qu'elles présentent proviennent de ce que M. RR. ignoroit que ces peuples Sauromates, nomades et guerriers, ne pouvoient être gouvernés que par le moyen de leurs chefs ou dynastes Les Maeotes étoient agriculteurs; mais, comme les tribus nomades, ils aimoient la guerre (Strab. XI. 2. §. 4), et ne pouvoient par conséquent se passer de chefs. Les peuplades établies près la ville de Tanais étoient plus sauvages que celles qui se trouvoient dans le voisinage du Bosphore. Comme guerriers, les Maeotes avoient besoin de chefs, et Appien (Bell. Mithr. c. 102.) dit positivement que les nations Maeotes avoient plusieurs dynastes. C'est donc parceque M. RR. ignoroit tous ces faits qu'il trouve p. 87: „remarquable un passage de Plutarque en ce qu'il prouve," ce dont personne n'a jamais douté, „que les Dandariens, et probablement aussi les autres tribus scythiques, soumises au sceptre des rois du Bosphore, avoient conservé leurs dynastes ou princes particuliers." C'est aussi par la même raison qu'il dit, p. 89: „que les Sindes et les autres tribus sarmates n'avoient pas entièrement renoncé à leur indépendance."

## LXV.

Ce n'est pas une faute moins étrange que l'auteur des antiquités du Bosphore confonde, p. 93. les Scythes d'Europe avec les Scythes d'Asie. Car après avoir raconté que Pharnace doit avoir dérivé, au moyen d'un ancien canal, les eaux de l'Hypanis sur le territoire des *Dandariens*, il ajoute immédiatement après: „le voisinage de *ces tribus ennemies* amena enfin la chute de la seconde dynastie des rois du Bosphore. Non contentes de leur avoir imposé un tribut, elles ravageoient, dans les courts intervalles des trèves qu'elles consentoient encore à accepter, le territoire dont elles convoitoient la possession. La Chersonèse Taurique devint le principal théâtre de ces continuelles hostilités." Les Dandariens, peuple sauromate d'Asie, n'ont eu aucune part aux invasions de la ville de Chersonèse, opérées uniquement par les Scythes d'Europe (Strab. VII. 4. §. 4.) qui habitoient la Chersonèse Taurique, et hors de la pé-

ninsule un terrein immense qui s'étendoit jusqu'au Danube, et très loin dans la direction du nord. Xenophon (Memor. II. 1.) observe, que les Scythes d'Europe sont indépendans et se gouvernent eux-mêmes, tandis que les Maeotes de l'Asie, loin d'être indépendans, sont soumis à un pouvoir étranger: ἐν δὲ τῇ Εὐρώπῃ, Σκύθαι μὲν ἄρχουσι, Μαιῶται δὲ ἄρχονται.

## LXVI.

L'auteur qui, comme nous l'avons vu, §. XXXII. vouloit à toute force priver les Grecs du Bosphore de leur gouvernement républicain, pour les soumettre au pouvoir absolu et arbitraire des rois de cette contrée, a suivi par rapport aux Sauromates un principe opposé, en prétendant *qu'ils n'avoient pas entièrement renoncé à leur indépendance.* On auroit dû croire que les Grecs de Phanagorie, de Panticapaeum et de Théodosie avoient mérité de jouir au moins d'un peu plus d'indépendance que les Sindes et les autres tribus Sauromates. Les lecteurs auront remarqué que M. Raoul-Rochette n'a prouvé ni l'une ni l'autre de ses assertions.

## LXVII.

Il nous reste encore à examiner une correction que M. Raoul-Rochette veut faire dans le texte de Strabon, p. 89-90. Il dit: „Strabon fait mention de la résidence royale des Sindes, et je conjecture que cette ville étoit la même qui reçut le nom de Γοργιππία, de celui de Gorgippus l'un des fils de Satyrus II. roi du Bosphore. Voici le passage de Strabon qui n'est pas exempt d'obscurité: ἔστι δὲ Γοργιππία· ἐν δὲ τῇ Σινδικῇ, τὸ βασίλειον τῶν Σινδῶν, πλησίον τῆς θαλάττης.“ Je ne trouve pas d'obscurité dans ce passage. Strabon dit: *là se trouve la ville de Gorgippie; dans la Sindique, la résidence royale des Sindes située à peu de distance de la mer.* Ce passage est clair, mais M. RR. pour qui il ne l'est pas, dit: „que la ponctuation seule de la phrase de Strabon en produit l'obscurité: car en lisant: ἔστι δὲ καὶ Γοργιππία ἐν τῇ Σινδικῇ, τὸ βασίλειον τῶν Σινδῶν, πλησίον τῆς θαλάττης, en supprimant

le point après Γοργιππία, et la particule δὲ, la phrase devient à la fois très correcte et très intelligible." S'il étoit permis à ceux qui s'occupent de recherches dans les anciens auteurs, de supprimer des mots uniquement parce qu'ils sont contraires à leurs idées, quelle est l'hypothèse dont on ne pourroit pas prouver la réalité? Mais le passage de Strabon (XI. 2. §. 10.) n'a pas besoin de ce changement, et il est sûr que ce géographe parle de deux villes différentes, de la ville de Gorgippie, et de la résidence des rois des Sindes avec un port, et non pas d'une seule ville comme le croit M. RR. Cette ville ou résidence des rois des Sindes avec un port est citée encore une fois par le même Strabon (XI. 2. §. 14): ὁ Σινδικός ἐστι λιμὴν, καὶ πόλις. Ce qui achéveroit de mettre en évidence ce que je viens d'observer, si toute fois le premier passage de Strabon n'étoit pas décisif, comme il l'est effectivement, ce sont les mots suivans du même auteur (XI. 2. §. 12): μετὰ δὲ τὴν Σινδικὴν καὶ τὴν Γοργιππίαν ἐπὶ τῇ θαλάττῃ. Dans le premier passage, Strabon (XI. 2. §. 10.) avoit placé la ville ou résidence des rois des Sindes *à peu de distance de la mer*, πλησίον τῆς θαλάττης; dans l'endroit cité tout à l'heure il dit que Gorgippie avoit été bâtie *au bord de la mer*, ἐπὶ τῇ θαλάττῃ.

Il résulte des trois passages de Strabon que la ville et la résidence des rois des Sindes ne doit pas être confondue avec la ville de Gorgippie, et que l'ancien géographe en a distinctement parlé comme de deux villes situées à peu de distance l'une de l'autre. C'est donc par erreur que M. RR. a cru que Strabon n'a parlé que d'une seule ville.

## LXVIII.

M. Raoul-Rochette finit ses recherches sur Gorgippie en disant, p. 90: „Etienne de Byzance qui n'a fait que transcrire Strabon pour toutes les positions géographiques de cette côte, nous apprend en effet, que la ville Sindique, ou la capitale des Sindes, étoit la même qui fut nommée Gorgippe". Ce seroit sans doute un argument très-fort en faveur de l'opinion de M. RR, s'il étoit fondé, et j'es-

père que par reconnoissance pour ce service, M. RR. ne fera pas à Etienne de Byzance le reproche d'avoir transcrit de Strabon ce passage qu'on y chercheroit en vain. Mais il faut pourtant, avant que de croire à l'assertion de M. RR. examiner ce qu'Etienne a dit. Voici ses paroles : *Σινδικὸς, πόλις προςεχὴς τῇ Σκυθίᾳ, ἔχουσα λιμένα· ἔνιοι δὲ Γοργίππην καλοῦσι.* Je les traduis ainsi : *Sindicus, ville qui touche la Scythie, ayant un port ; quelques uns la nomment Gorgippe.* On est étonné, il faut l'avouer, que M. RR. ait pu croire, qu'il pouvoit prouver par ce passage l'identité de la ville et résidence des Sindes avec la ville de Gorgippie, identité prônée par lui et par Berkel. Si Etienne dit : quelques uns nomment la ville des Sindes Gorgippe ; suit-il de ce petit nombre de personnes, gens obscurs et mal instruits sans doute, qui ont confondu les deux villes ensemble que, contre l'autorité de Strabon, Sindicé et Gorgippie n'ayent été qu'une seule ville ?

Ce que prétend M. RR. p. 89. que la ville de Gorgippie avoit reçu son nom d'un Gorgippus fils d'un roi Satyrus qui doit être, dit-il, le second du nom, est une assertion sans fondement, parce que Polyen, qu'il a cité, ne peut pas servir d'autorité pour prouver l'existence de ce Satyrus, ni de son fils Gorgippus.

## LXIX.

L'auteur passe ensuite aux rapports qu'avoit la ville de Tanais avec les Maeotes ; de là, aux hostilités continuelles qu'éprouvoit de la part des Scythes la ville de Chersonèse. Tout ce long discours, p. 90 - 97. écrit sans prétention et ne renfermant aucuns faits nouveaux, sert de préambule aux belles choses que M. Raoul-Rochette va nous dire sur les monumens qui, à ce qu'il croit, appartiennent au fameux roi Scilurus. Pour rendre ce chapitre plus piquant, l'auteur n'a pas dédaigné de réchauffer l'apologue mille fois raconté, que ce roi mourant avoit présenté à ses fils un faisceau de traits, en leur ordonnant de le briser. Voyons si M. RR. comme il s'en flatte, est parvenu, p. 98-100 : „à ajouter aux témoignages de la puissance et

de la sagesse de ce roi, un monument d'un genre aussi neuf, que d'une haute autorité : c'est", dit-il, „le portrait même de ce prince, gravé sur deux médailles de petit bronze que je publie".

Avant que d'examiner l'exactitude de cette annonce emphatique, il est nécessaire de dire mon sentiment sur les monumens dont il est question.

Je connois depuis long-tems les monnoies dont parle M. Raoul-Rochette. On ne les trouve que rarement dans le sol qu'occupoit autrefois l'ancienne ville d'Olbie. Elles sont en petit bronze et minces, ce qui, ensemble avec la mauvaise qualité du cuivre, a été cause de leur très-médiocre conservation. Toutes celles qui sont connues jusqu'à présent sont frustes et indistinctes; la légende n'est entière sur aucune; si l'une porte les lettres ΒΑΣΙΛ..., le nom du roi y manque, et si l'on découvre ce dernier sur une autre, on n'y voit point le titre de roi; sur d'autres encore l'un et l'autre mot sont illisibles ou tronqués.

## LXX.

M. Raoul-Rochette dit, p. 98: „la première de ces médailles, pl. I. m. 9. 10. 11. nous offre incontestablement les traits d'un prince barbare, coiffé d'une espèce de chapeau d'une forme particulière aux nations scythiques". Je réponds à cette description, que les figures que M. RR. a données de ces médailles sont, s'il est possible, encore moins exactes et plus infidèles que les autres qu'il a publiées dans son ouvrage. Sur tous les exemplaires que j'ai vus de cette monnoie, y compris celles des m. 9. et 11. l'avers porte clairement la tête imberbe de Mercure, couverte du pétase, seul type de la classe des monnoies d'Olbie, qui ont le caducée pour revers, et si le dessinateur des médailles citées y a vu la tête d'un roi en costume barbare, il a suivi son imagination ou son caprice, et n'a pas copié ce qu'il voyoit sur l'original. Ce que l'auteur nomme *une espèce de chapeau d'une forme particulière aux nations scythiques*, sans nous donner d'autres preuves de l'existence de ce costume, n'est autre chose que le pétase de Mercure.

Il est vrai que l'inexactitude et le peu de pratique de celui qui avoit fait les dessins ont conduit M. RR. dans cet abyme d'erreurs ; mais cette remarque ne l'excuse pas, puisqu'aucun antiquaire expérimenté n'oseroit publier une médaille d'un genre particulier, pour la faire servir de base à de nouvelles hypothèses, sans avoir la certitude que cette médaille est authentique, et si on ne lui en avoit communiqué que le dessin, il s'assureroit que l'original a été fidèlement rendu.

LXXI.

Quelques mots sur ces médailles de Scilurus prouveront le peu de solidité des remarques de M. Raoul-Rochette. Ces médailles, même si elles étoient bien conservées, sont du nombre des plus ordinaires et des moins belles que nous ayons de la ville d'Olbie. L'avers de la classe de médailles à laquelle elles appartiennent est toujours la tête de Mercure ; et le caducée en est le revers. Bref, ces médailles n'appartiennent pas à Scilurus, contemporain de Mithradate :

1) comment pourroit-on s'imaginer qu'un chef si puissant eut fait frapper à Olbie ces mauvaises monnoies ?

2) comment Scilurus auroit-il pu consentir à ce que son nom fut placé sur la plus chétive monnoie d'Olbie ? N'auroit-il pas préféré de faire frapper des monnoies en or et en argent, comme le faisoit Mithradate, comme le sont plusieurs médailles d'Olbie, ou bien en grand bronze, à l'instar encore de celles de la même ville dont plusieurs sont d'un assez beau style ?

3) la tête de Mercure et le caducée, qu'avoient-ils de commun avec un roi qui ne faisoit que la guerre, et qui ne vivoit que de rapine ?

4) la fabrique de ces médailles porte-t-elle des marques qui attestent qu'elles soient de Scilurus contemporain de Mithradate ? N'appartiennent-elles pas plutôt à des tems bien postérieurs à ce roi, à l'époque voisine de la décadence d'Olbie ?

Par toutes ces raisons il est indubitable que ces médailles ont été frappées à Olbie dans un tems bien posté-

rieur à celui de Mithradate ; et la conséquence nécessaire de ce fait c'est que Scilurus l'ennemi redoutable de ce roi du Pont n'a pas fait frapper ces monnoies, et qu'elles ne l'ont pas été non plus en son honneur par les Olbiens. Mais il est très-probable, que le nom de Scilurus est celui d'un de ces petits rois scythes, qui infestoient de tems en tems la ville d'Olbie, comme le prouve le décret de cette ville en l'honneur de Protogène, ainsi que d'autres inscriptions dont deux ont été citées au §. LXIII. La ville d'Olbie frappa cette monnoie, peut-être à la demande de ce Scilurus, d'un de ces brigands, dont les moyens ne lui permettoient pas de faire exécuter des pièces avec plus de dépense.

LXXII.

Il résulte des observations précédentes, que M. Raoul-Rochette n'a nullement rempli les magnifiques promesses qu'il avoit faites à ses lecteurs, et que les découvertes extraordinaires dont il avoit donné l'espérance se sont évanouies. Voici en quelles termes il a fait cette brillante annonce, p. 98 : „jusqu'à ce jour, aucun antiquaire n'avoit même imaginé qu'il pût exister des médailles des rois scythes et sarmates. Les monnoies que je donne ici prouvent que ces princes en ont aussi fait frapper à leur effigie ; et, indépendamment de la confirmation qu'elles donnent aux témoignages de l'histoire , elles sont encore un fait neuf en numismatique , un fait qui ouvre une série toute nouvelle d'observations, et qui peut devenir, à l'aide de découvertes ultérieures , fécond en conséquences du plus haut intérêt pour l'histoire et la chronologie". — !

LXXIII.

Les autres conséquences que M. Raoul-Rochette a tirées de ces médailles d'Olbie ne sont pas plus raisonnables que ses autres opinions. Il nous dit, par exemple, p. 99 : „d'où il suit encore que la puissance de Scilurus , dont elles offrent l'effigie et dont elles consacrent le titre, que l'histoire ne nous avoit point fait connoître , s'étendit très probablement jusque sur cette ville et sur les peuples

grecs qui habitoient hors de la presqu'île taurique". Mes observations ont prouvé qu'il n'y a aucune vérité dans ce que l'auteur ajoute, en parlant toujours des médailles de Scilurus, roi dont la puissance, selon M. RR. s'étendit sur Olbie et sur les peuples grecs qui habitoient hors de la presqu'île taurique; il dit, p. 99-100: „cette invasion des Scythes remontoit sans doute à une époque plus ancienne. Nous voyons dans Hérodote qu'un prince, qu'il nomme Scylès, peut-être un des ancêtres de Scilurus, dominoit à Olbiopolis la ville des Borysthénites. Ainsi les médailles de Scilurus servent de plus à prouver l'extension qu'avoit reçue à l'occident et au midi de la Scythie la puissance des princes Sarmates qui luttèrent quelque tems avec succès contre l'ascendant de Mithridate". Mais pour connoître l'étendue du pays qu'habitoient les Scythes, nous n'avons pas besoin de consulter les monnoies de Scilurus qui ne prouvent absolument rien. Les auteurs de l'antiquité n'ont pas manqué de nous instruire assez bien de l'histoire de ce peuple.

LXXIV.

Si M. Raoul-Rochette n'a pas été heureux dans la publication des médailles de son roi Scilurus, nous devons regretter qu'il n'ait pas eu plus de succès dans la longue explication d'une autre médaille, pl. IV. m. 1. p. 100-105. que lui avoit communiquée M. de Stempkovski, et qui a même contribué à l'explication de cette pièce. Sans le savoir, M. de Stempkovski est devenu la cause des nouvelles méprises du savant qu'il a cru obliger, en l'enrichissant des productions de son sol natal.

Examinons ce que M. Raoul-Rochette a dit des types et de la légende de cette médaille dont il nous a donné une longue explication. Après avoir terminé son discours sur les médailles de Scilurus, prétendu contemporain de Mithradate, l'auteur continue, p. 100: „c'est encore un fait du même genre, non moins inconnu jusqu'ici et non moins curieux, que nous révèle une autre médaille d'un prince sarmate, ayant une barbe pointue, coiffé d'une espèce d'aile d'oiseau, et portant sur le haut de la tête un

ornement qui ressemble à un pétase d'une petite dimension. Le même caducée, que nous montrent les monnoies de Scilurus, se retrouve sur celle-ci, derrière la tête du prince; et c'est probablement, sur toutes ces médailles, un emblême du commerce que les Barbares faisoient avec les villes grecques du Pont-Euxin". Connoissant la médaille dont il est question, je n'y vois ni aile d'oiseau, ni pétase d'une petite dimension. Toutes ces merveilles qui, si elles s'y trouvoient réellement, rendroient la médaille plutôt monstrueuse que singulière, sont dues à l'imagination du dessinateur, ou à celle de M. RR. Le caducée placé mal à propos au commencement de la légende, au lieu d'être le symbole d'un commerce florissant qui n'a jamais eu lieu entre les Scythes et les Olbiens, nous rappelle les extorsions et les rapines que ces barbares se permettoient envers la ville infortunée d'Olbie.

Dans la légende, le nom du prétendu roi n'est pas écrit INΘIMEΩC, comme le lisoit M. de Stempkovski, p. 101. mais INIMEΩC, et si l'éditeur observe, „que le personnage représenté sur cette médaille, est un autre prince qu'Ininthimévus roi du Bosphore", il a raison et personne ne le lui contestera.

Le revers de cette pièce n'est pas une tête laurée d'Apollon, comme le dit son éditeur, p. 102. mais une tête de femme. J'observe ici en passant que le monogramme mal à propos ajouté à la légende, et que l'on rencontre sur plusieurs médailles d'Olbie, n'est pas la marque du monétaire, comme je l'avois conjecturé autrefois; j'en parlerai dans une autre occasion.

## LXXV.

Cette médaille d'un prétendu nouveau roi Iniméus, que son éditeur qualifie, p. 103: *d'intéressante et précieuse à tant de titres*, loin de mériter ces éloges, est l'objet le plus mesquin qu'ayent jamais produit les mains d'un juif. Il y a plusieurs années qu'on m'avoit envoyé du midi de la Russie le dessin et l'empreinte de cette médaille. Je répondis à mon correspondant, que cette

pièce, mauvaise sous tous les rapports possibles, étoit fausse, et je lui communiquai mes raisons. Il avoua plus tard qu'il pensoit comme moi; mais j'ignore ce que cette pièce falsifiée est ensuite devenue. Cette monnoie étant fausse, toutes les remarques de M. Raoul-Rochette faites à son occasion deviennent inutiles; par exemple, p. 104: „Inthimévus fut peut-être un des princes scythes qui régnèrent à Olbia immédiatement après Scilurus, peut-être même un des nombreux enfans de ce roi sarmate"; et p. 104. où, après avoir parlé d'Ininthiméyus, contemporain d'Alexandre Sévère, il dit: „le style des figures, la forme des caractères, la fabrique enfin, ne permettent guère de supposer qu'elle s'éloigne de l'époque de Mithridate".

## LXXVI.

Suivant ce que nous dit plus d'une fois M. Raoul-Rochette, la ville d'Olbie a été soumise aux rois sarmates. Ce fait étant tout nouveau, mérite d'être examiné. Dans un passage de son livre p. 99-100. l'auteur dit:

1) „nous voyons dans Hérodote qu'un prince, qu'il nomme Scylès, peut-être un des ancêtres de Scilurus, dominoit à Olbiopolis, la ville des Borysthénites". Soit dit en passant, que je ne comprends pas ce que l'auteur a voulu dire par cette phrase, *que Scilurus dominoit à Olbiopolis la ville des Borysthénites.* Comme cette ville étoit connue sous ces deux noms, sa phrase n'est pas moins originale que si l'on vouloit dire, *Louis XVIII domine dans la capitale de la France, la ville de Paris!*

Dans un second passage, p. 99, il est dit:

2) „la puissance de Scilurus s'étendit très-probablement jusqu'à la ville d'Olbia, et sur les peuples grecs qui habitoient hors de la presqu'île taurique". Suppositions aussi fausses l'une que l'autre.

Dans un troisième passage, p. 101. M. RR. observe sur le fabuleux Iniméus:

3) „qu'il régnoit, ou du moins que sa puissance s'étendoit sur Olbiopolis".

Dans un quatrième passage, p. 103. il dit:

4) „si les princes scythes dominèrent passagèrement à Olbia“.

Cinquièmement, on lit, p. 104 :

5) „de l'époque et de la durée de la domination d'Inthimévus à Olbia“.

L'auteur dit encore de ce même personnage, p. 104 :

6) „qu'il fut peut-être un des princes scythes qui régnèrent à Olbia immédiatement après Scilurus“.

J'ai mis sous les yeux du lecteur tous ces passages, pour lui démontrer que M. Raoul-Rochette est bien convaincu que la ville d'Olbie fut soumise aux rois scythes. Mais les seuls garans de cette assertion sont, Hérodote, les monnoies de Scilurus, et celle d'Iniméus. Or Hérodote en parlant avec assez de détails des rois scythes (IV. 76-77.) et de Scylès en particulier (IV. 78-80), ne dit pas un mot qui puisse faire croire que les rois scythes exerçoient la moindre autorité sur cette ville. Les monnoies de Scilurus n'ayant, comme on a vu, rien prouvé, et celle d'Iniméus étant fausse, ce roi n'ayant même jamais existé, il s'en suit que M. RR. n'a pas démontré qu'Olbie ait en aucun tems été soumise au pouvoir des rois scythes.

## LXXVII.

L'auteur des antiquités du Bosphore termine ses remarques sur les rois scythes par l'observation suivante, p. 104: „la médaille d'Inthimévus est d'argent, métal excessivement rare, non seulement à Olbia, mais encore dans tout le Pont. Toutes les monnoies d'Olbia, connues jusqu'ici, soit autonomes, soit impériales, sont de bronze“. On voit par cette remarque que M. Raoul-Rochette avant d'écrire son livre ne s'étoit pas du tout occupé de médailles antiques. Autrement eut-il dit :

1) que l'argent étoit excessivement rare dans le Pont?

2) que toutes les médailles connues d'Olbie sont en bronze?

Mais il existe de plusieurs villes du Pont assez de médailles en argent; et s'il y en a dont on ne connoisse que des monnoies en bronze, on pourroit citer aussi d'au-

tres villes dans différentes provinces de la Grèce, dont on n'a trouvé jusqu'à présent que des médailles de ce dernier métal.

Quant à la ville d'Olbie, on est étonné que M. RR. paroisse ignorer que le cabinet du roi, confié à ses soins, possède un très-beau médaillon en argent de cette ville. Pellerin en a donné la figure, dans ses médailles des peuples et villes (To. I. p. 204. pl. XXXVI. m. 15.) et M. Mionnet la description (T. I. p. 349. m. 1). On la croyoit unique, mais le catalogue des médailles du musée Britanique (p. 88.) nous en a fait connoître un second exemplaire. Il existe encore trois exemplaires d'un médaillon de la même ville, dont l'avers porte une tête d'Hercule imberbe; et le revers une massue. Je connois en argent, et de la seconde grandeur, à peu près une douzaine de médailles d'Olbie avec des types différens.

On voit une médaille en or d'Olbie dans le cabinet de M. le Comte Kouchelev-Besborodko, possesseur actuel du sol où se trouvoit jadis cette ville, connoisseur très distingué de l'antiquité, qui n'épargne ni soins ni dépense, pour retirer du terrain qu'occupoit cette ville célèbre les monumens de son ancienne prospérité. D'autres exemplaires de la même médaille en or se trouvent aux cabinets de M. de Blaremberg et de M. le Baron Stanislas de Chaudoir.

## LXXVIII.

L'auteur, à l'occasion de deux médailles du véritable Ininthiméyus, p. 105-112, a commis un grand nombre de fautes, dont quelques unes proviennent de ce qu'il a ignoré les découvertes faites dans les derniers vingt ans, et aussi de ce que ses dessins, très médiocres par eux-mêmes, n'ont été faits que d'après des exemplaires mal conservés. Mais ces circonstances ne sont pas de nature à excuser les nombreuses méprises de M. Raoul-Rochette: elles prouvent au contraire qu'il auroit dû s'abstenir d'écrire sur cette matière puisqu'elle étoit toute neuve pour lui. Indépendamment des erreurs qu'il a commises, ou faute de monumens, ou parce que ses dessins et ses

descriptions étoient mauvaises et inexactes, on rencontre dans tout son livre des jugemens superficiels et même faux que la critique ne pourra jamais approuver.

En parlant de la médaille d'Ininthiméyus avec l'année ΑΛΦ. 531. M. RR. donne p. 105-106. inexactement la légende de cette médaille : il écrit, ΒΑCΙΛΕΩC ΙΝΙΝΘΙΜΗΟΥ, au lieu de ΒΑCΙΛΕΩC ΙΝΙΝΘΙΜΗΥΟΥ, comme ce nom se voit sur la plupart de ces monnoies. Eckhel et Visconti ne connoissant que la seule date ΑΛΦ. avoient conjecturé que le règne de ce roi n'avoit été que d'une très-courte durée. Mais M. RR. est plus hardi, et nous assure, p. 112 : „qu'il régna à peine une seule année". C'est une erreur. Deux médailles d'Ininthiméyus, portant les dates ΒΛΦ, 532. et ЄΛΦ. 535. nous indiquent que son règne fut plus long. Voici la description de ces pièces :

ΒΑCΙΛЄΩC ΙΝΙΝΘΙΜ— Buste diadémé d'Ininthiméyus, à droite.

ΒΛΦ. Buste lauré de Maximin, à droite ; dessous, la date, l'an 532. AR. $4\frac{1}{2}$.

ΒΑCΙΛЄΩC ΙΝΙΝΘΙΜΗΥΟΥ. Buste diadémé d'Ininthiméyus, à droite.

ЄΛΦ. Buste lauré de Gordien le jeune, à droite ; dessous, la date, l'an 535. AR. $4\frac{1}{2}$.

La première est conservée au cabinet de Sa Majesté l'Impératrice-Mère, et la seconde se trouve au cabinet impérial. La dernière date de Cotys IV, prédécesseur d'Ininthiméyus, étant ΛΦ ou l'an 530 de l'ère du Pont, les médailles que je viens de citer nous apprennent que ce roi Ininthiméyus a régné depuis l'an 531 jusqu'à l'an 535 de l'ère du Pont.

## LXXIX.

Faute de connoître les deux médailles portant les dates ΒΛΦ. et ЄΛΦ. on avoit cru, comme je l'ai déjà observé, qu'Ininthiméyus n'avoit regné que pendant une seule année. Cette erreur paroissoit être appuyée par une médaille de Rhescuporis V. l'unique de ce roi, portant la date ΑΛΦ. 531. laquelle sembloit prouver que Rhescuporis V. avoit remplacé Ininthiméyus sur le trône. Les époques

que je viens d'indiquer détruisent cet ordre de succession, et démontrent que dans l'année 531 Ininthiméyus et Rhescuporis V. ont occupé le trône du Bosphore et qu'Ininthiméyus a regné au moins jusqu'en 535. Je prouverai dans une autre occasion que la conjecture de quelques amateurs en numismatique, par laquelle la médaille portant la date ЄΛΦ doit appartenir à un Ininthiméyus II. n'est pas fondée.

Jusqu'à présent les antiquaires, comme Eckhel, Mionnet et Visconti, avoient attribué les médailles portant les dates AΛΦ et ςΛΦ à un seul Rhescuporis. J'observe que non seulement la durée du règne d'Ininthiméyus constatée par des médailles, mais aussi la différence des traits du visage et de la fabrique, mettent en évidence que la médaille marquée de l'an AΛΦ et celle de l'an ςΛΦ, ainsi que les suivantes, appartiennent à deux princes, dont le premier est Rhescuporis V. l'autre Rhescuporis VI. successeur immédiat d'Ininthiméyus.

LXXX.

M. Mionnet avoit très bien soupçonné que la série des médailles attribuées à Cotys III. prédécesseur d'Ininthiméyus, devoit être partagée sous deux rois du même nom. Visconti adopta cette conjecture, à laquelle probablement a donné lieu la découverte d'un contemporain du dernier Cotys, mais il l'a fait sans nommer M. Mionnet. Ayant sous les yeux des médailles des règnes de ces deux Cotys que ne connoissoient pas les auteurs cités, je donnerai quelques éclaircissemens sur cette découverte.

M. Mionnet, suivi en tout par Visconti, auroit mieux fait de rapporter l'an ZKΦ. 527. à Cotys III. puisque sur cette médaille on trouve absolument la même physionomie que sur celles des années précédentes du même Cotys. Ce n'est qu'avec la médaille de l'année suivante HKΦ. 528. que doit commencer le règne de Cotys IV. parce que cette pièce, aussi bien que celles avec les dates ΘKΦ. 529. et ΛΦ. 530. sont d'une fabrique toute différente et présentent un autre portrait. Ces trois dernières dates appartiennent donc certainement à un autre roi, à Cotys IV.

J'ai remarqué que le nom du roi dont M. RR. a donné des médailles, doit être écrit ΙΝΙΝΘΙΜΗΥΟϹ. Si on trouve sur quelques médailles ΙΝΙΝΘΙΜΗΟϹ et ΙΝΙΝΘΙΜЄΟϹ, ce ne sont que des exceptions à la règle.

## LXXXI.

On rencontre plusieurs erreurs dans tout ce que l'auteur remarque sur deux autres médailles d'Ininthiméyus. Il dit de la première, pl. IV. m. 2. p. 106 : „qu'elle présente sur la face principale, deux figures opposées l'une à l'autre" ; on ignore pourquoi le texte ne porte pas plutôt *bustes* que *figures* ; „la première", ajoute M. Raoul-Rochette, „représente indubitablement Ininthimévus ; et la seconde, tournée à gauche, est probablement le portrait de la reine son épouse, reconnoissable au long voile, dont sa tète est couverte". A la même page, M. RR. dit encore : „elle porte également sur la tête un ornement semblable au modius, particularité qui peut sembler étrange, et que nous ne saurions ni rejeter ni expliquer avec certitude, dans l'ignorance où nous sommes de l'histoire et du caractère de ces princes, si peu connus, du Bosphore".

Mais ce n'est pas la tête de l'épouse d'Ininthiméyus que l'on voit sur ce revers. C'est le buste barbu de Sérapis, ayant de longs cheveux qui lui tombent sur les épaules, et le boisseau ou *modius.* Sur aucune des médailles de ce roi qui ont deux têtes affrontées pour avers, on ne trouve celle d'une femme. Plus de dix exemplaires de différentes grandeurs que j'ai de cette médaille, tous de très-belle conservation, le prouvent indubitablement. Sur une de ces médailles, le buste qui porte le boisseau est sans barbe ; malgré cela c'est Sérapis, puisqu' Ininthiméyus, toujours figuré à grande barbe, y paroît aussi imberbe, et ce n'est que par la mal-adresse du graveur que ces deux personnages paroissent sans barbe. C'étoit au reste par erreur que M. RR. croyoit que l'épouse du roi pouvoit être représentée avec un modius, attribut qui ne convient qu'aux divinités. Comment pourroit-on imagi-

ner que la reine du Bosphore eut trouvé convenable de charger sa tête de ce symbole sacré?

LXXXII.

Si le mauvais dessin que lui avoit communiqué son correspondant n'avoit pas permis à M. Raoul-Rochette, de porter avec exactitude un jugement sur cette prétendue tête de femme dont il a été question, on est étonné qu'une autre médaille décrite p. 109-110. et dont l'avers n'est pas mal conservé, médaille qui se trouve d'ailleurs au cabinet de Paris, ne l'ait pas désabusé. M. RR. nous dit de son avers qu'il offre „deux têtes affrontées représentant, l'une l'effigie du prince au coin duquel elle fut frappée, l'autre une femme voilée, la tête surmontée du modius". C'est une opinion erronée qu'avoient adoptée Pellerin, (p. 110-111, note 4.) et Cary. Comparant le souffre de la collection de M. Mionnet avec les gravures infidèles qu'en ont données Pellerin, Cary, et M. RR. pl. IV. m. 3. il ne reste pas le moindre doute que ce soit la tête barbue de Sérapis qui est posée en regard de celle du roi. C'est ce qu'avoit déjà vu l'exact observateur M. Mionnet.

LXXXIII.

L'avers de cette dernière médaille d'Ininthiméyus fait dire à M. Raoul-Rochette, p. 108: „je ne crois pas que la suite entière des monnoies du Bosphore, connue jusqu'à présent, offre un second exemple de deux têtes affrontées que l'on voit sur notre médaille d'Ininthimévus, autres que celles des empereurs, tels que Marc-Aurèle et Vérus, ou Septime-Sévère et Caracalla". Mais il faut observer que les mêmes têtes affrontées du roi et de Sérapis se trouvent aussi sur les médailles de Rhescuporis IV. contemporain de Caracalla. M. RR. trouvera un autre exemple de deux têtes affrontées sur une belle médaille de Rhescuporis I. décrite dans l'Appendice, m. 28. La remarque de cet académicien est donc sans fondement, et on ne peut s'empêcher d'être surpris que, n'ayant pas été dans le cas de recueillir d'autres notices sur les monumens du Bosphore que celles qui lui ont été fournies

par M. de Stempkovski, il ait pu avancer une assertion si peu fondée.

Ce qui est singulier encore dans ce raisonnement de M. RR. c'est qu'il n'y fait pas mention de l'autre médaille qui l'avoit occupé p. 109-110.

LXXXIV.

C'est toujours concernant les deux têtes affrontées de la médaille d'Ininthiméyus que M. Raoul-Rochette observe, p. 108 : „cette particularité unique eut été, à une autre époque, une raison suffisante de rejeter, comme apocryphe, un monument de cette espèce". Il faut observer que si à une époque quelconque on s'étoit avisé de rejeter un monument de l'antiquité par cette seule considération, on auroit eu tort, et je ne pense pas qu'on puisse en citer un exemple. Je ne peux non plus affirmer, „qu'aujourd'hui la critique soit plus éclairée et dirigée par un esprit plus philosophique"; ni croire qu'actuellement „cette singularité même ne soit qu'une raison de plus d'admettre comme sincère un monument qui porte d'ailleurs tous les caractères de l'authenticité".

LXXXV.

Le prétendu portrait de l'épouse d'Ininthiméyus donne occasion à M. Raoul-Rochette de faire l'observation suivante, p. 108-109: „il n'est pas moins remarquable de trouver sur cette médaille le portrait d'une reine du Bosphore, quoique cette particularité ne soit pas unique comme la première. Nous connoissons déjà le portrait de la reine Tryphaene, au revers des monnoies de Polémon II. son mari". Observons que personne n'a vu jusqu'à présent le portrait de cette reine, car ce n'est pas son portrait mais son nom seulement, qu'on voit sur le revers de la médaille citée de Polémon, dont le cabinet impérial possède un exemplaire. Il est facile de s'en convaincre en consultant la gravure de cette pièce dans l'ouvrage de Visconti.

L'auteur ajoute, p. 109: „la médaille d'Ininthimévus offriroit donc, si ma conjecture est fondée, le troisième

exemple de cet usage généralement fort rare, de placer les effigies des reines sur la monnoie de leurs époux". Mais le portrait de Tryphaene ne se trouvant pas sur les médailles de Polémon II. ni sur celles d'Ininthiméyus celui de son épouse, il en résulte qu'au lieu de trois exemples, M. RR. n'en connoit qu'un seul, la médaille de Rhescuporis I. publiée par Cary, Mionnet et Visconti, laquelle porte sur l'avers le buste du roi, et sur le revers celui de son épouse.

En terminant ces observations sur la médaille d'Ininthiméyus dont M. de Stempkovski lui avoit fourni le dessin, M. Raoul-Rochette nous dit, p. 109: „nous ajouterons bientôt un autre exemple plus remarquable encore". C'est apparemment la médaille du cabinet royal de Paris, plus petite que celle que je viens de citer, que l'auteur désigne; mais j'ignore la raison pour laquelle cette seconde pièce doit passer pour plus remarquable que la première. Au reste j'observe au sujet de la note 2. p. 106. que les médailles d'Ininthiméyus dont il y est question, ne sont pas du nombre de celles qui sont plus rares que les autres du Bosphore.

## LXXXVI.

Les deux médailles d'Ininthiméyus dont il a été question, ont pour revers un type que l'on rencontre souvent sur les médailles du Bosphore. M. Raoul-Rochette dit que le revers de la première de ces médailles, p. 106: „représente une femme à tête tourrelée, assise, entre deux étoiles, symbole qu'il n'est pas rare de trouver sur les monumens du Bosphore, et qui fait allusion au culte des Dioscures, fort répandu dans ces parages". Je trouve ici les erreurs suivantes à corriger:

1) ce revers ne présente jamais deux astres dans le champ de la médaille, mais toujours un seul;

2) les deux astres, comme symbole du culte des Dioscures, ne se trouvent sur aucune médaille du Bosphore, et aucun autre monument ne nous atteste, que le culte de ces deux divinités eut été établi dans ce royaume. Les médailles en petit bronze de Panticapaeum portant les

deux bonnets des Dioscures, ne suffisent pas pour établir ce fait.

Je dirai bientôt par quelle raison les rois du Bosphore ont placé sur leurs médailles le type de la femme assise à tête tourelée, et le buste de Sérapis.

## LXXXVII.

Les lettres ME. KΔ. et IB. sur les médailles du Bosphore ont déjà exercé plusieurs antiquaires. L'idée de Cary et de Eckhel que ces lettres, regardées comme nombres, donnent 48. 24. 12. et qu'elles pourroient se rapporter peut-être à un cycle de 48 ans, n'est qu'une conjecture que Visconti a voulu remplacer par une autre. Il croyoit (p. 156. note 1.) que ces chiffres „désignent sur les médailles la valeur de la monnoie de cuivre. J'ai remarqué que celles qui portent le nombre 48 sont bien plus fortes que celles qui ne sont marquées que du 24, et celles-ci que celles qui n'ont que 12". Au lieu de trouver cette dernière conjecture, comme elle l'est réellement, très-naturelle et non dénuée de probabilité, M. Raoul-Rochette la nomme, p. 107. *ingénieuse*, et ajoute qu'„elle est détruite, à ce qu'il lui semble, par une observation que n'a point faite M. Visconti; c'est que, sur des médailles postérieures, on trouve tantôt un M avec un A, tantôt un M avec un B et même un B tout seul, comme dans la médaille d'Ininthimévus, que je publie actuellement".

M. RR. se trompe s'il croit que les chiffres que l'on trouve sur les médailles en grand bronze de Sauromate IV. et dont la plupart de celles qu'il cite sont données incorrectement, pourroient être opposés à ceux dont il est question ici. Ces dernières lettres n'ont absolument rien à faire avec celles qu'on voit sur les monnoies de Sauromate IV. J'en excepte seulement la lettre B qui se trouve sur les revers d'Ininthiméyus et d'autres rois du Bosphore; cette lettre indiquant un sixième du chiffre IB, pourroit peut-être s'y rapporter. Par conséquent la conjecture de Visconti n'a pas du tout été détruite par l'observation de M. RR. Sur les médailles de Sauromate

IV. on rencontre les chiffres suivans, BM et PMΔ; et je peux assurer que dans le grand nombre d'exemplaires que j'en connois, il n'en est pas un où l'on trouve les lettres que M. RR. prétend y avoir vues.

## LXXXVIII.

M. Raoul-Rochette nous fait connoître une troisième médaille d'Ininthiméyus, pl. III. m. 4. p. 111-112. mais le dessin qu'il en a publié n'est ni plus exact, ni moins infidèle que celui de toutes les autres qu'il nous a données.

Connoissant cette médaille, et en ayant vu plusieurs exemplaires, je remarquerai :

1) que l'avers est dessiné très-inexactement;

2) que sur son revers on ne trouve pas le foudre que notre auteur y a cru voir, mais un astre;

3) que le symbole dessous l'astre, dont l'auteur dit: „qu'il n'est pas facile de le caractériser, vu l'état d'imperfection de la médaille", est, à ce qu'il paroît par cette médaille même, ainsi que par plusieurs autres des règnes postérieurs à Ininthiméyus, un étendart, ou le voîle d'une proue de vaisseau;

4) que c'est par erreur que M. RR. croit que la contremarque sur sa médaille, est *un signe remarquable sur des monnoies de cet aloi et d'aussi bas siècle.* Au contraire, l'usage de contremarquer les pièces qui étoient en circulation, n'a commencé dans ce royaume que vers le tems de sa décadence, et la contremarque de la tête de Septime-Sévère, par exemple, se trouve sur beaucoup de pièces des règnes précédens.

Nous avons de la peine à croire, d'après tout ce que nous venons d'exposer, que les lecteurs soient d'accord avec M. RR. quand il dit: „que cette nouvelle preuve de l'existence d'un prince dont le nom avoit échappé à l'histoire, sera regardée sans doute comme un fait numismatique assez important". Les erreurs provenant en partie des mauvais dessins que l'auteur avoit reçus de son correspondant, rendent douteuse la reconnoissance qu'il attend de ses lecteurs. Ils n'avoueront certainement pas que les

monumens décrits par M. RR. servent à la fois, comme il l'espère, p. 112 : „à confirmer des points importans de l'histoire du Bosphore, et à ajouter des faits entièrement neufs à cette histoire".

## LXXXIX.

Voyons si les autres recherches que nous communique l'auteur des antiquités du Bosphore, donneront des résultats plus satisfaisans. Les découvertes qu'il nous promet doivent être de la plus haute importance, à en juger par son introduction, p. 112 : „les monumens que je vais faire connoître", dit-il, „auront l'avantage de rectifier bien des idées qui n'étoient jusqu'ici appuyées que sur des conjectures plus ou moins ingénieuses, et notamment, le systême imaginé par l'illustre Visconti, sur l'origine de la dynastie qui succéda à Polémon I. dans le royaume du Bosphore".

Tous les amateurs de l'antiquité féliciteront M. Raoul-Rochette, s'il remplit ces grandes promesses. Mais ils s'en dispenseront et s'en tiendront aux travaux de ses prédécesseurs, s'ils reconnoissent que dans ses observations, pour me servir des paroles d'un litérateur célèbre, *les idées neuves ne sont pas bonnes, et que celles qui sont bonnes ne sont pas neuves.*

## XC.

„Le premier de ces monuments inédits", suivant M. Raoul-Rochette, p. 113. „est une médaille de la reine Gépaepyris, personnage nouvellement introduit dans la suite des princes du Bosphore". En lisant la suite de son discours, on voit que M. RR. indique comme des faits essentiels que le véritable nom de cette reine est Gépaepyris et non pas Pépaepyris ; et qu'elle régna seule sur le Bosphore après la mort de son époux. Il faut donc rechercher :

1) si la médaille de Gépaepyris est véritablement inédite ;

2) si ce personnage est par lui nouvellement introduit dans la suite des princes du Bosphore ;

3) quel est le savant qui a remarqué le premier que le nom de l'épouse de Sauromate I, dont le buste est représenté sur sa médaille, doit être lu Gépaepyris.

Quant à la première question, je réponds qu'on connoissoit la médaille de Gépaepyris long-tems avant que M. RR. eut publié son ouvrage. Cary l'a faite connoître le premier en 1752 (pl. IV. m. 10). Sa gravure un peu maniérée est cependant assez exacte; et si son exemplaire étoit défectueux par rapport à la légende, il conjecturoit fort bien que la tête de Pépaepyris y étoit figurée. Après Cary cette même médaille, et non pas celle qui porte sur l'avers la tête de Sauromate, comme le dit M. RR, a été publiée par M. Sestini en 1817. M. le Baron de Chaudoir en a donné la figure et la description.

Quant à la prétention d'avoir le premier introduit cette reine dans la suite des rois du Bosphore, M. RR. la donne comme un fait certain, p. 113. l. 2. et il en parle comme d'une simple conjecture, p. 114. l. 15. Il appuye son opinion sur l'absence du nom et du portrait de Sauromate I. Gépaepyris porte sur notre médaille le diadême aussi bien que sur celle du cabinet de Tiepolo publiée par Visconti, et dont je connois plusieurs autres exemplaires. Le diadême qui orne sa tête sur l'avers de cette dernière médaille, peut indiquer qu'elle régnoit conjointement avec son époux, comme, d'après le récit de Strabon, Pythodoris et Polémon II. régnoient ensemble. Mais ce diadême peut aussi indiquer seulement que Gépaepyris étoit l'épouse d'un roi. Nous ignorons de même quelle est celle de ces deux significations que doit avoir le diadême qui entoure le nom de Tryphaene, épouse de Polémon II. écrit sur le revers d'une médaille de ce roi. Il est possible encore que Gépaepyris ait régné pendant quelque tems après la mort de Sauromate I. Mais la médaille qui porte son portrait sans celui de son époux, ne le prouve pas, et peut aussi avoir été frappée par plusieurs autres motifs, qui ne sont pas moins probables que l'hypothèse de M. RR. voy. §. XCII. L'auteur ne peut donc être fâché, si nous ne reconnoissons pas l'introduction de

cette reine comme légale et admissible dans la suite des princes du Bosphore, et si nous la regardons comme non avenue. La médaille qu'il regarde comme inédite, rentrera dans la classe à laquelle elle appartenoit, dans celle d'objets connus depuis très long-tems. Au reste je ne peux pas présumer que M. RR. malgré ce qu'il dit, ait voulu donner cette médaille pour inédite puisque l'initiale du nom de la reine y est un Γ au lieu d'un Π.

A l'égard de la troisième question, quel est l'antiquaire qui a le premier remarqué que le nom de l'épouse de Sauromate I. doit être lu Gépaepyris au lieu de Pépaepyris; j'observe que M. le Chevalier Sestini a la priorité sur M. RR. puisqu'il a cité ce nom avec la correction de l'initiale dans sa Géographie numismatique, seconde édition, publiée à Florence en 1821, et par conséquent avant les antiquités du Bosphore de M. Raoul-Rochette. Mais qui a le premier observé que l'initiale du nom de la reine est un Γ, et non pas un Π? J'ignore quels sont les prétendans à cette découverte, mais je sais qu'elle m'a été communiquée par M. le Chevalier Allier de Hauteroche dans une lettre écrite de Paris au commencement de l'an 1820.

J'observe en passant que c'est par erreur que M. Raoul-Rochette en décrivant les deux médailles de Gépaepyris, p. 113. a dit de l'une : *buste de femme coiffée suivant le costume grec*; et de l'autre : *buste de femme coiffée à la grecque.* Il faut remarquer que ce buste sur les deux médailles porte le diadême, qui n'a jamais été un ornement commun aux dames grecques, mais toujours une marque de la dignité royale. Dans la description qu'a donnée Visconti d'une de ces médailles (II. p. 151 - 152.) on trouve la même faute.

Enfin M. RR. ne nous dit rien sur le buste de femme voilée et tourelée qui se trouve sur le revers de la médaille de Gépaepyris. On ne peut pas douter que ce buste ne soit celui d'une des divinités principales révérées au Bosphore.

On ne peut donc en aucune manière approuver la phrase suivante, par laquelle M. RR. termine cette digression, p. 115 : „le règne d'une femme dans le Bosphore, entre Sauromate I. et Rhescuporis I, fait qui semble attesté par notre médaille, offre jusqu'à ce jour une particularité aussi rare que curieuse".

J'examinerai plus bas tout ce que l'auteur a dit de la durée du règne de Sauromate I. ainsi que son hypothèse sur l'origine de la dynastie sauromate des rois du Bosphore.

## XCI.

Il est nécessaire de dire à cette occasion mon sentiment sur les deux divinités dont nous voyons les types répétés si souvent sur les médailles des rois du Bosphore. Nous savons par l'autorité du monument de la reine Comosarye que le culte d'Astara ou d'Astarté étoit établi dans ce royaume déjà du tems de Paerisade I, et j'ai prouvé ci-dessus, §. XXIX. que dans l'antiquité cette déesse étoit représentée, comme Cybèle ou la déesse Phrygienne, la tête voilée et tourelée, ou couverte du boisseau. Il n'y a donc pas le moindre doute, que le buste que nous voyons sur le revers de la médaille de Gépaepyris, et sur celui d'une autre médaille de Tibérius Julius Sauromatès au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki et que l'on trouvera décrite dans l'appendice, m. 11. est celui d'Astarté. Il n'est pas moins sûr, que la figure assise ayant la tête tourelée et un astre à côté, si souvent figurée sur les revers des médailles des rois du Bosphore, est la même Astarté. La haute vénération dont jouissoit cette déesse dans cette contrée, depuis la reine Comosarye jusqu'à Gépaepyris et Sauromate II. est prouvée par le monument de l'épouse de Paerisade I. et par les médailles. La figure de la même déesse qu'offrent les monnoies de Sauromate IV, de Rhescuporis IV. contemporain de Septime-Sévère, d'Ininthiméyus, et de Rhescuporis VII. nous atteste que le culte d'Astarté y a été continué jusqu'à la fin de ce royaume. L'attribut que tient Astarté dans la main droite sur la monnoie du Bosphore, est une

patère à en juger d'après les médailles les plus distinctes. Si cet objet paroît être un globe sur d'autres pièces, la cause probable en est le peu de finesse du travail.

J'ai observé ci-dessus que le culte d'Astoreth, divinité des Phéniciens, a été mêlé avec celui d'Atergatis, déesse des Syriens ; il en est résulté qu'Astarté, sous le nom de qui les Grecs révéroient la lune, fut prise aussi quelquefois pour la planète de Vénus (Voy. Münt. Rel. d. Karth. S. 80. 2. Aufl. u. Erg. Bl. d. H. ALZ. 1822. S. 807). C'est à cette dernière signification, que se rapporte l'astre qui se trouve à côté d'Astarté sur les médailles du Bosphore. Cette identité d'Astarté avec Atergatis nous explique le sujet représenté sur une médaille de Sauromate IV. On y voit la même figure d'Astarté assise, mais on y a représenté encore, devant la déesse, un petit génie ailé, l'Amour, qui tient un flambeau dans la main droite.

## XCII.

Une autre divinité qu'on remarque sur la monnoie du Bosphore, est Sérapis. Nous voyons son buste, posé en regard de celui du roi sur les médailles de Rhescuporis IV. et d'Ininthiméyus ; preuve la moins équivoque de la vénération la plus haute et la plus extraordinaire qu'obtenoit cette divinité au Bosphore. L'origine de Sérapis est incertaine, mais Plutarque dans son traité d'Isis et Osiris (c. 28.) nous dit que son culte fut, dès la plus haute antiquité, établi dans les contrées du Pont-Euxin ; que sous les Ptolémées sa statue colossale fut emportée de Sinope pour être transférée à Alexandrie, et que depuis, Sérapis devint la divinité principale de cette capitale de l'Aegypte.

On sait qu'Astarté étoit la même déesse qu'Isis et la Lune ; il est connu que Sérapis étoit le même qu'Osiris, ou, comme le dit Macrobe (Saturn. I. 20.) le même que le Soleil : il n'y a donc rien qui nous empêche de voir Sérapis et Astarté, ou les symboles du soleil et de la lune, dans Anergès et Astara. Loin de là, tout concourt à appuyer cette opinion.

XCIII.

Si l'on se rappelle les grands honneurs et les distinctions attachés dans l'antiquité à la dignité de grand-prêtre, par exemple à celle de grand-prêtre de Cérès Eleusinienne d'Ephèse (Strab. XIV. 1.), de Jupiter Abretténus en Mysie (Id. XII. 7.), de Jupiter Stratéus à Mylasa (Id. XIV. 2.). de la Grande-Mère des Dieux à Pessinus (Diod. Exc. XXXVI. 2.); si l'on pense que ceux qui étoient investis de cette dignité portoient la pourpre et une couronne d'or, marques du pouvoir suprême dans l'état, pouvoir que possédoient réellement quelques uns de ces prêtres dans la ville et le district appartenant à leurs dieux: on ne trouvera pas improbable que les rois du Bosphore, dont quelques uns avoient permis de placer sur leur monnoie le buste de Sérapis en regard de leur propre effigie, ayent été en même tems grand-prêtres de cette divinité, comme Ithobal, roi de Tyr et de Sidon, l'avoit été d'Astarté (Joseph. in Apion. I. 18. p. 449).

La même conjecture peut être appliquée à Gépaepyris qui, comme grande-prêtresse d'Astarté, avoit fait placer le buste de cette déesse sur une médaille portant sa propre effigie.

XCIV.

L'hypothèse de Visconti sur la succession des rois du Bosphore après la mort de Polémon I. est attaquée par M. Raoul-Rochette, qui veut lui en substituer une autre. Examinons la première avant que de nous occuper de celle de M. Raoul-Rochette.

Visconti nous dit (II. p. 149): „les Aspurgitains qui avoient fait périr Polémon I. restèrent possesseurs du Bosphore. Auguste ne chercha point à venger la mort de son allié; il paroît qu'il se contenta de l'hommage que son vainqueur lui rendit. Ces faits indiqués à peine par Strabon, empruntent beaucoup de lumière des monumens numismatiques et paléographiques". Tout ce que Visconti a avancé est plus ou moins imaginaire: car Strabon, le seul auteur qui parle de la mort de Polémon, et qui est cité par Visconti, raconte ce fait dans les termes suivans

(XI. 2. §. 11) : — *οἱ Ἀσπουργιανοὶ, οἷς ἐπιθέμενος Πολέμων ὁ βασιλεὺς ἐπὶ προσποιήσει φιλίας, οὐ λαθὼν ἀντεστρατηγήθη, καὶ ζωγρίᾳ ληφθεὶς ἀπέθανε.* On voit par ces paroles, que de tout ce que nous a dit Visconti dans le passage cité, sur l'état politique du Bosphore, il n'y a de vrai que le commencement : „les Aspurgitains qui avoient fait périr Polémon" : tout le reste est supposé par Visconti ; Strabon n'en dit pas un mot, et par cette raison on ne peut l'introduire dans une narration de faits historiques. Dans un autre endroit, p. 177, Visconti répète encore ses propres idées, en disant : „les princes aspurgitains, qui avoient envahi le Bosphore et fait périr Polémon, sollicitoient de Rome l'oubli du passé, et désiroient être comptés parmi les rois dépendans de l'empire ; ils obtinrent ce qu'ils désiroient, par la protection de Tibère, et les Aspurgitains se soumirent à l'empire". La plupart de ces assertions ne sont que des fictions ; par exemple :

1) que les Aspurgiains restèrent possesseurs du Bosphore après la mort de Polémon I ;

2) que les princes aspurgiains sollicitèrent de Rome l'oubli du passé ;

3) qu'ils avoient désiré être comptés parmi les rois dépendans de l'empire ;

4) qu'ils obtinrent ce qu'ils désiroient ;

5) qu'ils l'obtinrent par la protection de Tibère ;

6) que les Aspurgiains se soumirent à l'empire.

Visconti pour prouver que Sauromate I. l'Aspurgiain, avoit été le premier prince du Bosphore et le fondateur d'une dynastie aspurgiaine, après la mort de Polémon, bâtit une hypothèse (II. p. 151. note 2.) sur une inscription que j'ai publiée. Dans cette inscription Tibérius Julius Sauromatès est nommé fils du roi Rhescuporis ; mais ce fait ne prouve pas plus pour son hypothèse qu'une médaille attribuée à Sauromate I, sur laquelle on lit les mots ΤΟΥ ΑΣΠΟΥΡΓΟΥ, et qui appartient à des tems bien postérieurs, comme il résulte de plus de cinq exemplaires connus et bien conservés de la même médaille.

XCV.

En convenant avec M. Raoul-Rochette que l'hypothèse de Visconti est dépourvue de tout fondement, j'observe d'avance que celle qu'il veut nous donner l'est encore plus, et que si Visconti s'est trompé dans les inductions qu'il a tirées d'une médaille mal lue, il faut avouer que M. RR. en établissant son nouvel ordre de succession, au moyen de conjectures encore moins fondées, a commis en même tems une infinité d'erreurs.

Au reste je ne comprends pas pourquoi M. RR. nomme, p. 112. 115. 122. et 128. la conjecture de Visconti, *un système fort ingénieux*. Une opinion sur un fait historique n'est pas un système. Cette opinion fondée sur une inscription qui ne prouve rien, et sur une médaille que Visconti attribue au siècle d'Auguste, tandis qu'elle est du tems de Néron, loin d'être *juste* et *ingénieuse*, est fort *légère* et *erronée*.

XCVI.

Pour ne pas interrompre le fil de mes recherches et des preuves d'où résultera l'insuffisance de la nouvelle hypothèse de M. Raoul-Rochette, concernant l'origine de la nouvelle dynastie sauromate au Bosphore, il est nécessaire de corriger les erreurs que l'on remarque dans la description et l'explication des médailles qui font la base des assertions de cet académicien. Je dirai ensuite ce que je pense sur le nouvel ordre de succession qu'a voulu établir M. RR. et sur les premiers rois qui appartiennent en effet à la dynastie sauromate.

Au commencement de ses recherches numismatiques M. Raoul-Rochette dit, p. 118 : „l'existence d'un roi Rhescuporis, inconnue jusqu'à présent et révélée par les inscriptions, me semble attestée encore par des médailles inédites et très-remarquables à tous égards". Il y a plusieurs observations à faire sur ce passage qui sert d'introduction aux médailles de Tibérius Julius Rhescuporis. Comment M. RR. peut-il avoir écrit que l'existence de ce roi Tibérius Julius Rhescuporis a été inconnue jusqu'à présent? Comment peut-il vouloir l'attester par des médailles in-

édites et mal conservées, lorsqu'une médaille du cabinet royal de Paris décrite par Maffei, par Cary, par Eckhel, Mionnet, Visconti, Sestini et par M. RR. lui-même, p. 109, médaille dont la légende est parfaitement conservée, a dû l'instruire de ce fait beaucoup mieux que des dessins inexacts pris sur des exemplaires frustes et à légendes incomplètes, auxquelles il se réfère? On trouvera la description de la médaille de Paris dans l'appendice, m. 26.

J'observe secondement, que les deux inscriptions grecques que j'ai publiées dans le mémoire sur le monument de la reine Comosarye, ne peuvent rien prouver relativement à l'existence de Tibérius Julius Rhescuporis, p. 116-117. puisque dans celle, pl. VIII. il n'en est pas du tout question; quant à la seconde, pl. VII. qui est du roi Tibérius Julius Sauromatès, fils du roi Rhescuporis, je remarque:

1) que ce roi Rhescuporis père de Tibérius Julius Sauromatès ne peut nullement être confondu avec le Rhescuporis qui portoit les prénoms de Tibérius Julius, puisque Sauromate II. ayant pris, par adulation pour Tibère, les prénoms de Tibérius Julius, n'auroit pas omis ces surnoms en citant son père, si ce dernier, probablement mort long-tems avant l'avénement de Tibère au trône, les avoit aussi adoptés;

2) cette inscription ne prouve pas que Tibérius Julius Sauromatès étoit fils de Tibérius Julius Rhescuporis, puisque ce dernier n'a pas pu être le père du premier. En effet toutes les médailles de T. J. Rhescuporis nous offrent la physionomie d'un prince beaucoup moins âgé que n'est celle de T. J. Sauromatès. Ce dernier paroît donc avoir été ou le père, ou le frère aîné de T. J. Rhescuporis: et le roi Rhescuporis, nommé dans une inscription comme père de T. J. Sauromatès, a été, non pas roi du Bosphore, comme le croit M. RR., mais roi d'une peuplade sauromate, comme je l'avois déjà observé en donnant cette inscription au public (Mon. de Com. p. 73. pl. VII). Mon interprétation est confirmée par une autre inscription (ib.

p. 69. pl. VIII.) dans laquelle T. J. Sauromatès est nommé: *Roi qui règne par le droit de succession de ses ancêtres*, titre que ce prince ne pouvoit posséder qu'uniquement par rapport à ceux de ses ancêtres qui avoient occupé le trône d'un peuple sauromate.

XCVII.

Au lieu de se servir de la médaille du cabinet du roi à Paris, pour prouver l'existence du roi Tibérius Julius Rhescuporis que personne au reste n'a jamais révoquée en doute, M. Raoul-Rochette préfère l'autorité des médailles frustes, mal conservées et à légendes tronquées, dont on ne lui a communiqué que les dessins pour la plupart très mauvais et incorrects.

M. RR. dit, p. 120-121: „nos médailles nous font de plus connoître l'origine et le progrès de cette espèce d'hommage que les princes du Bosphore, à partir de Rhescuporis, rendoient aux empereurs. La médaille avec l'inscription: ΒΑΣΙΛΕΥ. ΡΗΣΚΟυποριϛ doit être du tems où Rhescuporis, à peine investi du titre de roi, n'avoit point encore obtenu l'agrément ou la sanction de Rome; celle où se lit le seul prénom ΙΟΥΛΙΟΣ, appartient à une époque plus récente, où Rhescuporis avoit déjà reçu le prix de son dévouement à Auguste; et le prénom ΤΙΒΕΡΙΟΣ, qui accompagne celui-là, sur la plupart des monnoies de Rhescuporis, fait probablement allusion à l'entremise de Tibère, par les mains duquel le nouveau souverain du Bosphore fit sa soumission à Auguste".

Il faut observer que tout ce que dit M. RR. dans ce passage est faux et purement imaginaire, et que *l'origine et le progrès de cette espèce d'hommage*, n'a jamais eu lieu. La première des médailles citées, décrite dans le catalogue de M. Galera, est ou mal conservée et défectueuse dans la légende, ou bien elle est d'un Rhescuporis qui ne portoit pas les deux prénoms cités plusieurs fois, et cette dernière supposition est la plus probable. Si l'auteur croit avoir remarqué sur sa seconde monnoie le seul prénom de Julius, il a été induit en erreur par la mauvaise conservation de cette pièce, puisqu'il est cer-

tain qu'il n'existe point de médailles de Rhescuporis I. avec le nom seul de Rhescuporis ; il n'en existe pas non plus avec le seul surnom de Julius , car toutes ses médailles portent, uniformement et sans exception, les deux prénoms Tibérius Julius.

C'est encore une inexactitude de dire comme M. RR , p. 121-122 : „que Rhescuporis I. doit être ajouté à la liste des princes du Bosphore", puisqu'il s'y trouvoit déjà depuis très-long-tems. On s'en convaincra en lisant dans l'appendice jointe au présent mémoire, la description de toutes les médailles connues de ce roi.

J'observe en passant qu'il est beaucoup plus probable que les rois qui ont porté un ou plusieurs prénoms des empereurs , en avoient demandé la permission, qu'il ne l'est qu'on leur avoit accordé ce privilège comme récompense ou gratification , ainsi que le croit M. Raoul-Rochette, p. 121.

## XCVIII.

Des opinions plus hazardées encore que celles que je viens de relever , se trouvent dans les remarques de M. Raoul - Rochette sur le tems où Rhescuporis I. a pris ou reçu ses deux prénoms. L'auteur en parlant du prénom de Julius dit, p. 121 : „que la médaille avec ce seul prénom appartient à une époque où Rhescuporis avoit déjà reçu le prix de son dévouement à Auguste". Par rapport au prénom de Tibérius, il suit Visconti, qui a remarqué (II. p. 177) , „que du vivant d'Auguste les princes aspurgitains obtinrent par la protection de Tibère, dont ils prirent le nom, l'oubli du passé et d'être comptés parmi les rois dépendans de l'empire". J'ai déjà observé qu'il n'existe pas de monumens où Rhescuporis porte le seul prénom de Julius. Mais regardé isolément , le nom de Julius n'appartient pas moins à Tibère qu'à Auguste. Dans Cary (p. 43.) on trouve la même erreur, et c'est probablement de lui que M. RR. l'a empruntée. Cary croyoit „que Tibérius Julius Sauromatès avoit pris le nom de Jules sous Auguste et que se regardant dès lors comme un des cliens de la famille Julia, il se contenta d'y joindre dans la

suite celui de Tibère, par adulation pour ce prince qui l'avoit apparemment confirmé dans le royaume du Bosphore". Si Cary se trompoit en croyant que Sauromate avoit adopté le nom de Julius sous Auguste, fait imaginaire que rien ne prouve, il avoit raison de supposer que ce roi n'avoit pu prendre le prénom de Tibérius que pendant le règne de ce successeur d'Auguste. Visconti et M. Raoul-Rochette se sont obstinés à vouloir trouver dans T. J. Sauromatès et T. J. Rhescuporis les successeurs de Polémon I. et les fondateurs d'une dynastie nouvelle; mais ils ont bien senti que ces deux rois ne pouvoient pas être rapportés au règne d'Auguste, vu les prénoms de Tibérius Julius qu'ils portent tous les deux. Alors pour sauver leur hypothèse, Visconti et M. RR. ont prétendu, que les princes aspurgiains ou sauromates s'étoient adressés à Tibère lorsqu'il se trouvoit en Illyrie à la tête de l'armée; que par sa protection ils avoient obtenu d'Auguste leurs demandes, et que par reconnoissance envers Tibère les princes aspurgiains, ou selon M. RR. Rhescuporis I, avoient adopté son nom.

Observons que cette opinion énoncée par Visconti, non comme une conjecture, mais comme un fait historique, approuvée ensuite presque en entier par M. RR. a perdu son principal soutien, parce que nous savons que la médaille attribuée par Visconti à T. J. Sauromatès à cause des mots ΤΟΥ ΑΣΠΟΥΡΓΟΥ qui suivent le nom du roi, appartient à Cotys frère de Mithradate, contemporain de Néron. Mais la supposition que les princes aspurgiains, ou Rhescuporis I. selon M. RR, p. 121. ayent pu oser adopter le prénom de Tibérius, pendant le tems qu'Auguste gouvernoit encore l'empire, est totalement inadmissible par plusieurs raisons:

1) il auroit été contraire au respect dû à la majesté de l'empereur qu'un des rois dépendans de Rome eut demandé ou pris le nom d'un personnage de la famille impériale, et non celui du souverain;

2) toute cette rencontre de Tibère avec les chefs aspurgiains en Illyrie, est un fait inventé par Visconti qui

cherchoit le moyen de rendre plus facile aux princes du Bosphore l'adoption du nom de Tibère. Par conséquent l'adoption du prénom de Tibérius dans un tems où celui-ci n'étoit pas encore empereur, doit être rejetée;

3) on doit demander: si les difficultés qui avoient engagé Visconti à supposer: 1. que les princes aspurgiains avoient obtenu la faveur d'Auguste par la protection de Tibère; 2. que ces princes s'étoient adressés à Tibère, quand ce dernier se trouvoit à la tête de l'armée en Illyrie; peuvent être regardées comme applanies? Loin de là: en supposant vraies ces deux assertions qui sont bien loin de l'être, puisqu'elles n'ont aucun fondement, l'opinion de Visconti n'y gagneroit rien. Comment en effet placer les deux règnes de T. J. Rhescuporis et de T. J. Sauromatès dans le court intervalle des quatre premières années du règne de Tibère, puisque c'est depuis ce tems que commence le règne de Rhescuporis II? Tibère revenu de l'Illyrie l'an de Rome 762. par la prétendue entremise de Tibère dans les affaires du Bosphore, on ne gagneroit à cela que trois, ou tout au plus quatre ans, et alors au lieu de quatre années qu'il faut remplir, il y en auroit sept ou huit.

4) Polémon fut tué par les Aspurgiains l'an de Rome 752. ou 753. l'an 1. ou 2. avant notre ère. Si les Aspurgiains avoient eu le dessein de s'emparer du royaume du Bosphore et de le conserver, il est certain qu'aussitôt après la mort de ce prince ils se seroient adressés à Auguste, pour obtenir sa sanction, et il seroit absurde de supposer qu'ils auroient attendu 9 ou 10 ans sans faire aucune démarche à cet égard, c'est à dire jusqu'à l'an de Rome 762, la 9e de notre ère, lorsque Tibère se trouvoit en Illyrie.

Les observations que je viens de faire prouvent évidemment l'inadmissibilité des hypothèses de MM. Visconti et Raoul-Rochette. Ces hypothèses supposent que la mort de Polémon I. a été suivi d'un état de désordre et de troubles au Bosphore, et que cet état a continué jusqu'au moment où Rhescuporis obtint la protection de Tibère. J'oppose à ces idées sans fondement, les médailles en

or du Bosphore portant les époques ΘϘΣ. ΔT. et ET. qui correspondent aux années 3. 8. et 9. de notre ère. Elles servent de preuve certaine que peu de tems après la mort de Polémon, le trône de cette contrée fut occupé par des rois légitimes, qui n'avoient pas du tout besoin de chercher en l'an 9. la protection de Tibère, pour obtenir par son entremise la sanction de son beau-père, Auguste.

XCIX.

Les prénoms romains de Tibérius et de Julius adoptés par deux rois du Bosphore, me donnent occasion de remarquer qu'une ancienne inscription que j'avois publiée dans la description du monument de la reine Comosarye, p. 29-30. pl. IX, ne peut pas être attribuée à Tibérius Julius Sauromatès. Visconti avoit commis cette grosse erreur (II. p. 150. note 1.) et M. Raoul-Rochette, p. 120-121. l'a encore suivi en cela. Cette inscription ne peut appartenir ni à Sauromate I. contemporain d'Auguste et prédécesseur de T. J. Sauromatès; ni à ce dernier, parce que pendant le règne d'Auguste le titre d'honneur de ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΤΩΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ n'existoit pas encore. Les temples consacrés à Auguste l'étoient aussi à la déesse Rome, mais Livie n'avoit pas dans ce tems reçu les honneurs du culte. Quant au titre de *Pontife des Augustes*, il n'empêcheroit pas d'attribuer ce monument à T. J. Sauromatès, parce que pendant le règne de ce dernier, Tibère et Livie avoient en Asie des temples qui leur étoient dédiés ainsi qu'à la déesse Rome (Tac. Ann. IV. 15). Malgré cela le manque des deux prénoms du roi, que portent sans exception ses marbres et ses nombreuses médailles, prouve d'une manière incontestable que cette inscription doit être rapportée à Sauromate III. contemporain de Domitien, de Trajan et d'Adrien, observation qui est confirmée par la forme des lettres de cette inscription. Ce marbre dont il sera question dans la seconde édition du monument cité, est endommagé du côté droit, mais il a beaucoup moins souffert de l'autre, de manière qu'au commencement de la première ligne il n'y a que les quatre premières lettres ΒΑΣΙ, qui ne s'y trouvent pas.

C.

Il faut maintenant examiner la description et l'explication que M. Raoul-Rochette donne, p. 118-120, des médailles de Tibérius Julius Rhescuporis, et qui servent d'appui à son hypothèse sur l'origine de la dynastie sauromate. Voici ses paroles: „Aucun monument des rois du Bosphore ne nous avoit offert jusqu'ici tant de signes de triomphe et de symboles propres à consacrer le souvenir de quelque événement extraordinaire. On en jugera par la description, pl. II. m. 1: figure debout, appuyée contre un trophée richement composé, et foulant à ses pieds des captifs enchainés; la légende est: ΙΟΥΛΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟΥΠ. Au revers: une victoire, tenant une couronne, et une branche de palmier. Sur une autre de ces médailles, pl. II. m. 2. absolument pareille pour la face principale, on voit, au revers: un arc de triomphe surmonté d'une statue équestre. On ne sauroit nier qu'au premier aspect, ce roi vainqueur, ce trophée, cette victoire, cet arc triomphal, cette statue équestre, signes indubitables d'une grande et importante expédition heureusement terminée, n'indiquent, aussi clairement que le peuvent faire des médailles, qu'une révolution mémorable s'étoit à cette époque opérée dans le Bosphore. D'un autre côté la fabrique de ces médailles, évidemment d'un meilleur coin que celles de Rhescuporis, fils et successeur de Sauromate I; la forme des caractères, particulièrement celle de l'epsilon et du sigma, qui n'est point encore arrondie, comme on la voit sur ces médailles, prouvent que les monnoies, où nous trouvons de pareils signes d'antériorité, joints à tant de symboles de victoire qui ne peuvent convenir au fils de Sauromate I, appartiennent au père de ce prince, c'est à dire à ce Rhescuporis, nommé dans les inscriptions de Phanagorie, et fondateur d'une dynastie nouvelle, dont ces signes de victoire attestent l'établissement et le triomphe".

J'oppose à ce raisonnement ce qui suit:

1) si l'on voit sur les deux médailles citées les symboles des victoires que Tibérius Julius Rhescuporis a rem-

portées sur ses ennemis, on n'y remarque absolument rien qui pourroit nous autoriser à y voir „les signes d'une révolution mémorable qui se seroit à cette époque opérée au Bosphore", ni indication que ce Rhescuporis ait été „le fondateur d'une dynastie nouvelle";

2) ni T. J. Rhescuporis, ni T. J. Sauromatès n'ont pu être fondateurs d'une nouvelle dynastie, puisque je prouverai dans l'appendice qu'un autre prince, Sauromate I. a régné au Bosphore avant ces deux rois;

3) les médailles de Rhescuporis et Sauromatès qui portoient les prénoms de Tibérius Julius, ont évidemment été frappées sous Tibère, avant le règne de Rhescuporis II. et non pas sous Auguste;

4) puisque T J. Sauromatès est représenté sur toutes ses médailles dans un âge beaucoup plus avancé que T. J. Rhescuporis, dont la tête est toujours tantôt imberbe, tantôt très-peu barbue, celui-ci n'est pas le père de l'autre. Il est impossible aussi, comme je l'ai déjà observé, qu'il ait été indiqué dans l'inscription citée par M. RR. p. 117. puisque le père de T. J. Sauromatès y est simplement nommé Rhescuporis. Est-ce que le fils auroit manqué de donner à son père les deux prénoms que celui-ci avoit portés? Il s'en suit donc que M. RR. avoit tort de croire, p. 117. que le Rhescuporis dont il est parlé dans ce monument est T. J. Rhescuporis.

5) M. RR. nomme *arc de triomphe* ce qui n'en est pas un. Où a-t-on jamais vu des tours ajoutées à un arc de triomphe? Ce que l'on voit représenté sur l'avers de cette médaille, n'est autre chose que la porte d'une ville et une partie de la muraille avec une très haute tour quarrée, tour parfaitement semblable à celles qui appartenoient à la muraille de l'ancienne ville de Posidonia et dont quelques unes existent encore. Les dessins de ces médailles de Rhescuporis, de Sauromatès et de Cotys I. sont si pitoyables, quoique M. RR. dise, p. 187: *qu'ils sont fort exacts et fort soignés*, que tout s'y trouve indiqué sans proportion et sans fidélité. Si l'éditeur s'étoit adressé à M. le Chevalier Allier, celui-ci lui auroit per-

mis de faire dessiner plus correctement la plupart de ces monnoies de Rhescuporis dont cet amateur distingué possède des exemplaires ;

6) dans le dessin publié par M. RR. la statue équestre se trouve placée sur un massif de maçonnerie dessus la porte. En examinant la médaille on voit que cette statue ne pose sur rien, et il reste indécis si le graveur a voulu indiquer qu'elle étoit placée dans l'intérieur de la ville, ou hors de la porte. Il paroît que M. RR. a cru que cette statue équestre étoit celle du roi ; mais il n'est pas moins probable que Rhescuporis l'a fait élever en l'honneur de Tibère ;

7) la légende des deux monnoies de Rhescuporis ne porte pas le seul prénom de Julius, comme l'a annoncé M. RR ; mais ce nom est précédé de celui de Tibérius. Il en a été déjà question au §. XCVIII.

## CI.

Il faut relever encore une méprise que M. Raoul-Rochette a commise à la même occasion, p. 117. En citant l'inscription où il est dit de Tibérius Julius Sauromatès : ΑΠΟ ΠΡΟΓΟΝΩΝ ΒΑΣΙΛΕΥΩΝ, il conclut : „que ce titre et cette prétention prouvent que Sauromate I. ne fut point le fondateur d'une race nouvelle de rois, ni d'une dynastie étrangère au Bosphore". Il se trompe. J'avois traduit cette phrase (Monum. de Comos. pl. VIII. p. 70. ainsi : *qui règne par le droit de succession de ses ancêtres*, et j'avois observé que les ancêtres de T. J. Sauromatès avoient été rois d'un peuple sauromate, avant que ce prince fut devenu roi du Bosphore. Il auroit donc pu être fondateur d'une race nouvelle au Bosphore, quoique en effet il ne l'ait pas été. Visconti n'avoit pas interprêté autrement les mots cités, et c'est à tort que M. RR. p. 117. l'a critiqué. Le père de ce même T. J. Sauromatès porte le titre et le nom de roi Rhescuporis, dans une autre inscription (Monum. de Comos. pl. VII.) et j'ai déjà remarqué que ce dernier ne doit pas être confondu avec T. J. Rhescuporis comme il l'a été par M. RR. Au reste il est certain qu'au-

cun des deux rois qui portent les prénoms de Tibérius Julius n'a pas été le chef de la dynastie sauromate au Bosphore, comme je le prouverai par les observations suivantes.

CII.

En convenant avec M. Raoul-Rochette, p. 119. que les médailles de T. J. Rhescuporis sont évidemment d'un meilleur coin que celles de Rhescuporis II, j'ajouterai encore plus ; c'est qu'elles se distinguent de toutes les autres médailles frappées dans le Bosphore, par le choix de types nouveaux et par le goût du dessin et de l'exécution. Il paroît que cet avantage réel est dû à l'habileté du graveur qui avoit eu la direction de la monnoie de ce roi. Quant au goût du dessin et du travail, les médailles de T. J. Sauromatès n'ont aucune ressemblance avec celles que je viens de citer, quoiqu'elles soient du même tems. Sans les prénoms qu'avoient adoptés ces deux princes, nous ne pourrions déterminer l'époque de leur règne ; mais en profitant de cet indice, on les place d'une manière irrécusable entre la première et la quatrième année de Tibère, d'où résulte l'impossibilité absolue qu'aucun de ces deux rois ait pu être le fondateur de la dynastie sauromate.

CIII.

Il n'est pas facile de dire ce que l'attitude du bras droit de Tibérius Julius Rhescuporis, devant un trophée, doit indiquer : seroit-ce un signe de grace adressé aux deux prisonniers sur l'un desquels le roi a posé son pied gauche? On ne peut non plus appliquer à cette figure l'explication que M. Mongez a donnée à d'autres attitudes semblables dans un mémoire intéressant qui se trouve dans le recueil des mémoires de l'institut national (Lit. To. V. p. 160-161).

CIV.

Après les preuves qui fixent avec tant de certitude le tems du règne de Tibérius Julius Rhescuporis, il seroit superflu de nous arrêter long-tems à la forme des lettres Ι et Ε que M. Raoul-Rochette emploie pour prouver que

Rhescuporis est antérieur à T. J. Sauromatès. Dans les médailles du Pont et au Bosphore on se servoit dans ces tems là de lettres de plusieurs formes. La monnoie de T. J. Rhescuporis porte Ε et Ε; celle de T. J. Sauromatès son contemporain, Ε, С et Є; celle de Rhescuporis II. Ε, Σ et Ε; celles de Cotys I. nous présentent le sigma sous les trois formes de Σ, Ε et С, et l'epsilon sous la forme suivante, Ε. Sur les médailles de Polémon II. on trouve les lettres Σ, Ε et С, employées indifféremment sur une et même médaille : sur l'une, par exemple, l'avers porte la légende, ΒΑСΙΛЄѠС ΠΟΛЄΜѠΝΟС; et le revers ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΤΡΥΦΑΙΝΗΣ. On voit par ces exemples l'inconstance et l'arbitraire qui régnoient alors dans le choix de la forme des lettres, et qu'ainsi M. RR. a été dans l'erreur en voulant appuyer son hypothèse sur un argument tiré de là.

CV.

M. Raoul-Rochette se donne, p. 122-127. beaucoup de peines pour prouver que l'opinion de Visconti, rélativement à l'origine aspurgiaine de la dynastie sauromate ne peut être admise. L'exemplaire bien conservé d'une médaille qui prouvoit que ce n'étoit pas Sauromate, mais Cotys I. qui avoit le surnom d'Aspurgiain, suffisoit pour détruire de fond en comble son hypothèse. Mais nous voyons que M. RR. a lui-même emprunté presque tout de Visconti pour soutenir la sienne. Si M. RR. rejette d'un côté ce que Visconti a dit de l'origine aspurgiaine de la nouvelle dynastie au Bosphore, il le confirme de l'autre en remplaçant Sauromate, l'aspurgiain imaginaire de Visconti, par un Cotys de sa propre invention et qui porte le même surnom.

M. Raoul-Rochette cite à cette occasion, p. 124-125, cette observation d'Eckhel : *nomen* ΑΣΠΟΥΡΓΟΥ *dubium non videtur ex gente bosporana captum*, et il ajoute : „Eckhel, en effet, regarde comme hors de doute que ce surnom est emprunté du peuple aspurgitain, ce qu'on pourroit néanmoins contester". Eckhel s'étoit énoncé comme on pouvoit l'attendre d'un savant si judicieux. La

qualification d'Aspurgiain admettoit plusieurs interpréta-tions dont M. RR. a cité quelques unes ; ce nom pouvoit, par exemple : ou désigner le peuple auquel on appartenoit, ou le nom du père du prince ; ou bien, comme nous le dit encore M. RR : „un titre d'honneur affecté par ce prince, qui a cru pouvoir placer une pareille désignation sur sa monnoie, à cause de sa victoire sur les Aspurgi-tains". M. RR. croit avec Cary que ΤΟΥ ΑΣΠΟΥΡΓΟΥ est le nom du père, et puisqu'il lui paroissoit que cette signification, laquelle au reste n'est pas plus probable que toutes les autres, ne se trouvoit pas comprise dans la re-marque d'Eckhel, il jugeoit *qu'on pourroit la contester*. Mais si le nom propre d'*Aspurgos* avoit autrefois existé, il provenoit certainement du peuple Aspurgiain, et se trou-voit par conséquent compris dans la remarque d'Eckhel.

Enfin j'observe que l'interprétation de ce surnom, don-née par M. RR. p. 135, et différente de sa remarque que je viens de citer, ne peut non plus être admise ; l'auteur dit : „que Cotys auroit porté le surnom d'ΑΣΠΟΥΡΓΟΥ, parce que ses succès contre les Aspurgitains auroient, en délivrant le Bosphore de l'invasion ou des hostilités de ce peuple barbare, affermi le sceptre dans ses mains et dans celles de Rhescuporis". Mais si Cotys étoit, comme le dit M. RR. frère et associé de Rhescuporis I, son ex-traction étoit sans contredit sauromate. Il est donc difficile de croire, qu'un Sauromate eut voulu prendre un titre d'honneur semblable pour avoir vaincu une autre tribu sauromate.

## CVI.

M. Raoul-Rochette communique à ses lecteurs, p. 136-137. pl. II. m. 3. une autre médaille de Tibérius Julius Rhescuporis accompagnée d'un dessin aussi médiocre et aussi infidèle que le sont tous ceux de son livre. La de-scription de cette médaille ne pouvoit donc pas ressem-bler à l'original. Sur le revers est représenté, non, comme le dit l'auteur, „un cavalier nu en course tenant un glaive du bras droit élevé", mais *un cavalier en course, jetant une pique de son bras droit, et ayant un man-*

*teau flottant derrière le dos.* Je passe sous silence les inexactitudes dans la description de l'avers ; il y est dit, par exemple, que la tête du roi est barbue ; mais ce roi est représenté imberbe, avec une moustache, sur presque toutes ses monnoies ; il y est dit encore que dans le champ, à gauche, on voit un sceptre, mais c'est une massue qu'on y voit. J'observe encore que le cavalier sur le revers n'est pas, comme le dit l'auteur, un ancien habitant du caucase, mais plutôt un des guerriers du Bosphore.

## CVII.

Les lecteurs auront remarqué que les médailles de Tibérius Julius Rhescuporis, sur lesquelles M. Raoul-Rochette a voulu fonder son hypothèse sur l'origine de la dynastie sauromate au Bosphore, ne l'ont nullement appuyée, et qu'au contraire il a été démontré que T. J. Rhescuporis pourroit être plutôt le fils que le père de T. J. Sauromatès. L'hypothèse de M. RR. inadmissible par plusieurs autres raisons, est aussi de ce côté, ruinée par sa base.

Il faut examiner maintenant, si la médaille de Cotys sur laquelle M. Raoul-Rochette a disserté p. 124-134. et qui devoit servir d'appui principal à son opinion, peut lui faire gagner sa cause. C'est la même médaille dont il a déjà été question, et que Cary, Eckhel et Visconti avoient attribuée à T. J. Sauromatès. Elle appartient au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki. La description nouvelle que M. RR. en a faite, p. 127-128. étant aussi peu exacte que sa gravure, pl. III. m. 1. 2, j'en ai donné une autre dans le §. CXV.

Au premier coup d'oeil, quiconque est un peu exercé en numismatique rapportera cette monnoie à Cotys I. roi du Bosphore. Mais M. Raoul-Rochette ne peut embrasser cette opinion, puisque cette médaille est le fondement de sa nouvelle hypothèse. Et voici ses raisons : „on ne peut guère", dit il, „l'attribuer à Cotys I^er du nom, qui régna dans le Bosphore, depuis l'an 46 à l'an 69 de l'ère vulgaire ; en effet, il est bien difficile, d'après les ren-

seignemens que nous fournit Tacite, sur la manière dont il usurpa le trône occupé par son frère Mithridate, et sur la guerre qu'il soutint à cette occasion contre les Romains, il est, dis-je, bien difficile de concevoir les honneurs extraordinaires attestés par notre médaille, si ce prince, usurpateur du trône et ennemi des Romains, étoit le même prince à qui sont décernés ces honneurs. Quant au Cotys II. dont le règne s'écoula sous l'empire d'Adrien, il me paroît tout-à-fait impossible, d'après la fabrique bien connue de ses monnoies, de lui attribuer les médailles en question".

J'observe à M. Raoul-Rochette :

1) que son exposé est contraire à tout ce que Tacite (Ann. XII. 15-19.) nous a raconté de la guerre des Romains avec Mithradate. Cotys I, frère du dernier, n'a pas été l'ennemi des Romains; loin de là, il étoit leur allié, et protégé par eux contre son frère. On est surpris de voir cité par M. RR. un auteur qui dit précisément le contraire de ce qu'avance M. RR. Le fait allégué par lui est entièrement opposé à la vérité historique;

2) qu'il n'y a rien d'étrange que Cotys, attaché aux intérêts des Romains, ait reçu les honneurs qu'atteste notre médaille;

3) qu'on ne peut pas, avec M. RR. nommer ces honneurs extraordinaires, puisque les médailles du Bosphore nous prouvent que cette marque de faveur de la part des Romains n'étoit point rare. Ces honneurs ont été accordés dans le Bosphore aux rois suivans, à Asandre, à T. J. Sauromatès, à T. J. Rhescuporis, Cotys I, Rhescuporis III, Sauromatès III, Cotys II, Rhoemétalcès et peut-être à quelques autres qui se sont peu souciés d'en perpétuer le souvenir par leurs médailles. Enfin il n'y a pas de doute, que même si ces honneurs avoient été très-rares ou extraordinaires, Cotys I. eut pu les mériter par sa fidélité envers les Romains.

## CVIII.

Dans la persuasion que le fait historiqué tiré avec tant d'habileté de Tacite, qui n'en dit pas un mot, a mis hors

de doute, que la médaille de Cotys ne peut pas appartenir à Cotys I. frère de Mithradate, M. Raoul-Rochette nous dit, p. 131-132: „C'est donc à une époque plus ancienne, plus rapprochée des événemens qui, après la mort de Polémon I. troublèrent l'ordre de succession établi dans la monarchie du Bosphore, et y portèrent sur le trône une dynastie nouvelle, qu'il faut, selon nous, chercher le prince auquel appartiennent ces médailles. Outre les présomptions négatives que je viens d'exposer, voici, d'ailleurs, des indices qui pourront donner plus de probabilité à notre opinion". Les indices sur lesquelles M. RR. veut appuyer son hypothèse, p. 131-134. sont:

1) deux médailles, l'une de T. J. Rhescuporis, l'autre de T. J. Sauromatès, sur lesquelles, au dire de M. RR. sont représentées les mêmes marques d'honneur que sur celles de Cotys l'aspurgiain.

2) une médaille de T. J. Sauromatès, dont l'avers présente ce roi assis; le revers, quelques marques d'honneur.

J'observe:

1) que les deux médailles de T. J. Rhescuporis et de T. J. Sauromatès portent des types tout différens de ceux qu'offre la monnoie de Cotys, et que sous ce rapport elles ne peuvent pas être citées pour prouver que ces trois pièces ont été faites dans le même tems;

2) quant à la troisième médaille, que ses types diffèrent pareillement de la médaille de Cotys, quoique M. RR. prétende, p. 133-134. que „la monnoie de Cotys l'Aspurgitain et celle de T. J. Sauromate, ainsi confirmées et justifiées l'une par l'autre, prouvent invinciblement que ce Cotys appartient à l'époque même de l'avénement de la dynastie de Sauromate". J'ajoute

3) que la médaille de Cotys n'a, du côté de la fabrique, aucune ressemblance avec les trois pièces citées par M. Raoul-Rochette;

4) que si ces trois médailles, mal décrites, données d'après des dessins infidèles et très-mal gravés, prouvent, malgré la différence totale qu'on remarque entre elles et celle de Cotys, que la monnoie de ce dernier est de la

même date que ces trois médailles, alors M. RR. pourra nous prouver encore que les médailles de Sauromate X. ont été frappées du tems de Sauromate I ;

5) si M. RR. nous dit de la troisième médaille qui est de T. J. Sauromatès, „que la terminaison du mot roi, au nominatif, démontre la vérité de cette attribution“; il permettra de remarquer : que la terminaison du nom du roi au nominatif ne peut rien prouver, puisque les légendes des monnoies de ce roi ont tantôt la terminaison au génitif, tantôt au nominatif, et qu'en admettant comme vraie sa supposition, il s'en suivroit que la médaille de Cotys l'Aspurgiain n'est pas du tems de T. J. Rhescuporis et de T. J. Sauromatès, parce que sa légende n'a pas les terminaisons au nominatif ;

6) le sigma quarré qui se trouve sur la plupart des médailles de T. J. Rhescuporis, sur quelques unes de T. J. Sauromatès, et aussi sur celle de Cotys l'Aspurgiain dont il est question, ne peut pas être cité en faveur de l'opinion de M. RR. puisque cette lettre a toujours cette forme dans les médailles du même Cotys portant les têtes et les légendes de Claude, d'Agrippine et de Néron. On en a un exemple dans un grand médaillon en bronze frappé au Bosphore sous le même Cotys I. Son avers présente une tête de Claude couronnée de lauriers, et la légende: ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ; le revers porte les lettres MH entourées d'une couronne de lauriers. Ce médaillon se trouve dans la belle collection de médailles grecques de S. E. M. le Maréchal de la cour Cyrille de Narichkin. La même forme du Σ s'observe sur un médaillon en bronze moins grand et frappé sous le même roi, dont l'avers porte la tête de Néron couronnée de lauriers , et la légende ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΝΕΡΩΝΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Sur son revers on voit une Victoire allant de droite à gauche, ayant une couronne dans la main droite élevée, et une palme dans la main gauche ; dans le champ sont les lettres ΚΔ.

CIX.

Je remarque enfin, en passant, que dans la phrase, p. 133. où il est question des marques d'honneur données

par les Romains, que M. Raoul-Rochette nomme „monumens précieux de la puissance de ces princes et de l'amitié des Romains", il faut substituer au mot *puissance*, celui d'*impuissance*, puisque des rois indépendans n'auroient jamais accepté de pareils honneurs, que jamais ils ne les auroient consacrés par des monumens publics.

## CX.

Quoique M. Raoul-Rochette ne paroisse pas douter de la solidité des argumens qu'il a fournis, pour faire passer sa monnoie de Cotys pour une médaille contemporaine de ces rois qu'il prend pour fondateurs de la nouvelle dynastie sauromate, cependant il doit avoir senti que les trois médailles que je viens d'examiner, démontrent que son hypothèse concernant un Cotys inconnu dans l'histoire, un Cotys dont jusqu'à présent on n'avoit point vu de médailles, n'avoit aucun fondement solide, et que pour la prouver il lui falloit des secours plus qu'ordinaires. Il a eu le bonheur de les trouver dans une médaille qu'il a donnée, p. 134-135, et dont voici la description: „Tête imberbe diadémée, avec la légende BACIΛE . . PHCKOΥΠOPIΔOC; au revers, tête de femme couverte d'un voile, à droite; derrière, le monogramme, BAK; devant, les lettres KΔ. Cette médaille," poursuit M. RR, „appartient indubitablement, d'après les types et la fabrique, au premier Rhescuporis; la tête imberbe diadémée représente probablement Tibère, fils adoptif d'Auguste. Il est moins aisé de déterminer quel est le buste de femme voilée, qu'offre le type du revers: nous avons déjà vu ce type sur des médailles d'Ininthimévus", (comme je l'ai déjà observé, il ne s'y trouvoit pas) „celles de Sauromate nous offrent également un portrait de femme, où nous avons reconnu celui de la reine son épouse. Il est probable que c'est aussi celui de la reine, femme de Rhescuporis, que nous devons voir au revers de sa médaille, à moins que, par suite du même culte, voué aux membres de la famille impériale, on n'aime mieux y voir le portrait de Livie ou de Julie. Mais ce qu'il y a, sans contredit, de

plus remarquable sur cette médaille, c'est le monogramme BAK, qu'on ne peut interpréter autrement que par BAσιλεως Ko . o . . c'est à dire : *monnoie du roi Cotys*".

La médaille dont M. RR. nous a donné cette description est véritablement la plus curieuse qu'on ait jamais vue. On ne peut pas dire que ce soit un phénomène uninique, mais *un monstre* en numismatique. Analysons ce que M. RR. croit avoir trouvé sur cette médaille si remarquable :

1) la légende BACIΛE . . PHCKOTΠOPIΔOC, et

2) la tête *imberbe diadémée* de Tibère, sur l'avers;

3) une tête voilée de femme, représentant l'épouse de Rhescuporis I, ou Livie ou Julie, sur le revers;

4) le monogramme BAK, et

5) les lettres KΔ, aussi sur le revers.

Comment seroit-il possible de trouver sur l'avers d'une médaille, dans la légende, le nom du roi Rhescuporis, entourant, non pas le portrait du même roi, mais celui de Tibère et, ce qui est plus singulier encore, Tibère orné du diadême? Comment la prétendue tête voilée du revers, pourroit-elle représenter l'effigie de l'épouse de Rhescuporis, tandis que l'avers porte celle de Tibère? L'empereur et l'épouse de Rhescuporis sur une et même médaille! A-t-on jamais vu sur une monnoie du Bosphore, d'un coté le monogramme d'un roi, et de l'autre le nom d'un autre roi? Si l'avers de cette pièce offre la tête de Tibère, comment le revers peut-il porter celle de Livie, dame qui vivoit jusqu'à sa mort dans une relation peu amicale avec son fils? Enfin il seroit sans exemple, de trouver sur un revers un monogramme, et en même tems les lettres KΔ.

La moindre petite pratique dans la numismatique antique n'auroit jamais permis à M. Raoul-Rochette de croire à l'existence possible d'une pareille médaille. Mais dirat-on: d'où M. RR. a-t-il reçu la notice de cette médaille si monstrueuse sous tous les rapports? Il nous apprend luimême, p. 134: „qu'elle se trouve entre les médailles de la collection de M. Gallera, dont li possède dès à présent

le catalogue *exact* et *raisonné*". Je connois depuis longtems M. Gallera à Théodosie, homme très-honnête et très-estimable, je sais qu'il n'a jamais eu la prétention d'être connoisseur en numismatique, et comme on ne peut pas douter, que la médaille en question ne se trouve décrite dans son catalogue telle que l'a rapportée M. RR. nous voyons en effet que M. Gallera n'a fait encore que les premiers pas dans la science numismatique. Au reste il me semble très-probable que l'auteur du catalogue cité a eu sous les yeux, en écrivant l'article en question, un exemplaire mal conservé de la médaille de Rhescuporis I. citée ci-dessus §. XCVI. et dont on trouve la description dans l'appendice, med. 26. et 27,

CXI.

La médaille de Cotys l'Aspurgiain et celle du catalogue de M. Gallera font dire à l'auteur des antiquités du Bosphore, p. 135 : „qu'il résulteroit du monogramme BAK, qu'on ne peut interpréter autrement que par (*monnoie*) *du roi Cotys*, que le Rhescuporis, fondateur de cette dynastie du Bosphore, auroit eu pour associé à l'empire Cotys, probablement son frère, le même qui auroit porté le surnom d'ΑCΠΟΥΡΓΟΥ, sans doute parce que ses succès contre les Aspurgiains auroient, en délivrant le Bosphore de l'invasion ou des hostilités de ce peuple barbare, affermi le sceptre dans ses mains et dans celles de Rhescuporis". Mais j'ai démontré :

1) que les médailles de T. J. Rhescuporis et de T. J. Sauromatès n'ont pas pu servir à M. RR. pour appuyer son hypothèse concernant l'origine de la nouvelle dynastie sauromate au Bosphore. J'ai prouvé en outre :

2) que le roi Rhescuporis, nommé dans une ancienne inscription père de T. J. Sauromatès, n'a jamais régné sur le Bosphore, et qu'il ne peut non plus être le même prince que T. J. Rhescuporis, contemporain de Tibère ;

3 que la médaille de Cotys l'Aspurgiain est de Cotys I. frère de Mithradate ; et

4) que celle qui a été empruntée d'un catalogue de Théodosie ne constate pas l'existence d'un Cotys associé

de Rhescuporis dans l'empire, puisqu'elle n'a jamais pu exister.

Ainsi on ne peut s'empêcher de conclure que toute cette hypothèse est renversée. Je dirai encore dans l'appendice quelques mots sur l'impossibilité d'admettre les explications de M. RR. p. 117-118. pour concilier les règnes des fondateurs supposés de sa nouvelle dynastie.

## CXII.

En établissant son hypothèse, M. Raoul-Rochette avoit remarqué, p. 118 : „qu'elle étoit attestée par des médailles inédites et très-remarquables"; ce sont celles de T. J. Rhescuporis, et de T. J. Sauromatès que l'auteur désigne ainsi. Mais on doit observer que, vu l'inexactitude des descriptions, l'insuffisance de leurs explications et l'infidélité des gravures que nous a données M. Raoul-Rochette, ces médailles appartiennent encore au nombre des inédites. L'auteur voulant ensuite, p. 122. communiquer à ses lecteurs la médaille de Cotys I. et celle de M. Gallera, leur dit : „c'est encore au moyen de monumens inédits, et de la plus parfaite conservation, comme de la plus haute autorité, que j'établirai mon opinion". Les lecteurs ne seront pas de l'avis de M. RR. puisque la médaille de Cotys n'est pas inédite, et qu'elle a été décrite depuis long-tems par Hardouin; quant à celle de M. Gallera, ils ne conviendront pas qu'elle soit *de la plus haute autorité*. Ils n'admettront pas non plus sa parfaite conservation. Au reste, il n'y a pas de doute que cette dernière pièce ne reste toujours ensévelie dans le nombre des *monumens obscurs et inédits*.

Il est en vérité curieux que M. RR, après avoir critiqué Cary, Eckhel, et principalement Visconti, de ce qu'ils ont attribué à T. J. Sauromatès une médaille qui, d'après l'indication trouvée dans un exemplaire mieux conservé, est reconnue pour être de Cotys; et après avoir prouvé avec très peu de peine que l'hypothèse d'une nouvelle dynastie aspurgiaine, proposée par Visconti, est sans fondement; il est étonnant, dis-je, que M. RR. ait été en-

traîné, par cette fatale monnoie, à hazarder des opinions beaucoup plus légères encore que celles de ses prédécesseurs.

CXIII.

L'auteur en nous assurant encore une fois, p. 144-145. note 1: „que c'est d'après des monumens indubitables, qu'il a établi l'existence de Rhescuporis I. et de Cotys I. comme rois du Bosphore"; annonce un nouvel appui à son opinion, et il croit l'avoir trouvé dans deux médailles en or du Bosphore qui portent les dates ΔT. 304. et ET. 305. de l'ère du Pont, qui correspondent aux années 8 et 9 de l'ère vulgaire. Elles ont la tête d'Auguste pour avers. L'une porte les deux lettres KΔ, dont la première est placée au dessus de l'autre; la seconde, un monogramme qui est composé des lettres KNE. Visconti avoit conjecturé que les lettres KΔ devoient indiquer *Δρόυσος Καῖσαρ*; et le monogramme KNE, NE*ρων Καῖσαρ*. Mais M. RR. rejette cette explication, qui a au moins plus de vraisemblance que la sienne, et il interprête ces deux monogrammes par *Drusus Cotys*, et *Néron Cotys*. La raison qu'il en donne est celle-ci: „il est sans exemple", dit-il, „que les rois du Bosphore aient fait frapper de la monnoie avec l'effigie des empereurs, sans y placer au moins l'initiale de leur nom". J'observerai à ce sujet:

1) que le contenu de cette assertion prouve justement la fausseté de l'explication des deux monogrammes, proposée par Visconti et M. RR. Car le buste d'Auguste n'ayant jamais sur ces médailles son monogramme à côté, il est clair que les monogrammes qui sont au revers, à côté des portraits que l'on croit représenter des personnages de sa famille, ne peuvent pas indiquer les noms de ces derniers. Si le monogramme du nom avoit été nécessaire sur un côté de la médaille, il l'auroit été aussi sur l'autre. Il y a donc toute probabilité que les monogrammes MΔ, KΔ, KNE, KΛE, sur ces médailles, dont le dernier est peut-être le même que celui qui le précède, ont une autre signification, qu'il est aujourd'hui difficile de deviner. Par cette raison il ne peut plus être question des

noms de Drusus et de Néron comme indiqués sur ces pièces, et encore moins de Cotys, roi de pure invention. On trouvera dans l'appendice la description de toutes ces médailles anonymes du Bosphore, qui sont venues à ma connoissance; elles sont suivies de celles qu'on a frappées sous les règnes de Sauromate I, Sauromate II, Rhescuporis I, et Rhescuporis II. L'inadmissibilité des conjectures de Visconti et de M. RR. deviendra encore plus forcée par l'observation suivante :

2) les monogrammes KΔ et KNE ne pouvoient pas, à cause de l'arrangement des lettres, indiquer *Drusus César* et *Néron César*, comme conjecturoit Visconti, mais *César Drusus*, et *César Néron*, ce qui seroit tout-à-fait contraire à l'usage. Car dans les médailles des princes de la famille d'Auguste, par exemple dans celles de Caius et Lucius, petits-fils d'Auguste; dans celles de Tibère, de Drusus, de Germanicus et de ses fils, de Caligula, de Claude et de Néron, le mot *César* suit, et ne précède jamais, leurs noms propres. D'après l'explication de M. RR. ces monogrammes doivent être lus *Cotys Drusus*, et *Cotys Néron*, puisque le K précède dans les deux monogrammes les autres lettres. Mais seroit-il possible qu'un roi du Bosphore eut osé mettre son nom avant celui d'un prince de la famille d'Auguste ?

3) Visconti et M. RR. n'ont essayé d'expliquer que les monogrammes de deux de ces médailles, dont on trouve la description dans l'appendice, m. 2. et 6. Si leur explication avoit été juste, elle devroit être aussi applicable aux monogrammes composés des lettres MΔ. et KΛE, des nos. 1. 3. 4.. 5. et elle ne l'est pas.

4) Quant à la médaille en or du véritable Cotys I. qui se trouve au cabinet impérial de Russie, et qui a été publiée par Cary, Visconti avoit raison de rejeter l'explication que ce savant avoit donnée de son monogramme NEPK, qu'il lisoit *Néron Cotys*, et de l'interprêter *Néron César*. Dans ce chiffre les lettres P et K sont tellement réunies, qu'elles ne peuvent appartenir qu'à une seule personne. Si, contre l'usage ordinaire, le monogramme de

Cotys I. ne se trouve pas sur cette dernière médaille, on n'est pas fondé pour cela à chercher le K, initiale de son nom, dans le chiffre de l'empereur. Au reste, il auroit été mal-séant et contre toutes convenances que Cotys eut voulu attacher l'initiale de son nom au chiffre de Néron.

CXIV.

L'auteur des antiquités Cimmériennes a attribué, p. 137-140. à Cotys, ce prétendu contemporain de Rhescuporis I. son frère et son associé à l'empire, deux médailles dont j'ai sous les yeux des exemplaires parfaits. La légende de la première qui a un cavalier en course pour revers, n'est pas incorrecte, puisqu'on y voit écrit ΒΑCΙΛΕΩC ΚΟΤΥΟC et non ΚΟΤΥΩC, comme le dit M. RR. Cette médaille, aussi bien que la seconde, ayant d'un côté le monogramme de Cotys, de l'autre un temple et les lettres ΚΑΠΕ, sont de Cotys contemporain d'Hadrien, et il seroit superflu d'en dire davantage pour le prouver.

Par malheur, dans tous les exemplaires que j'ai vus de la médaille de Cotys ΤΟΥ ΑΣΠΟΥΡΓΟΥ le mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ y manque tout-à-fait, ou bien il est défectueux dans les dernières syllabes. Si dans la suite on découvre un exemplaire où la légende soit entière, le mot en question s'y trouvera comme je l'ai écrit ici. Cela est prouvé par les médailles en bronze de Claude et de Néron du même Cotys I. qui portent sur l'avers les têtes et les légendes de ces empereurs et dont j'ai rapporté les légendes au §. CVIII.

Faute de connoître les monumens numismatiques du Bosphore découverts jusqu'à présent, M. Raoul-Rochette confond les médailles des deux Cotys I. et II. Pour soutenir son hypothèse il a créé un nouveau Cotys, prétendu frère et associé de Rhescuporis I. l'Aspurgiain, et il donne au même Cotys, roi imaginaire comme l'est Rhadaméadis, les deux médailles qui appartiennent à Cotys II.

CXV.

Ce n'est pas une faute moins grave de M. Raoul-Rochette que d'avoir rapporté, p. 120. et 132. à T. J. Rhes-

cuporis une médaille dont l'avers porte quelques unes des marques d'honneur par lesquelles les Romains recompensoient la fidélité de leurs alliés ; le revers, la chaise curule et la couronne d'or ; à droite, le bâton d'ivoire surmonté d'un buste ; à gauche, un objet représentant peut-être une patère d'or qui étoit quelquefois au nombre de ces distinctions. Car il est peu probable qu'on ait voulu figurer le bouclier deux fois sur la même médaille. D'après sa légende et le goût du travail, cette monnoie ne peut appartenir qu'à Rhescuporis III. et non pas à T. J. Rhescuporis, comme M. RR. voudroit nous le persuader.

CXVI.

La médaille attribuée à Sauromate I. par Cary, Eckhel et Visconti, a été inexactement décrite par les numismatistes à cause de sa conservation médiocre. L'exemplaire bien conservé du cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki, n'a pas été plus correctement décrit par M. Raoul-Rochette, p. 127-128. Sa description est aussi défectueuse que celle qu'en avoit faite le P. Hardouin, dont M. RR. p. 129. loue néanmoins *la rare exactitude!* Tous ceux qui ont parlé de cette médaille, sans en excepter M. RR, ont totalement méconnu la signification des types qui y sont représentés.

Avant de les expliquer, il est nécessaire de décrire cette médaille :

TEIMAI BA[CIΛEΩC] KOTYOC. Chaise curule sur laquelle est une couronne ; à droite, le bâton où canne d'ivoire, surmonté d'un buste.

TOY AΣΠΟΥΡΓΟΥ. Au bas, les lettres KΔ; dans le milieu, bouclier et lance ; au haut, tête de cheval, et tête d'homme ; au bas, casque et épée.

M. RR. donne trois fois, p. 128. p. 133. l. 7. et l. 18. aux types du revers le nom de *trophée.* Mais les trophées des Grecs et des Romains n'ont jamais d'autre forme que celle que nous voyons entr'autres sur une des médailles de Tibérius Julius Rhescuporis, et sur une autre de Cotys V, roi de Thrace, publiée par Cary (pl. II. n. 9). Jamais des

armes, arrangées comme elles le sont sur le revers de cette médaille, ne peuvent être prises pour des trophées.

Les types qui occupent les deux côtés de la médaille de Cotys, et que nous trouvons sur plusieurs autres médailles des rois du Bosphore, tantôt sur l'avers, tantôt sur le revers, tantôt sur les deux côtés de la médaille, n'appartiennent nullement à des trophées : ce sont toujours les marques d'honneur et de distinction, que le sénat romain, ou les empereurs, avoient envoyées à des rois qui avoient mérité leur faveur. Dans les présens dont le sénat romain avoit honoré Massinissa son allié, nous trouvons tous les objets que porte notre médaille de Cotys. Ce roi avoit reçu une couronne d'or, une bague à cachet en or, la chaise curule en ivoire, un cheval avec les ornemens en or, un vêtement de dessous de pourpre, la toge romaine brodée, une armure complète (Appian. Pun. VIII. 32): *Μασσανάσση δὲ Ρωμαῖοι χαριϛήρια τῆς συμμαχίας ϛέφανόν τε ἀπὸ χρυσοῦ, καὶ σφραγῖδα χρυϛῆν, ἔπεμπον, καὶ ἐλεφάντινον δίφρον, καὶ πορφύραν, καὶ ϛολὴν Ρωμαϊκὴν, καὶ ἵππον χρυσοφάλαρον, καὶ πανοπλίαν.* Il est vrai qu'Appien ne fait ici aucune mention du bâton ou sceptre qui est sur la monnoie de Cotys ; mais de l'autre côté, son énumération renferme trois objets, un anneau à cachet en or, un habit de pourpre et la toge romaine, étrangers à la médaille. Il est presque sûr que dans le passage d'Appien le sceptre ou bâton d'ivoire n'y manque que par une omission, parce que c'étoit, ensemble avec la chaise curule, une marque des premières magistratures chez les Romains, et une des principales pièces qui entroient dans ces présens. Aussi Tite-Live (XXX. 15), racontant les mêmes honneurs accordés à Massinissa, y comprend le bâton d'ivoire : *Massinissam eximiis ornatum laudibus, aurea corona, aurea patera, sella curuli et scipione eburneo, toga picta et palmata tunica donat.* Au roi Syphax le sénat romain avoit envoyé les présens suivans : une toge et une tunique de pourpre, la chaise curule, une patère en or de cinq livres. D'autres rois d'Afrique avoient reçu, dans le même tems, des toges ornées de pourpre, et des patères en or de trois

livres chacune (Liv. XXVII. 4). Des ambassadeurs avoient été chargés de porter au roi Ptolémée à Alexandrie, la chaise curule, la toge et la tunique de pourpre (Liv. l. c). Dans les extraits de Diodore faits par Constantin Porphyrogénète (Ecl. de Leg. LXXXI. 24.) nous lisons que le sénat romain avoit envoyé à Ariarathe, roi de Cappadoce, les présens regardés chez eux comme les plus grands et les plus distingués : *μέγιστα τῶν παρ' αὐτοῖς νομιζομένων δώρων*. Polybe (Exc. de Leg. XXXI.) parlant de ces mêmes présens donnés à Ariarathe, se contente de nommer la chaise curule d'ivoire et le bâton, *τὸν σκιπίωνα καὶ τὸν ἐλεφάντινον δίφρον*, et ne fait pas mention des autres pièces que le roi avoit certainement reçues. Ce genre d'omission de la part des historiens est confirmé par un autre fait rapporté dans les mêmes extraits de Diodore que j'ai cités (Ecl. L. XXX. 16), lorsqu'il est question des présens que le sénat avoit faits au roi Euménès. Cet auteur ne nomme que la chaise curule : *ἡ σύγκλητος τὸν Εὐμένη ἐλεφαντίνῳ τιμήσασα δίφρῳ, καὶ τῆς ἄλλης ἀποδοχῆς ἀξιώσασα φιλοφρόνως* : mais Tite-Live (XLII. 14.) s'explique avec plus de détails et nomme expressement la chaise curule et le bâton d'ivoire : *omnes ei honores habiti, donaque quam amplissima data, cum sella curuli atque eburneo scipione.* Pendant le règne de Tibère, Ptolémée roi de Maurétanie, eût l'honneur de recevoir des mains d'un sénateur, envoyé exprès pour cela, le bâton d'ivoire et la toge brodée. On ne peut douter que Ptolémée reçut en même tems les autres présens d'usage, quoique Tacite (Annal. IV. 26.) n'en fasse point mention. Car les médailles de ce même roi mettent en évidence qu'il avoit été honoré aussi de la chaise curule. Tous ces faits prouvent que si nous voyons représentés sur les médailles des rois du Bosphore la chaise curule et le bâton d'ivoire, on doit toujours supposer que le prince les a reçus ensemble avec les autres présens d'usage.

Les anciens n'ont pas connu les sceptres tels qu'ils sont dans les tems modernes ; chez eux le sceptre étoit un bâton beaucoup plus long que ne l'est chez nous cette

marque de la royauté. Les sceptres que nous voyons sur les monumens de l'antiquité dans les mains des dieux étoient quelquefois surmontés d'un aigle; le bâton d'ivoire, marque d'honneur des consuls et des triomphateurs (Juv. Sat. X. 43.) chez les Romains, étoit à peu près de la proportion de nos cannes, et orné de même d'un aigle. Mais sous les empereurs romains on lui avoit substitué un buste, comme le prouvent les médailles des rois du Bosphore, et ce buste étoit probablement celui de l'empereur regnant.

C'est par erreur que M. Raoul-Rochette, p. 128. nomme *une épée dans le fourreau* ce bâton d'ivoire, très clairement visible sur la médaille de Cotys. Le même objet a été très-mal rendu dans la gravure d'une médaille de T. J. Sauromatès, p. 133. pl. II. n. 5. Sur le revers de la médaille de Cotys I, que M. RR. attribue au prétendu frère de Rhescuporis I, la tête barbue, que l'ancien graveur a très-bien caractérisée pour indiquer un barbare, est celle de l'esclave conducteur du cheval.

Ces présens et ces marques d'honneur, que les Romains ont imités des Tyrrhéniens, étoient les symboles du premier pouvoir dans l'état et de la royauté (Dion. Hal. A. R. III. 61). Lorsque Tarquin eut soumis les villes des Tyrrhéniens, elles lui firent présent d'une couronne d'or, d'une chaise en ivoire, d'un bâton surmonté d'un aigle, d'une tunique de pourpre brodée en or, et d'un vêtement de dessus brodé, à l'instar de ceux des rois des Lydiens et des Perses, avec la seule différence qu'il étoit de forme sémicirculaire, tandis que les rois que je viens de nommer le portoient quarré. Le sénat romain, pour donner une marque de sa faveur à Porséna, lui envoya la chaise d'ivoire et le bâton, la couronne d'or et un vêtement semblable à celui dont étoit paré le triomphateur (Dion. Hal. V. 35). Denys d'Halicarnasse observe (III. 61.) que les sceptres et les diadêmes dont les Romains faisoient présent à des rois qui possédoient déjà ces insignes de leur dignité, en indiquoient la confirmation.

Il paroît que ces honneurs furent conférés principalement sous les rois et du tems de la république romaine.

Ils étoient devenus moins usités sous Tibère. Tacite faisant mention de ceux qui furent accordés à Ptolémée, roi de Maurétanie, dit: *repetitus ex vetusto mos, missusque e senatoribus, qui scipionem eburneum, togam pictam, antiqua patrum munera, daret.*

Buonaroti croit (Medagl. p. 120.) que les couronnes qui se trouvent quelquefois sur les médailles des empereurs et entr'autres sur une de Commode, indiquent des couronnes votives consacrées par des individus dans des temples en honneur de l'empereur. Celles qui se voient assez souvent sur le revers de la monnoie des rois du Bosphore, ressemblent à celles des médailles romaines et ont, là où les branches se terminent, une pierre précieuse, pour orner le front. J'ai parlé dans l'appendice de la signification que cet emblême peut avoir dans la monnoie du Bosphore.

## CXVII.

Plusieurs médailles du Bosphore présentent sur leur avers, comme objet principal, la chaise curule placée entre le bâton d'ivoire, le bouclier et la lance. La chaise curule occupe le milieu du champ, apparemment puisqu'elle étoit parmi tous ces présens d'usage, celui qui avec raison étoit regardé au Bosphore comme le plus précieux. Tite-Live, faisant mention (XLII. 14.) des présens dont le sénat romain avoit honoré Euménès, roi d'Asie, n'a nommé que la chaise curule et le bâton d'ivoire: *ita omnes ei honores habiti donaque quam amplissima data, cum sella curuli atque eburneo scipione.* On doit trouver singulier, que sur deux médailles en bronze, dont l'une est de Sauromate III. l'autre de Cotys II. cette marque distinctive des premiers magistrats chez les Romains, soit représentée dans une très petite dimension, comme un accessoire, et mêlée parmi les autres présens d'une moindre valeur. Voici la description de ces deux médailles:

ΒΑϹΙΛΕωϹ ϹΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. Buste diadêmé de Sauromate III. à droite.

Un bouclier, au milieu du champ ; à gauche, une tête de cheval, une hache, et une petite chaise curule ; à droite, un trident, une tête casquée, et une épée ; dessous, les lettres MH. AE. 8.

Au cabinet de M. le colonel de Stempkovski.

ΒΑCΙΛЄΩC ΚΟΤΥΟC. Buste diadémé de Cotys II. à droite.

Un bouclier avec une lance, au milieu du champ ; à gauche, une tête de cheval et une hache ; à droite, un casque, une épée et une très petite chaise curule ; dessous, les lettres MH. AE. 6.

Chez l'auteur.

CXVIII.

On remarque encore une méprise dans l'assertion suivante, p. 141 : „la leçon constamment usitée au Bosphore est ΡΗCΚΟΥΠΟΡΙΔΟC, tandis que dans la Thrace, ce nom s'écrivoit ΡΑCΚΟΥΠΟΡΙΔΟC ou ΡΑΙCΚΟΥΠΟΡΙΔΟC". On ne connoit qu'un seul roi de Thrace nommé Rhascuporis ou Rhaescuporis. M. Raoul-Rochette se seroit donc exprimé plus justement si, au lieu de dire „dans la Thrace ce nom s'écrivoit etc." il avoit dit : le nom d'un des rois de la Thrace s'écrivoit etc. Si la Thrace avoit eu huit rois de ce nom, comme les a eu le Bosphore, nous trouverions aussi dans la Thrace le nom écrit Rhescuporis ; nous l'y trouverions, de même que nous lisons sur plusieurs médailles des Rhescuporis V. et VII, le nom du roi écrit Rhascuporis, et sur celles de Rhescuporis VIII, Rhiscuporis.

CXIX.

Voici encore une autre preuve de l'arbitraire que M. Raoul-Rochette a apporté dans ses recherches historiques. L'auteur nous dit, p. 142-143 : „on pourroit conjecturer que, dans l'anarchie qui suivit la mort de Polémon I, et au défaut de souverains légitimes, quelque prince Thrace, usant de l'avantage que lui donnoient ces relations anciennes entre les deux peuples, obtint le royaume du Bosphore, après en avoir chassé les Aspurgitains, et commença une dynastie nouvelle, distinguée à-la-fois par l'a-

mitié des Romains et par le surnom d'ΑΣΠΟΥΡΓΟΥ, monument de cette victoire". Ce raisonnement est si hardi qu'il n'est composé que de faits qui ont pu arriver comme tant d'autres, mais qui probablement n'ont jamais eu lieu. Ce sont en neuf lignes sept hypothèses, ou, pour me servir d'une expression souvent employée par M. RR, *un système d'hypothèses*, du genre de celles qu'on trouve dans l'écrit de M. de Stempkovski, que M. RR. a joint à son livre. On pourroit lui demander :

1) quel auteur ancien a jamais dit ou insinué qu'il y eut anarchie après la mort de Polémon? La médaille en or citée dans l'appendice, m. 1. portant la date ΘϘΣ, l'an 299 de l'ère du Bosphore, l'an 3 de la notre, et les médailles suivantes, jusqu'à la m. 6, ne prouvent-t-elles pas que le trône du Bosphore a été toujours occupé par des rois légitimes?

2) d'où M. RR. sait-il, qu'au défaut de souverains légitimes quelque prince Thrace obtint le royaume du Bosphore? Chaque peuplade des Sauromates et des Maeotes ayant son roi, les souverains légitimes pouvoient-ils manquer au Bosphore après la mort de Polémon?

3) si Eumélus fils de Paerisade I. reçut des secours des Thraces, est-ce une preuve que les Thraces envahirent le Bosphore long-tems après?

4) qui lui garantit que les Aspurgiains s'étoient mis en possession du Bosphore?

5) comment l'auteur peut-il rendre probable qu'au Bosphore les Thraces chassèrent les Aspurgiains et commencèrent une dynastie nouvelle?

6) d'où sait-il que les Romains ont soutenu les Thraces contre les Aspurgiains?

7) quel rapport y a-t-il entre la mort de Polémon I. et le nom d'Aspurgus qu'on lit sur la médaille d'un prince qui a regné long-tems après que Polémon n'existoit plus?

## CXX.

En terminant mes remarques sur l'origine de la nouvelle dynastie sauromate au Bosphore imaginée par M.

Raoul-Rochette, il ne sera pas superflu de jeter un coup d'oeil général sur l'ensemble de cette partie de son discours, et sur les résultats qu'il a su tirer, soit des inscriptions, soit des médailles et aussi des anciens historiens.

Rien ne prouve mieux le peu de solidité de ce que l'auteur a dit sur l'origine de cette dynastie, que la conséquence naturelle de son raisonnement qui, au lieu d'une seule hypothèse qu'il avoit promise sur cette origine, en présente trois à ses lecteurs, même sans les en avertir.

La *première hypothèse* n'est au fond que celle de Visconti, un peu modifiée et amplifiée. Elle n'en diffère qu'en ce qu'elle ne nomme pas Aspurgiains les prétendus fondateurs de la nouvelle dynastie sauromate. Visconti et M. Raoul-Rochette sont d'accord pour le tems où Tibèrius Julius Rhescuporis adopta le prénom de Tibérius. M. RR. nous dit, p. 121 : „que le prénom de Tibérius fait probablement allusion à l'entremise de Tibère, qui, vers l'époque où l'on peut supposer que se fit l'exaltation de Rhescuporis, se trouvoit en Illyrie, et par les mains duquel le nouveau souverain du Bosphore fit sa soumission à Auguste". Tibère ayant été récompensé pour ses expéditions par les honneurs du triomphe, l'an de Rome 765. qui correspond à l'an 12. de notre ère, deux ans avant la mort d'Auguste, l'entremise de Tibère dans les affaires du Bosphore et l'exaltation de Rhescuporis, faits que supposent Visconti et M. RR. doivent avoir eu lieu l'an de Rome 762. ou la 9e année de notre ère. Une seule et même médaille a servi à Visconti et à M. RR. pour appuyer cette hypothèse. Visconti croyoit y voir Sauromate l'aspurgiain; M. RR. Cotys l'aspurgiain, et chacun prenoit son roi pour le fondateur de la nouvelle dynastie. M. RR. s'est servi en outre aussi d'une médaille décrite dans le catalogue de M. Gallera. L'entremise de Tibère dans les affaires du Bosphore et l'exaltation de Rhescuporis ont donc eu lieu, d'après M. RR. l'an de Rome 762, 9e de notre ère; la nomination de Cotys comme associé à l'empire a probablement été faite quelque tems après. En suivant avec attention l'exposé de M.

RR. on doit être étonné que, sans dire ses raisons, sans révoquer ses argumens pour établir, renforcer et accréditer son hypothèse, il passe brusquement

à une *seconde supposition*, en disant, p. 144. note 1 : „ce n'est que d'après des monumens indubitables, que j'ai établi l'existence de Rhescuporis I. et de Cotys I. comme rois du Bosphore, à partir de l'an 2 de notre ère vulgaire". Ce n'est pas par une faute d'impression que l'on trouve indiqué dans ce passage l'an 2 de notre ère, puisque l'auteur ajoute, p. 145. dans une note : „les médailles que j'ai fait connoître, et qui constatent l'existence d'un Cotys, roi du Bosphore de l'an 2 à l'an 17 de l'ère vulgaire etc." Si d'après la première hypothèse, l'exaltation de Rhescuporis et son avénement au trône ont eu lieu, par la protection de Tibère dont Rhescuporis avoit adopté le nom, l'an 9 de l'ère vulgaire, comment ce même Rhescuporis et son frère et associé Cotys ont-ils pu être rois du Bosphore sans l'entremise de Tibère plusieurs années avant, l'an 2 de la même ère ? Si les deux médailles en or, dont parle M. RR. à l'endroit cité, ont opéré dans son esprit ce changement subit d'opinion, il est tombé dans une nouvelle erreur, comme je l'ai prouvé au §. CXII. et il auroit bien fait d'en informer ses lecteurs, de revoquer sa première hypothèse, et de reconstruire la nouvelle.

La *troisième hypothèse*, p. 142-143. qui porte que les Thraces, après avoir chassé les Aspurgiains, se sont mis en possession du Bosphore, a été examinée au §. précédent, elle ne paroît tenir, ni à la première, ni à la seconde, et les amis de la vérité historique avoueront sans hésiter, que dans les triple opinions, hypothèses, conjectures, ou tout autre nom qu'on donnera à ces idées, aucune ne l'emporte sur les autres en probabilité, ni même en vraisemblance.

## CXXI.

Abandonnant ses recherches numismatiques, l'auteur des Antiquités cimmériennes passe à quelques inscriptions grecques qu'il s'efforce d'expliquer. La première qui fixe

son attention est un décret des Olbiopolites en faveur de Théoclès : il en donne le texte d'abord en petits caractères, et ensuite à la fin du volume, pl. XII. en grandes lettres; et il consacre à son explication depuis la page 145 jusqu'à la page 203. La copie communiquée à M. Raoul-Rochette a été prise sur celle que j'ai faite imprimer en 1814, mais le copiste y a écrit incorrectement plusieurs mots. Quant à l'interprétation de quelques passages, je ne puis adopter celle que M. RR. en a donnée. Cependant je n'entrerai pas ici dans une longue discussion sur ce sujet, parce qu'il se trouve traité avec tous les détails nécessaires dans un recueil qui ne tardera pas à être publié.

CXXII.

L'inscription en question se trouve au chateau de Stolnoyé appartenant à M. le Comte Kuchelev-Besborodko, amateur éclairé de l'antiquité. Celui qui a fait la copie dont s'est servi M. Raoul-Rochette a négligé de faire ressortir, comme dans l'original, une singularité très remarquable de ce monument. Les quatre premières lignes de cette inscription contiennent une notice particulière, et le décret ne commence qu'après cette notice. Sur la pierre, ce décret occupe le champ entier, et les quatre lignes sont gravées sur la frise en caractères plus grands, pour les faire distinguer du décrét gravé dessous. La première ligne de la notice préliminaire est écrite, comme le décret entier, sans que les mots soient séparés les uns des autres : mais les trois autres lignes offrant les noms des dix-huit villes qui, pour honorer le souvenir de Théoclès, avoient envoyé à Olbie des couronnes d'or, sont gravées autrement. Les noms de ces villes sont séparés les uns des autres, et on voit qu'ils ont été écrits ainsi, pour qu'on distinguât plus facilement les noms des villes donatrices des couronnes. Dans la copie répétée par M. RR. cette particularité n'a pas été observée; au contraire, les quatre lignes qui n'appartiennent pas au décret sont écrites en petits caractères, et le décret en grandes lettres; en outre, les mots ne sont pas espacés, comme il le falloit dans les trois lignes citées.

C'est aussi faute d'une copie exacte, ou de renseignemens justes que M. Raoul-Rochette croit, p. 152, que dans cette inscription on s'est servi des lettres C et Є; tandis que l'on y voit Ε et E. Cette forme de lettres fait présumer que ce monument a été gravé vers le tems de Tibère.

## CXXIII.

Je remarque que M. Raoul-Rochette a traduit le mot ΗΡΩΑ, qualification donnée dans cette inscription à Théoclès, par celui de *Héros*. Si M. RR. n'avoit pas supposé que ce titre avoit été attribué à Théoclès à cause de son courage et de sa valeur militaire, comme il resulte de ce que j'ai observé §. CXXXI. il n'auroit pas été superflu pour ses lecteurs, d'observer que dans les anciennes inscriptions, comme dans celle-ci, ce mot n'a d'autre signification que celle de *feu* ou *défunt* qu'on met devant le nom d'une personne qui n'est plus.

## CXXIV.

Les quatre lignes, dont trois contiennent les noms de plusieurs villes donatrices, ayant été gravées sur l'original en grands caractères et avec beaucoup de soin, on ne peut pas supposer, quand même un mot paroîtroit présenter quelque difficulté à un interprête, que le graveur de la pierre ait commis quelque erreur. Par cette raison je n'approuve pas ce que M. Raoul-Rochette dit, p. 154-155. p. 146. note 1, sur le mot ΠΑΝΟΙ, nom d'une ville peu connue, et qu'il veut lire par cette raison, ΤΙΑΝΟΙ, *les habitans de Tius*. Il est vrai qu'on trouve dans les anciennes inscriptions, et même dans la nôtre, des exemples que les lettres ΤΙ ou ΙΤ ont été quelquefois changées en Π. Mais si cette faute a été commise quelquefois, on n'est pas fondé à la supposer par-tout, et dans des mots qui admettent une explication plausible et naturelle. D'ailleurs le soupçon d'une erreur semblable ne seroit dans aucun autre passage d'un ancien monument plus déplacé que dans le texte de ces quatre lignes qui, devant perpétuer la libéralité des villes avec lesquelles Olbie se trou-

voit en relations commerciales, ont dû être gravées, comme elles le sont en effet, avec un soin tout particulier. La ville de Panélus, citée par M. RR. p. 154. n'a rien à faire avec les *Pani* de ce monument. Les ΠΑΝΟΙ sont les habitans de Panium, ville baignée par les eaux de la Propontide, dont j'ai parlé plus au long dans un mémoire récemment publié en langue allemande.

CXXV.

Dans l'énumération des autres villes nommées dans notre monument, il n'est pas probable qu'on ait désigné sous le nom de ΜΕΙΛΗΤΟΣ une petite ville voisine de Cyzique, comme le croit M. Raoul-Rochette, p. 156, et je suis persuadé qu'il s'agit ici de la ville de Milétus en Ionie, métropole d'Olbie. Les anciens géographes nomment quelquefois des villes qui sont restées toujours dans l'obscurité, ou dont l'existence a été de très courte durée. Etienne de Byzance nomme, par exemple, neuf villes qui ont porté le nom d'Olbie et dont, en exceptant celle qui est située au bord de l'Hypanis, à peine deux se trouvent mentionnées dans les auteurs de l'antiquité.

CXXVI.

M. Raoul-Rochette dit, p. 153 : „toutes les villes mentionnées dans ce décret étoient situées sur le Pont". Mais il auroit dû en excepter, Milète, Byzance, Cyzique, Panium, Apamée et Olbie même, qui ne peut pas plus être rapportée aux villes du Pont Euxin que la ville de Tanais.

CXXVII.

Il étoit superflu de faire mention, p. 157. dans les recherches sur les ΠΡΟΤΣΕΙΣ, de la ville de Prusa dont on ne peut chercher le nom sur ce monument. Quant à l'orthographe du mot cité, elle est juste, et le I que M. Raoul-Rochette y croit omis par le graveur, ne l'est pas, comme je l'ai observé dans le mémoire cité.

CXXVIII.

M. Raoul-Rochette est choqué, p. 158. de ce que la ville de Panticapaeum est nommée ΒΟΣΠΟΡΟΣ, *Bosporus*,

dans ce décret. J'observe que, si jusqu'à présent on n'a trouvé ni médailles ni inscriptions sur lesquelles Panticapaeum se soit nommée Bosporus, et même s'il n'en existe pas, ce dernier nom n'est pas pour cela plus nouveau dans la géographie numismatique et lapidaire que tant d'autres qui sont conservés dans les anciens auteurs sans avoir paru sur les monumens. Au reste, si dans l'inscription de la reine Comosarye, ainsi que dans les médailles d'Asandre, le mot Bosporus indique la ville de Panticapaeum, opinion dont j'ai prouvé l'inadmissibilité, §. XL-XLII; ce nom ne peut pas être regardé par M. RR. comme nouveau dans la géographie lapidaire et numismatique. L'auteur ne s'exprime pas non plus avec précision et se trompe en disant, p. 160 : „qu'il est impossible de douter que ce nom de Bosporus n'ait prévalu à la longue sur celui de Panticapaeum".

Démosthène est du nombre des auteurs qui ont parlé de cette ville de Bosporus, et ce passage n'a été ignoré par aucun de ceux qui ont traité l'histoire de cette contrée. Par cette raison, le lecteur du livre de M. Raoul-Rochette ne comprend pas comment il peut dire, p. 161, que ce passage de Démosthène est *bien précieux*, et *qu'il a été cependant négligé par tous les critiques modernes*. Seroit-il corrompu? Auroit-il besoin d'être corrigé? — Mais M. RR. accoutumé de trouver des difficultés où il n'y en a pas, nous assure, d'un air emphatique : qu'il n'est pas possible de douter de l'existence de la ville de Bosporus mentionnée par notre inscription, *quelque difficile qu'il soit d'expliquer le silence à cet égard des monumens géographiques (?) jusqu'à Etienne de Byzance*" ! Mais on lui demandera : qui a pu jamais douter de l'existence de la ville de Bosporus? Pline n'en a-t-il pas parlé?

## CXXIX.

L'auteur croit, p. 163-164, trouver une faute de copiste dans le nom des habitans d'Amasia, AMACCIANOI, il y voit les habitans d'Amastris, AMACTPIANOI. Mais la leçon dans le texte de l'inscription est juste, et j'ai indiqué dans mon mémoire cité, par quelles raisons ce mot, qui

paroît être anomale, a pu trouver une place dans cette énumération.

## CXXX.

J'ai dit que la copie transmise à M. Raoul-Rochette n'est pas sans erreurs. En voici des exemples : ligne 2. du décret il faut placer dessus les lettres HI qui indiquent le quantième du mois, un trait horizontal. L. 8. le dernier mot est écrit sur l'original HΚΟΛΟΥΘΕΕΝ ; l'H que le graveur avoit oublié, est gravé au dessus en petit caractère entre les deux lettres où il devoit être placé. L. 12. à la fin on doit écrire ΚΑΙΠΕΡΙΤΗΝ, au lieu de ΧΑΙ. L. 29, l'original porte correctement ΑΦΗΡΗΣΘΑΙ, par conséquent le changement que veut y faire M. RR. p. 150. note 1. en substituant ἐστερῆσθαι, est inutile. L. 36. on lit : ΓΥΜΝΑΣΙΩΟΥ ; la copie de M. RR. a dans ces deux mots trois fautes. L. 19. l'original porte ΕΑΥΤΟ, au lieu de ΕΑΥΤΟΝ, et l. 41 : ΗΙΣ, au lieu de ΕΙΣ.

Le passage suivant, l. 39-40 : ΕΙΣ ΤΟ ΜΑΘΕΙΝ ΠΑΝΤΑΣ ΤΟΝ ΑΝΘΡΩΠΟΝ ΠΡΟΣ ΑΝΔΡΕΙΑΝ ΜΕΝ ΕΥΤΟΛΜΟΝ ΚΑΙ ΠΡΟΣ ΑΡΕΤΗΝ ΔΕ ΑΟΚΝΟΝ κ. τ. λ. est traduit par M. RR. p. 151 : „afin que tout le monde apprenne à connoître un homme d'un courage si éprouvé, et d'une vertu si constante". Je ne veux pas décider, si le génie de la langue françoise permet ou ne permet pas au traducteur, de se rapprocher davantage du style de l'original. Dans la traduction d'une inscription, il faut être litéral autant que possible.

## CXXXI.

A la fin du décret sont mentionnées les distinctions par lesquelles le sénat et le peuple olbien avoient résolu d'honorer la mémoire de Théoclès : une couronne d'or, l'exposition de son portrait, exécuté sur un bouclier, aux dépens du public, dans le gymnase qui avoit été construit par ses soins. L'original s'exprime ainsi, l. 35-36 : ΑΝΑΤΕΘΗΝΑΙ ΑΥΤΟΥ ΕΙΚΟΝΑ ΕΝΟΠΛΟΝ ΔΗΜΟΣΙΑ ΕΝ ΤΩ ΓΥΜΝΑΣΙΩ : M. Raoul-Rochette a traduit, p. 151 : „*que sa statue armée en guerre soit élevée aux frais*

*du public dans le gymnase*, etc." Ce n'est pas là le sens de l'original. L'expression : *sa statue armée en guerre*, un peu plus accommodée au langage du jour, ne seroit autre chose *qu'une statue de Théoclès en uniforme militaire.* Mais chez les Grecs et les Romains, les guerriers, de retour d'une campagne, ne portoient plus l'habit de guerre. La statue d'un magistrat civil, comme l'étoit Théoclès, n'a jamais pu le représenter sous les armes ; c'eut été une horrible carricature. Lorsque les états de la Grèce vouloient récompenser les exploits militaires d'un de leurs capitaines en lui élevant une statue, on le représentoit toujours en costume de citoyen. M. RR. a probablement supposé que Théoclès nommé ΗΡΩΣ dans la première ligne de cette inscription, ne pouvoit pas être mieux recompensé que par *une statue armée en guerre.* Mais j'ai déjà observé que le mot ΗΡΩΣ ne doit pas être traduit par celui de *héros.* Dans ma dissertation sur ce monument déjà plusieurs fois citée, j'ai dit (Dörpt. Beitr. 1815. S. 342-343) : *j'espère que personne, en lisant dans ce décret l'expression d'*ΕΙΚΩΝ ΕΝΟΠΛΟΣ, *n'aura le malheur de penser qu'il est question ici d'une statue armée.* Voilà cependant M. Raoul-Rochette qui tombe dans cette faute.

## CXXXII.

Le mot ΕΙΚΩΝ est un terme général qui signifie statue, figure, et buste, en ronde bosse aussi bien qu'en bas-relief et en peinture. Dans notre monument il ne peut pas être traduit par *statue*, et désigne simplement un *portrait*, et joint à ΕΝΟΠΛΟΣ il doit être traduit : *portrait exécuté sur un bouclier.* L'inscription ne dit pas, s'il étoit sculpté ou peint. Au reste, l'expression qui désigne le portrait de Théoclès, ainsi que celles que l'on trouve dans quelques autres inscriptions citées ci-dessous, ne se rencontrent que sur cette classe de monumens. De crainte que ce mémoire ne devienne trop volumineux, je ne citerai que quelques exemples pour appuyer l'explication que j'ai donnée.

Le sénat athénien décerna à Diodore fils de Théophile, qui étoit Proxène des Athéniens et inspecteur du port à l'île de Délos, presque la même distinction que nous avons vu accordée par les Olbiens à Théoclès. Diodore reçut l'honneur *que son portrait peint sur un bouclier seroit exposé dans sa chancellerie :* ΑΝΑΘΕΙΝΑΙ ΕΙΚΟΝΑ ΓΡΑΠΤΗΝ ΕΝ ΟΠΛΩ (Cors. Inscr. Att. IX. v. 17. et 25. p. 37. Biagi Decr. Athen. Prol. p. 20).

Pour récompenser Patron, fils de Dorothée, le synode des négocians et propriétaires de vaisseaux de Tyrus résidant à Délos, lui décreta, avec la permission du peuple athénien, plusieurs honneurs, et entre autres, *l'exposition de son portrait peint dans l'enceinte du temple d'Hercule qui étoit dans la même île :* ΑΝΑΘΕΙΝΑΙ ΔΕ ΑΥΤΟΥ ΕΙΚΟΝΑ ΓΡΑΠΤΗΝ ΕΝ ΤΩ ΤΕΜΕΝΕΙ ΤΟΥ ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ (Spon. Misc. X. 70. p. 343-344. — Biagi Decr. Ath. c. XXXI. p. 426-428).

Baton, fils de Philon, avoit bien mérité de la communauté des athlètes dont il étoit le préposé, et en témoignage de reconnoissance, elle fit faire *son portrait peint*, ΓΡΑΠΤΗ ΤΕΤΙΜΗΚΕΝ ΕΙΚΟΝΙ, dont on orna probablement le gymnase (Maffei Mus. Ver. p. XLV. — Van Dale Diss. VIII. p. 590).

Dans les deux derniers Pséphismes que je viens de citer, il est fait mention de portraits peints, sans parler de boucliers ou d'écussons. Mais dans le quatrième exemple qui suit, le bouclier est indiqué comme dans le premier. Cette inscription, qui est une des plus intéressantes de l'antiquité, contient un décret de la ville de Cymé dans l'Aeolide : elle le rendit en l'honneur de Lucius Vaccius Labéon, prytane ou premier magistrat de Cymé, pour le recompenser des services éminens qu'il lui avoit rendus, et elle ordonna *que ses effigies,* (parmi lesquelles se trouvoient surement aussi des statues) *fussent exposées publiquement, et entre autres au gymnase un portrait peint sur un bouclier d'or, ou doré :* ΟΝΤΕΘΗΝ ΔΕ ΑΥΤΩ ΚΑΙ ΕΙΚΟΝΑΣ ΓΡΑΠΤΑΝ ΤΕ ΕΝ ΟΠΛΩ ΕΝ ΧΡΥΣΩ,

On lui avoit décerné en même tems plusieurs autres honneurs et distinctions (Cayl. Rec. To. II. pl. 57. v. 34-36).

CXXXIII.

Dans l'explication de ces mots, ΕΙΣΗΓΗΣΑΜΕΝΟΥ ΑΝΤΙΦΩΝΤΟΣ, l. 3, l'auteur des antiquités du Bosphore croit, p. 170 : „que ce verbe désigne une proposition de décret, sans doute en vertu d'un titre ou d'un office particulier, et qu'il répond au terme de προβουλεύειν". Mais les passages d'Aechine et de Diodore cités dans la note 6. ne prouvent rien pour constater l'existence de l'office dont parle M. RR., et il n'est que trop sûr que cet office a été inconnu dans l'antiquité. Ce que l'auteur observe sur προβούλευμα, p. 170-173, est connu, mais par rapport à son assertion que εἰσηγεῖσθαι répond à προβουλεύειν, il n'a rien prouvé. Car beaucoup d'affaires présentées par quelqu'un qu'on pourroit nommer εἰσηγητής, n'avoient pas besoin du προβούλευμα, et le προβουλεύειν avoit lieu la plus part du tems sans l'entremise d'un εἰσηγητής. Je dois me borner à ces observations, ne voulant pas que la critique soit plus longue que le livre à critiquer.

CXXXIV.

Au sujet d'un passage qui se trouve dans la même inscription, l. 16-17 : ΑΥΤΟΣ ΕΑΥΤΟΝ ΕΚΟΝΤΗΝ ΠΑΡΕΧΩΝ ΑΟΚΝΟΝ ΕΡΓΩΝ ΤΕ ΕΠΙΜΕΛΕΙΑΙΣ ΚΑΙ ΚΑΤΑΣΚΕΥΑΙΣ ΕΝΕΚΟΠΙΑΣΕΝ : M. Raoul-Rochette dit, p. 183-184 : „l'irrégularité de construction qui passe brusquement du participe ΠΑΡΕΧΩΝ, à l'aoriste ΕΝΕΚΟΠΙΑΣΕΝ : cette irrégularité", dit-il, „qui ne constituoit pas toujours chez les Grecs un vice de langage, à en juger d'après les fréquens exemples qu'on en trouve chez les meilleurs écrivains, et sur les monumens les plus irréprochables, etc." M. RR. ajoute dans une note, 1 : „nous en avons un exemple dans la belle inscription de Xénoclide, p. 26 de ces recherches". Mais, je demande M. RR. comment on peut comparer une irrégularité dans la construction, avec une faute des plus grossières contre la grammaire, telle

que celle que présente l'inscription de Xénoclide dans les mots ΑΡΧΟΝΤΟΣ et ΒΑΣΙΛΕΥΩΝ, dont il a été question au §. XV-XVIII. D'après ses remarques, M. RR. regarde cette dernière inscription, malgré la faute très-choquante qu'il en a citée, comme un des monumens *les plus irréprochables.*

## CXXXV.

En citant une inscription du recueil de Fourmont, p. 195. pl. XIV. n. 2, les expressions ΥΙΟΝ ΤΗϹ ΠΟΛΕΩϹ ΚΑΙ ΠΑΤΕΡΑ ΒΟΥΛΗϹ, *fils de la ville et père du sénat*, engagent M. RR. à dire : que ce sont des titres assez étranges et qui ne se sont offerts, à sa connoissance, sur aucun monument antique. J'observe, qu'entre autres monumens qui portent de pareilles qualifications, une ancienne inscription nous présente le titre d'honneur suivant : ΘΥΓΑΤΕΡΑ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. *fille de la métropole*; on la trouve dans la palaeographie de Montfaucon, p. 160.

## CXXXVI.

Les deux inscriptions d'Olbie, p. 197-198. sont données d'après des copies incorrectes. On est de nouveau étonné de voir, dans la traduction de ces deux monumens faite par M. Raoul-Rochette, que les stratèges sont deux-fois nommés *Généraux*, tandis qu'ils ne l'ont jamais été à Olbie. Voyez §. V.

La copie d'une autre inscription de la même ville, p. 199-201. est aussi remplie de fautes grossières.

## CXXXVII.

L'auteur publie, p. 203-217. une inscription dont l'original se trouve à l'île de Salamis. J'en possède une copie qui n'a pas été très exactement faite, mais qui est pourtant en quelques endroits plus correcte que celle de M. Raoul-Rochette. J'en ai autrefois publié quelques extraits et j'en donnerai d'autres ici, si mes leçons sont plus justes que celles de la nouvelle copie imprimée.

Ma copie porte, l. 1. ΕΝ ΑΣΤΕΙ ΕΝ ΣΑΛΑΜΙΝΙ : la leçon de la copie de M. RR. ΣΑΛΑΜΕΩΣ est fausse,

quoique l'éditeur dise : „qu'elle représente peut-être, dans le nom de la ville, une façon de parler locale". La fin de la première ligne, ΛΕΑΝΔΡΟΝ, est obscure, et la l. 2. ne commence pas avec ΟΣ, mais avec ΜΕΤΑΓΕΙΤΝΙΩΝΟΣ Au lieu des mots corrigés dans la copie imprimée, ΜΕΤ ΕΙΚΑΔΑ, ma copie porte ΜΕΤ ΕΙΚΑΔΑΣ —. La fin de cette ligne, ΚΑΛΙ, prouve qu'il faut lire, ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΥ, et non pas ΛΑΜΑΧΟΥ. L. 5. les lettres, ΕΒΟΥΟΣΕΙ, indiquoient clairement la vraie leçon qui est dans ma copie ΕΒΟΥ-ΘΥΤΗΣΕ, que M. RR. rétablit fort mal en lui substituant ΕΠΟΙΗΣΕ.

Ce qui suit est très-incorrectement écrit dans la copie de M. Raoul-Rochette, et par cette raison il n'a pu le corriger que d'une manière très-imparfaite. Voici le texte plus juste des lignes 6-11. comme il se trouve dans ma copie :

ΑΠΑΣΑΣ ΤΑΣ ΚΑΘΗΚΟΥΣΑΣ ΚΑΙ ΥΠΕΔΕΞΑΤΟ ΤΟΥΣ ΑΛΕΙΦΟ
ΜΕΝΟΥΣ ΠΑΝΤΑΣ ΣΥΝΕΤΕΛΕΣΕΝ ΔΕ ΚΑΙ ΤΑ ΕΡΜΑΙΑ ΚΑΙ ΥΠΕ
ΔΕΞΑΤΟ ΠΑΝΤΑΣ ΑΝΑΛΩΣΑΣ ΕΙΣ ΤΑΥΤΑ ΟΥΚ ΟΛΙ-ΓΟΝ ΠΡΟςε
ΔΑΠΑΝΗΣΕ ΔΕ ΚΑΙ ΠΡΟΣ ΤΟ ΜΕΡΙΣΘΕΝ ΑΥΤΩ ΕΙΣ ΤΟ ΕΛΑΙΟΝ Εκ
ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΔΕ ΚΑΙ ΟΠΑΛΟΝ ΤΩ ΚΑΙ ΑΝΕΓΡΑΨΕΝ ΤΟΥΣ
ΝΕΝΙΚΗΚΟΤΑΣ ΤΟΥΣ ΔΡΟΜΟΥΣ ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΚΑΙ ΤΟΥΣ ΤΑ ΚΑΝΩ

Jusque là ma copie est bonne ; mais ensuite elle s'accorde presque partout avec celle que M. St. Martin avoit communiquée à M. RR. et elle est également vicieuse. J'observe que la ligne 14. qui dans la copie imprimée précède celle dont le commencement est ΗΡΞΕΝ, manque dans la mienne. Puisque cette ligne 14 a beaucoup de ressemblance avec la ligne 11, il ne seroit pas impossible que le copiste eut répété mal à propos la même ligne, et l'eut placée encore une fois avant la quinzième. Je

compterai ici la ligne qui commence par ΗΡΞΕΝ, pour la quatorzième.

Dans les lignes 15 et 16, M. RR. a voulu rétablir ΟΥΘΕΝ ΔΕΟΜΕΝΟΣ ΚΑΙ ΕΙΣ : ma copie donne un sens plus juste : l. 15-16 : ΟΥΔΕΝ ΕΛΛΕΙΠΩΝ. La fin de cette ligne est ΑΡΓΥΡΙΟΝ. Dans la ligne suivante le premier mot est, dans ma copie, ΟΙΚΟΔΟΜΗΣΕΝ: ΩΙΚΟΔΟΜΗΣΕΝ est donc préférable à ἐκόσμησεν. A la fin de la même ligne il faut lire, en suivant ma copie, ΤΗΣ ΑΓΟΡΑΣ, au lieu de ΤΗΣ ΣΤΟΑΣ. Au commencement de la 19. ligne, M. RR. corrige ΚΑΘ Ο ΛΕΛΟΓΙΣΤΑΙ: mais le texte de ma copie, quoique incorrect :
ΑΠΟΛΟΓΕΙΣΘΑΙΤΗΙΒΟΥΛΗΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙΔΕΔΩΚΕΔΕ donne un sens plus juste à ce passage. Au lieu d'εὐδοξεῖν, mot que veut restituer M. RR. au commencement de la l. 21. on doit adopter la leçon de ma copie, ΦΙΛΟΔΟΞΕΙΝ. La même donne la l. 31. d'une manière plus correcte que le texte de M. RR: ΤΟΥΤΟΝ ΔΙΟΝΥΣΙΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΣΑΛΑΜΙΝΙ ΤΡΑΓΩΔΟΥΣ ΟΤΑΝ : de même la l. 39 : ΕΑ ΕΚ ΤΩΝ ΕΙΣ ΤΑ ΚΑΤΑ ΤΑ ΨΗΦΙΣΜΑΤΑ ΑΝΑΛΙΣΚΟΜΕΝΩΝ.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire. Il est question, l. 10. d'un objet que Théodotus doit avoir exécuté à ses frais, et consacré dans un lieu public. Ma copie vicieuse dans cet endroit porte ΚΑΙΟΠΑΛΟΝ, ce qu'on pourroit lire ΚΑΙ ΡΟΠΑΛΟΝ. Mais il me paroît beaucoup plus probable que l'original porte : ΚΑΙ ΟΠΛΟΝ, et que Théodotus avoit consacré un bouclier, sur lequel il avoit écrit ou gravé les noms des vainqueurs à la course.

## CXXXVIII.

Le lecteur aura vu dans ce mémoire, quel succès l'auteur des antiquités du Bosphore a eu dans l'explication des médailles qu'il lui a communiquées. Après les planches sur lesquelles ces monnoies sont représentées, l'auteur a donné un grand nombre d'inscriptions. En les parcourant, je vois que l'inscription n. 5. pl. VIII. porte cette souscription :

*prout a me restituta est.*

J'ai été curieux de connoître comment M. Raoul-Rochette avoit rétabli ce monument que j'ai publié depuis longtems, et dont j'ai depuis comparé plusieurs fois l'original avec ma copie imprimée. Pour mettre le lecteur à même de juger des éloges dûs à M. RR. dans cette circonstance, je répète ici l'inscription avec les lacunes et avec les espaces des lettres effacées, telles qu'elles se trouvent sur le marbre, et comme elle est imprimée dans ma dissertation sur le monument de la reine Comosarye (p. 68-69. VIII):

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΤΟΝΑΠΟΠΡΟΓΟΝΩΝΒΑΣΙΛ . Υ
ΝΤΙΒΕΡΙΟΝΙΟΥΛΙΟΝΣΑΥΡΟΜΑ
ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΑΚΑΙΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΝΕΥΣ
ΒΗΙΟ . . . . . ΑΝΕΣΤΡΑΤΟΣΧΕΙΛΙΑΡΧΟΣ
ΤΟΝΙ . . Σ . . . ΚΑΙΔΕΣΠΟΤΗΝΑΝΕΣΤΗ
Σ

Je l'ai rétablie, p. 69, comme suit:

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΤΟΝΑΠΟΠΡΟΓΟΝΩΝΒΑΣΙΛεΥοντα βασιλεα
βασιλεωΝΤΙΒΕΡΙΟΝΙΟΥΛΙΟΝΣΑΥΡΟΜΑτην
ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΑΚΑΙΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΝΕΥΣε
ΒΗΙΟυλιος ΑΝΕΣΤΡΑΤΟΣΧΕΙΛΙΑΡΧΟΣ
ΤΟΝκαιΣαραΚΑΙΔΕΣΠΟΤΗΝΑΝΕΣΤΗ
ΣΑΤΕΙΜΗΣΧΑΡΙΝΕΝΤΩΙ

Voyons maintenant comment M. Raoul-Rochette a réussi à rétablir ce monument. Voici son texte:

ΑΓΑΘΗΙΤΥΧΗΙ
ΤΟΝΑΠΟΠΡΟΓΟΝΩΝΒΑΣΙΛεΥοντα
τοΝΤΙΒΕΡΙΟΝΙΟΥΛΙΟΝΣΑΥΡΟΜΑτην
ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΑΚΑΙΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΝΕΥΣε
ΒΗΙΟυλιοςΑΝΕΣΡΑΤΟΣΧΕΙΛΙΑΡΧΟΣ
ΤΟΝΙδιονΣωτηραΚΑΙΔΕΣΠΟΤΗΝΑΝΕΣΤΗ
Σεν

Je fais sur le travail de M. Raoul-Rochette les observations suivantes :

L. 2. M. RR. a rétabli comme moi la lacune BA-ΣΙΛεΥοντα : mais il a omis ΒΑΣΙΛΕΑ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, mots qui doivent s'y trouver pour remplir les lacunes des lignes 2 et 3, et que l'on voit de même dans d'autres inscriptions du même roi Sauromate II.

Au commencement de la 3. l. l'éditeur a écrit τοΝ, devant ΤΙΒΕΡΙΟΝ. Il seroit superflu de remarquer, que cet article est absolument inconvenable et faux devant le nom du roi, et la lacune exige, en outre, un mot beaucoup plus long.

L. 5. M. RR. a suppléé les mêmes lettres qui sont dans mon texte. Mais l. 7. où les lettres subsistantes, et les espaces des lettres effacées et indiquées soigneusement, obligeoient de lire ΤΟΝκαιΣαρα, il a écrit ΤΟΝιδιον Σωτηρα. Dans l'espace avant le Σ il n'y a de place que pour deux lettres ; M. RR. y en a mis quatre. Après le Σ il n'y avoit anciennement que trois lettres, M. RR. y en a mis cinq. Ignore-t-il qu'on doit toujours suivre les traces de l'ancienne écriture ? S'il s'est trouvé choqué de ce que le Chiliarque Julius Anestratus appelle César le roi Sauromate, fait que ce marbre prouve à l'évidence, il auroit dû laisser subsister les deux lacunes, et non pas les remplir par des mots trop longs, impropres dans cet endroit, et qui ne sont pas même grecs. Car on ne peut pas dire, ΤΟΝ ΙΔΙΟΝ ΣΩΤΗΡΑ, *son propre sauveur*, mais bien ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ ΣΩΤΗΡΑ, *son sauveur*. Au surplus, les mots ΚΑΙ ΔΕΣΠΟΤΗΝ qui suivent, s'accordent parfaitement avec ΚΑΙΣΑΡΑ, mais nullement avec la prétendue correction de M. RR.

Examinant de nouveau ce marbre à Taman, je me suis apperçu qu'à la l. 3, avant les lettres ΝΤΙΒΕΡΙΟΝ, on distingue encore les restes de la partie supérieure d'un Α. D'après cette indication, on avoit donné dans ce monument à Sauromate le titre de *grand*, titre qu'il porte aussi sur une autre inscription (Mon. de Com. pl. VII.) et la lacune au commencement de la l. 3. doit alors être remplie par les lettres ΒΑΣΙΛΕΩΝΜΕΓΑ]ΝΤΙΒΕΡΙΟΝ.

## CXXXIX.

On doit excuser celui qui, voulant interpréter ou rétablir un texte difficile et obscur, ne réussit pas d'abord dans cette entreprise. Il a du moins le mérite d'avoir ouvert la route et applani les difficultés. Mais l'auteur qui travaille sur un texte ou un monument dont on s'est déjà occupé, ne donne pas une grande idée de ses facultés intellectuelles et de son savoir, si ses recherches, loin d'ajouter à celles de ses dévanciers dans la même carrière, leur sont de beaucoup inférieures.

Le lecteur jugera si cette remarque ne s'applique pas à tout ce que M. Raoul-Rochette a écrit sur l'inscription d'Anestratus, sur celle de la reine Comosarye, ainsi que sur plusieurs autres sujets traités dans ses antiquités du Bosphore.

## CXL.

En examinant les planches ajoutées aux antiquités cimmériennes de M. Raoul-Rochette, on voit qu'elles sont remplies d'inscriptions incorrectes et qui cependant avoient déjà été plusieurs fois imprimées correctement. On en reconnoit même quelques unes qui ont été gravées avec beaucoup de soin, dans des ouvrages que le correspondant de M. RR. auroit dû connoître. Enfin on regrette que la bonne volonté de l'éditeur n'ait pu, en partie par cette négligence, atteindre le but qu'il s'étoit proposé. Ce qui choque encore dans cette masse d'inscriptions, c'est un désordre parfait : on diroit qu'elles ont été imprimées telles que le hazard les avoit arrangées ensemble. C'est véritablement *rudis indigestaque moles.* La plupart de ces inscriptions incorrectes sont restées sans aucune explication, et il n'en est pas même fait mention dans le livre de M. Raoul-Rochette. Des fragmens sans valeur, comme ceux de la planche IX. n. 4. et 7. et plusieurs autres semblables, servent plutôt à défigurer un ouvrage qu'à l'enrichir.

*Conclusion.*

Les antiquités du Bosphore qu'a publiées M. Raoul-Rochette n'ont point avancé nos connoissances en histoire et en antiquités et la Russie méridionale, si riche en monumens anciens, n'y a absolument rien gagné. Toutes les inscriptions qui accompagnent ce livre, ont été mal copiées ; les médailles sont, tantôt frustes et incomplètes, tantôt fausses, toujours très-mal dessinées et misérablement gravées. Le peu d'avantage qu'on pouvoit retirer de pareils matériaux, est encore perdu par les explications arbitraires que s'est permises M. Raoul-Rochette, ainsi que par les hypothèses gratuites et dénuées de toute vraisemblance, qu'il a entassées les unes sur les autres. De cette manière il n'a fait qu'embrouiller et obscurcir les sujets qu'il a entrepris de traiter.

Mais comme il est probable que le zèle infatigable des correspondans de M. Raoul-Rochette le mettra bientôt en possession, comme il l'espère, de copies d'autres inscriptions et de dessins d'autres médailles, on l'invite à écrire ses nouveaux commentaires avec un peu plus de critique, à approfondir un peu mieux ces matières, et surtout à s'abstenir d'hypothèses qui n'ont aucun fondement dans l'histoire.

---

# APPENDICE.

## *Médailles des premiers rois de la dynastie sauromate au Bosphore.*

Puisqu'il a été question dans mes recherches, des médailles qui datent du commencement de la dynastie sauromate au Bosphore, je mettrai sous les yeux du lecteur la description des médailles qui appartiennent à cette époque, depuis son origine jusqu'à la dernière médaille connue de Rhescuporis II. Cette description est même d'autant plus nécessaire, qu'aucune des médailles de Tibérius Julius Sauromatès et de Tibérius Julius Rhescuporis n'a été exactement décrite par M. Raoul-Rochette.

La première médaille que nous connoissions qui ait été frappée au Bosphore après la mort de Polémon I, arrivée l'an 1 ou 2 avant notre ère, est de l'an ΘϘΣ. 299 de l'ère du Pont, qui correspond à l'an 3 de notre ère; j'en ai parlé au §. CXIII. Cette médaille est décrite ci-dessous au n. 1; les suivantes qui portent les dates ΔΤ. 304. ΕΤ. 305. ou les années 8 et 9 de notre ère, le sont aux ns. 2 à 6. Elles nous prouvent que très-peu de tems après le décès de Polémon I. le trône du Bosphore fut occupé par un chef légitime. Il faut par conséquent compter pour des chimères tout ce que Visconti et M. Raoul-Rochette nous ont dit sur l'origine de leur nouvelle dynastie aspurgiaine et sauromate, et la prétendue sanction qu'elle doit avoir obtenue de Rome par l'entremise de Tibère.

Il y a beaucoup de probabilité que le roi sous le règne de qui ces médailles en or ont été frappées, a été Sauromate I. dont j'ai décrit les médailles portant son nom, aux ns. 7 à 10. C'est par erreur que tous les antiquaires sans exception, ont confondu les médailles de ce Sauromate I. avec celles de son successeur Tibérius Julius Sauromatès II. Les médailles de Sauromate I. se distinguent de celles du dernier par des différences bien marquées. La physionomie de Sauromate I. ne ressemble aucunement à celle de Sauromate II. Sauromate I. est

représenté jeune, sans barbe et sans moustache, tandis que son successeur porte sur quelques unes de ses médailles une moustache, sur d'autres la barbe et les traits d'un âge plus avancé. La fabrique des médailles de Sauromate I. et de celles de son épouse Gépaepyris, décrites aux ns. 7 à 10, est tout-à-fait différente de celle des monnoies de T. J. Sauromatès, décrites aux ns. 11 à 25. Toutes ces observations ne permettent pas de confondre les médailles de ces deux rois, et il n'est pas improbable que les médailles en or que j'ai citées aient été frappées sous Sauromate I.

Il est plus difficile de décider en quel tems T. J. Sauromatès et T. J. Rhescuporis ont gouverné le Bosphore, car nous ne possédons absolument rien, ni en notices historiques, ni en monumens, qui puisse éclaircir cette question. Tout ce que nous savons c'est que l'un et l'autre ont régné sous Tibère, comme l'attestent leurs prénoms de Tibérius Julius. Les médailles de T. J. Sauromatès diffèrent beaucoup dans leur fabrique de celles de T. J. Rhescuporis. Celles du dernier, décrites aux ns. 26 à 36. ont été, comme je l'ai déjà observé, exécutées dans un goût tout particulier, et cette circonstance nous autorise de conjecturer qu'elles ont été frappées dans une autre ville du Bosphore que celles de T. J. Sauromatès, et que ces deux rois ont peut-être gouverné, dans le même tems, deux parties distinctes de ce royaume.

A Rhescuporis II. appartiennent les médailles décrites aux ns. 37 à 52. Visconti ayant confondu Sauromate I. avec Sauromate II. a mêlé aussi ensemble les médailles de T. J. Rhescuporis I. avec celles de Rhescuporis II. quoique les têtes du dernier nous présentent les traits d'un jeune et bel homme, sans barbe et sans moustache, et que celles de l'autre portent une physionomie différente et toujours les traits d'un homme plus âgé, avec une moustache. Au reste, l'existence de T. J. Rhescuporis I. n'étoit nullement ignorée avant la publication des antiquités Cimmériennes, comme leur auteur a voulu nous le persuader. Les médailles en or des premiers rois de la dy-

nastie sauromate qui régnoit sur le Bosphore, ne portant pas les portraits des rois qui les ont fait frapper, il n'est pas impossible que quelques unes de celles qui ont la tête de Tibère pour l'avers, appartiennent plutôt à T. J. Rhescuporis I. qu'à Rhescuporis II.

Il faut observer que la médaille de T. J. Rhescuporis I. décrite au n. 26, n'est pas exactement gravée dans l'ouvrage de Visconti, puisque le roi y paroît barbu. Plusieurs exemplaires de la même médaille et le soufre de celle de Paris, mettent en évidence que la tête de ce roi y est figurée imberbe. Le seul portrait barbu de Rhescuporis I. que je connoisse se trouve sur la médaille décrite au n. 27. La médaille du n. 13. a été de même incorrectement gravée dans l'iconographie grecque, parce que la tête de Sauromate II. y est représentée barbue, quoiqu'elle soit imberbe dans l'original, comme le prouvent le soufre et plusieurs autres exemplaires de la même monnoie qui sont de très belle conservation et que j'ai sous les yeux. La plupart des médailles de Sauromate II. ont la tête du roi imberbe. Ce ne sont que les effigies des ns. 17 et 19 qui portent la moustache, les têtes des ns. 16 et 20 l'ont aussi, et sont legèrement barbues.

Quelques unes des médailles de Sauromate II. ont les légendes incorrectes. La dernière lettre manque, par exemple, au mot BACIΛЄΥC, dans la médaille n. 16. L'avers, n. 15, porte la légende ΤΙ · ΙΟΥΛΙΟΥ Μ BACIΛЄωC ——— ΟΥ. Plus vicieuse encore est la légende de la médaille n. 18 : TIBEPIOC ЄΙΛЄΙΟC BACIΛЄΙΟC CAMATOC. L'avers des médailles des ns. 19 et 20 présente le nom du roi écrit à rebours :

ΥΟΤΑΜΟϤΥΑƆ ƆΟƎΛΙƆΑꓭ ——— ———

Je doute qu'une médaille répétée par Eckhel (Doctr. Num. II. 347.) et par M. Mionnet (Descr. II. p. 367. m. 45.) ait été exactement décrite. C'est probablement une médaille de Rhescuporis II. dont on trouve la description aux ns. 45 à 49.

Il faut compter parmi les sujets uniques jusqu'à présent, et très-rares dans la numismatique du Bosphore,

le buste d'Astarté au milieu d'une couronne de lauriers, que l'on voit sur le revers du médaillon en bronze décrit au n. 11. On ne jugera pas moins rare une figure de la Victoire, au milieu d'une couronne de lauriers, que porte le médaillon en bronze, n. 12. Les couronnes qu'offrent très-souvent les monnoies de ces rois, sont ordinairement ornées d'une gemme ou pierre précieuse. Les seules que j'aie rencontré sans cet ornement sont, celle qui entoure le buste d'Astarté, n. 11. et une autre au milieu de laquelle on voit les lettres MH, n. 17. Ces deux pièces sont de Sauromate II. Le troisième exemple nous offre un grand médaillon en bronze de Cotys I: il a le buste de Claude pour avers. On le trouve au cabinet de M. le Maréchal de la cour Cyrille de Narichkin, et il en a été question au §. CVIII. Il est très-probable que toutes ces couronnes sur la monnoie des rois du Bosphore indiquent les couronnes en or que les rois de cet état avoient reçues des Romains ensemble avec les autres marques honorifiques.

## *SAUROMATES I.*

1. Tête nue d'Auguste, à gauche.
   ΘϞΣ. Tête nue imberbe, tournée à droite; devant, un petit globe; derrière, un monogramme formé d'un Δ surmonté d'un M; dessous, la date, l'an 299 de l'ère du Pont, l'an 3 de notre ère. AV. 4.

   Au cabinet de M. le Chevalier Allier de Hauteroche, à Paris.

2. Tête nue d'Auguste, à gauche.
   ΔT. Tête nue imberbe, à droite; derrière, un monogramme formé d'un Δ surmonté d'un ꟽ no. 1304. chez M. Mionnet; dessous, la date, l'an 304 de l'ère du Pont, l'an 8 de notre ère. AV. 4.

   Au même cabinet.

   Mionn. Descr. des Méd. Ant. To. II. p. 366. m. 42.

3. Tête nue d'Auguste, à gauche.
   ΔT. Tête nue imberbe, à droite; devant, un petit globe; derrière, un monogramme formé d'un Δ

surmonté d'un M; dessous, la date, l'an 304 de l'ère du Pont, l'an 8 de notre ère. AV. 4.

Au même cabinet, et dans celui de M. le Prince Michel Galitzin à Moscou.

4. La même médaille, plus grande. AV. 5.

Au cabinet de M. le Prince Michel Galitzin à Moscou.

5. Tête nue d'Auguste.

ET. Tête nue imberbe, à droite; derrière, un monogramme composé des lettres ΚΛΕ; dessous, la date, l'an 305 de l'ère du Pont, l'an 9 de notre ère. AV. 4.

Au cabinet de M. le Chevalier Allier de Hauteroche à Paris.

6. Tête nue d'Auguste, à gauche.

ET. Tête nue imberbe, à droite; derrière, le monogramme formé des lettres ΚΝΕ, no. 1409 chez M. Mionnet; dessous, la date, l'an 305 de l'ère du Pont, l'an 9 de notre ère. AV. 4.

Autrefois au cabinet de M. Fourcade à Sinope.

Mionn. Descr. des Médaill. Ant. To. II. p. 366. m. 43.

7. ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. Tête diadêmée de Sauromate I.

Tête d'Auguste. AE. III.

Autrefois au cabinet de Vaillant.

Vaillant Numism. Graeca Imp. p. 6.

Morell. Specim. Rei numar. To. I. tab. 8. To. II. p. 345.

8. ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. Tête imberbe et diadêmée de Sauromate I. à droite.

ΒΑCΙΛΙCCΗC ΓΗΠΑΙΠΥΡΕΩC. Buste diadêmé de la reine Gépaepyris, à droite; dans le champ, à droite, les lettres IB. AE. 6.

Au cabinet impérial de Vienne, autrefois dans celui de M. Tiepolo à Vénise.

Mus. Theup. Ant. Numism. Ser. VIII. p. 1199.

Eckhel Doctr. Num. Veter. Vol. II. p. 375.

Visconti Iconogr. Grecque, pl. XLII. m. 12. To. II. p. 151-152.

9. La même médaille. Sauromate I. y est représenté plus vieux. AE. 5½.

Au cabinet de M. de Blaramberg.

## *GEPAEPYRIS.*

10. ΒΑCΙΛΙCCΗC ΓΗΠΑΙΠΥΡΕΩC. Buste diadêmé de Gépaepyris, épouse de Sauromate I. à droite.
Buste voilé d'Astarté, orné du modius; dans le champ, à gauche, les lettres I B. AE. 6.
Au cabinet Impérial de Russie.
Cary Hist. des Rois du Bosph. p. 87. pl. IV. m. 10.
Sestini Lett. e Dissert. Numism. To. I. 1789. p. 36.
Médaill. de M. le Baron de Chaudoir, p. 15. pl. III. m. 28.

## *SAUROMATES II.*

11. TI · ΙΟΥΛΙΟΥ ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. Buste diadêmé de Tibérius Julius Sauromatès II. à gauche.
Buste voilé d'Astarté, orné du modius, à gauche, au milieu d'une couronne de chêne; dans le champ, d'un côté M, de l'autre H. AE. 8.
Au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki.

12. TI · ΙΟΥΛΙΟΥ ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥ—ΜΑ——. Buste diadêmé de Sauromate II. à gauche.
Victoire allant de droite à gauche, tenant une couronne dans la main droite et une palme dans la gauche; dans le champ, les lettres M H; le tout dans une couronne de chêne. AE. 8.
Au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki.

13. TI · ΙΟΥΛΙΟΥ ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. Buste diadêmé de Sauromate II. à droite.
Victoire allant de droite à gauche, tenant une couronne dans la main droite, et une palme dans la gauche; dans le champ, les lettres M H. AE. 7.
Au cabinet de M. le Général-en-chef Comte de Suchtelen.
Baudelot de Dairv. Util. des Voyag. To. II. p. 505. n. 10.
Havercamp Allgem. Hist. III. D. t. VIII. n. 2.
Cary Hist. des Rois du Bosph. p. 45. pl. I. n. 8.
Eckhel Doctr. Num. Vet. Vol. II. p. 374.
Mionn. Descr. des Méd. Ant. To. II. p. 367. m. 46.
Visconti Iconogr. Gr. pl. XLII. m. 13. To. II. p. 152.

14. TI · ΙΟΥ — —————. Buste diadêmé de Sauromate II. à droite.

Les lettres MH dans une couronne de chêne, ornée d'une pierre précieuse, que l'on trouve à toutes les couronnes sur les revers suivans. AE. 7.

Au cabinet royal de Paris.

Mionn. Descr. des Méd. Ant. To. II. p. 367. m. 47.

15. ΤΙ · ΙΟΥΛΙΟΥ Μ ΒΑCΙΛΕωC ——— ΟΥ. Buste diadêmé de Sauromate II. à droite.

Les lettres MH dans une couronne de chêne. AE. 7.

Au cabinet Impèrial de Russie.

16. —ΙΟΥΛΙΟC ΒΑCΙΛΕΥ CΑΥ———. Buste diadêmé de T. J. Sauromatès II. légèrement barbu et ayant une moustache, à droite.

Les lettres MH dans une couronne de chêne. AE. 7.

Au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki.

17. ———ΙΟΥΛΙΟΥ ΒΑCΙΛΕωC ———. Buste de Sauromate II. portant une moustache, à droite.

Les lettres MH dans une couronne de chêne, sans pierre précieuse. AE. 7.

Au cabinet Impérial de Russie.

18. ΤΙΒΕΡΙΟC ΕΙΛΕΙΟC ΒΑCΙΛΕΙΟC CΑΜΑΤΟC. Buste diadêmé de Sauromate II. à droite.

Les lettres MH dans une couronne de chêne, ornée d'une pierre précieuse. AE. 7.

Chez l'auteur.

19. ΥΟΤΑΜΟϤΥΑϽ ——— —— ———ΙΤ Buste imberbe et diadêmé de Sauromate II. ayant une moustache, à droite.

Les lettres MH dans une couronne de chêne. AE. 8.

Au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki.

20. ΥΟΤΑΜΟϤΥΑϽ ϽΟƎΛΙϽΑƎ ΥΟΙΛ—— ——— Buste diadêmé de Sauromate II. légèrement barbu et avec une moustache, à droite.

Les lettres MH dans une couronne de chêne. AE. 8.

Au cabinet Impérial de Russie.

21[a]) —— —— —— ΣΑΥΡΟΜΑΤΗΣ. Sauromate II. habillé de la toge, assis sur la chaise curule, et tenant le bâton d'ivoire, tourné à droite.

ΤΕΙΜΑΙ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. Dans le milieu, bouclier et lance ; à gauche , casque et épée ; à droite, tête de cheval et hache ; au bas, les lettres M H. AE. 8.

Au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki.

21[b]) ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ——— ΣΑΥΡΟΜΑΤΗΣ. Sauromate II. habillé de la toge, assis sur la chaise curule , tourné à droite et tenant le bâton d'ivoire.

Les lettres M H au milieu d'une couronne de chêne. AE. 8.

Au cabinet de S. M. l'Impératrice-Mére.

22. ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΙΟΥΛΙΟΥ ΒΑΣΙ —— ———. Couronne posée sur une chaise curule; à droite, le bâton d'ivoire surmonté d'un buste ; à gauche, un bouclier et une lance.

Les lettres M H au milieu d'une couronne de chêne. AE. 7.

Chez l'auteur.

23. Τ · ΙΟΥΛΙΟΥ ΒΑΣΙ . . . . . ΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. Mêmes types.

Les lettres M H au milieu d'une couronne de chêne. AE. 6.

Au cabinet de M. le Général-en-chef Comte de Suchtelen.
Mionn. Descr. des Médaill. Ant. To. II. p. 368. m. 51.

24. ———ΟΥ ΣΑΥΡΟΜ——. Mêmes types ; à droite, la tête laurée de Septime Sévère , tournée à droite, dans une contremarque. AE. 7.

Même revers. Deux exemplaires.

Au cabinet Impérial de Russie.

25. Τ · ΙΟΥ————ΑΤΟΥ. Mêmes types.

Les lettres H M au milieu d'une couronne de chêne. AE. 8.

Au cabinet royal de Paris.

Cary Hist. des Rois du Bosph. p. 43. pl. I. m. 7.
Belley sur les médaill. de Pythod. p. 88. voy. Memoir. de Liter. To. XXIV.
Eckhel Doctr. Num. Vet. Vol. II. p. 374.
Mionn. Descr. des Médaill. Ant. To. II. p. 368. m. 51.

## *RHESCUPORIS I.*

26. ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΣ. Buste imberbe, à moustache et diadêmé de Tibérius Julius Rhescuporis I. à droite.

Buste diadêmé de l'épouse de T. J. Rhescuporis I. à droite; dans le champ, les lettres ΚΔ. AE. 5.

Au cabinet royal de Paris.

Maffei Gall. Antiqu. Sel. Epist. XXII. p. 105-106.
Cary Hist. des Rois du Bosph. p. 48. pl. I. m. 11.
Eckhel Doctr. Numor. Vet. Vol. II. p. 375.
Mionn. Descr. de Médaill. Ant. To. II. p. 369. m. 59.
Visconti Iconogr. Grecque, pl. XLII. m. 15. To. II. p. 154.

27. . . ΒΕΡΙΟϹ ΙΟΥΛΙΟϹ ΒΑϹΙΛΕΥϹ ΡΗϹΚΟΥΠΟΡΙϹ. Buste barbu de T. J. Rhescuporis I. ayant une moustache et diadêmé, à droite.

Même buste diadêmé de l'épouse de T. J. Rhescuporis II. à droite; dans le champ, les lettres ΚΔ. AE. 5.

Chez l'auteur.

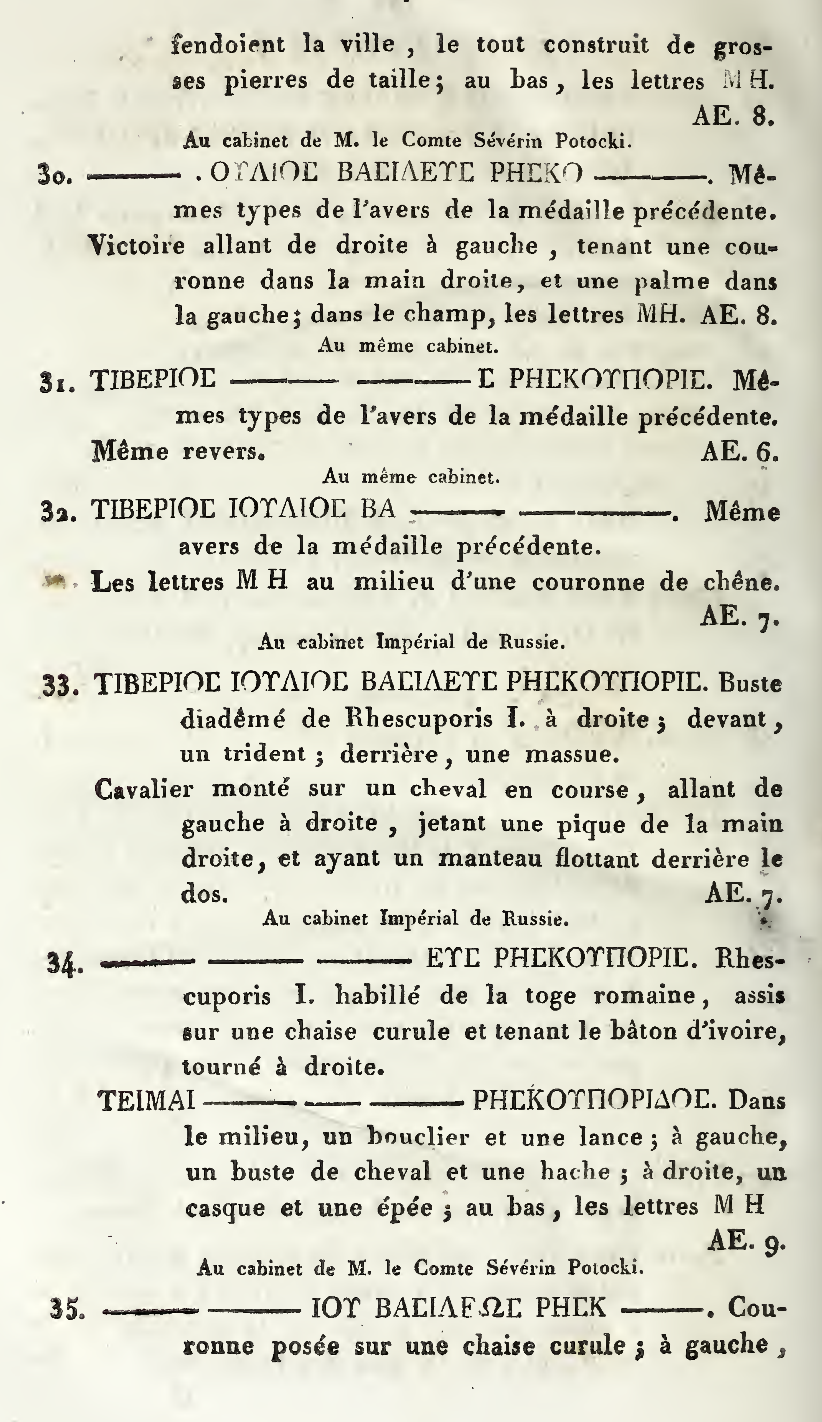
28. Bustes diadêmés et affrontés de T. J. Rhescuporis I. et de son épouse; au bas, les lettres ΜΗ.

ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΣ. T. J. Rhescuporis I. la tête diadêmée, tourné à droite, debout devant un trophée, habillé en guerrier, portant la chlamyde, approchant sa main droite de la bouche et tenant une lance dans la gauche; à ses côtés sont deux prisonniers agenouillés, les têtes tournées vers le roi, qui pose son pied gauche sur l'un d'eux dont la tête paroît être couverte d'un bonnet phrygien. AE. 8.

Au cabinet Impérial de Russie.

29. ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚ———. Mêmes types du revers de la médaille précédente.

Porte d'une ville, au dessus de laquelle on voit une statue équestre, tournée à droite; à gauche et à droite est une partie de la muraille de la ville, et à droite une des hautes tours qui dé-



fendoient la ville, le tout construit de grosses pierres de taille; au bas, les lettres M H. AE. 8.

Au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki.

30. ——— .ΟΥΛΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟ ———. Mêmes types de l'avers de la médaille précédente.
Victoire allant de droite à gauche, tenant une couronne dans la main droite, et une palme dans la gauche; dans le champ, les lettres MH. AE. 8.

Au même cabinet.

31. ΤΙΒΕΡΙΟΣ ——— ———Σ ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΣ. Mêmes types de l'avers de la médaille précédente.
Même revers. AE. 6.

Au même cabinet.

32. ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΒΑ ——— ———. Même avers de la médaille précédente.
Les lettres M H au milieu d'une couronne de chêne. AE. 7.

Au cabinet Impérial de Russie.

33. ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΣ. Buste diadêmé de Rhescuporis I. à droite; devant, un trident; derrière, une massue.
Cavalier monté sur un cheval en course, allant de gauche à droite, jetant une pique de la main droite, et ayant un manteau flottant derrière le dos. AE. 7.

Au cabinet Impérial de Russie.

34. ——— ——— ——— ΕΥΣ ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΣ. Rhescuporis I. habillé de la toge romaine, assis sur une chaise curule et tenant le bâton d'ivoire, tourné à droite.
ΤΕΙΜΑΙ ——— ——— ——— ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΔΟΣ. Dans le milieu, un bouclier et une lance; à gauche, un buste de cheval et une hache; à droite, un casque et une épée; au bas, les lettres M H AE. 9.

Au cabinet de M. le Comte Sévérin Potocki.

35. ——— ——— ΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΡΗΣΚ ———. Couronne posée sur une chaise curule; à gauche,

un bouclier; à droite, le bâton d'ivoire surmonté du buste de Tibère.

Les lettres MH au milieu d'une couronne de chêne, ornée d'une pierre précieuse. AE. 8.

Au même cabinet.

36. ——— ——— ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΡΗΣΚΟΥΠ———. Couronne posée sur une chaise curule; à gauche, un bouclier; à droite, le bâton d'ivoire surmonté du buste de Tibère.

Les lettres MH au milieu d'une couronne de chêne, ornée d'une pierre précieuse. AE. 8½.

Au cabinet de M. le colonel de Stempkovski.

## *RHESCUPORIS II.*

37. Tête nue d'Auguste, à droite; devant, deux petits globes.

ΓΙΤ. Tête nue de Tibère, à droite; derrière, un monogramme du roi composé des lettres ΒΑΩΡ (Mionn. monogr. 734); dessous, la date, l'an 313 de l'ère du Pont, l'an 17 de notre ère. AV. 4½.

Au cabinet du Roi de Bavière.

Mionn. Descr. des Médaill. Ant. To. II. p. 369. m. 54.

38. Tête nue d'Auguste, à droite.

AKT. Tête nue de Tibère, à droite; derrière, même monogramme du roi; dessous, la date, l'an 321 de l'ère du Pont, l'an 25 de notre ère. AV. 4.

Au cabinet de M. le Chevalier Allier de Hauteroche à Paris.

Mionn. Descr. des Médaill. Ant. To. II. p. 369. m. 55.

39. Tête nue d'Auguste, à droite; dessous, un petit globe.

EKT. Tête nue de Tibère, à droite; derrière, le même monogramme du roi; dessous, la date, l'an 325 de l'ère du Pont, l'an 29 de notre ère. AV. 4.

Au même cabinet.

40. Tête nue d'Auguste, à droite.

ϛKΓ. Tête nue de Tibère, à droite; derrière, même monogramme du roi; dessous, la date, l'an

326 de l'ère du Pont, l'an 30 de notre ère. AV. 4.

Au cabinet royal à Paris.

Cary Hist. des Rois du Bosph. p. 47-48. pl. I. m. 10.

Mionn. Descr. des Médaill. Ant. To. II. p. 369. m. 56.

Sestini Lett. e Dissert. Numism. To. VII. 1805. p. 29-30.

41. Tête nue d'Auguste, à droite; dessous, un petit globe.

ΘΚΤ. Tête nue de Tibère, à droite; derrière, un monogramme composé des lettres ΒΑΡΑ; dessous, la date, l'an 329 de l'ère du Pont, l'an 33 de notre ère. AV. 5.

Au cabinet de M. de Blaramberg.

42. Tête nue d'Auguste, à droite.

ΛΛΓ. Tête nue de Tibère, à droite; derrière, un monogramme composé des lettres ΒΑΩΡ; dessous, la date, l'an 331 de l'ère du Pont, l'an 35 de notre ère. AV. 4.

Au cabinet de M. le Chevalier Allier de Hauteroche à Paris; un autre exemplaire se trouvoit au cabinet d'Apostolo Zeno.

Bandini ad Vaill. Num. praest. To. II. p. 43.

Khevenh. Reg. Veter. Num. p. 149.

Cary Hist. des Rois du Bosph. p. 47.

43. Tête nue de Tibère, à droite.

ΔΛΓ. Tête nue de Caligula, à droite; derrière, un monogramme composé des lettres ΒΑΡ; dessous, la date, l'an 334 de l'ère du Pont, l'an 38 de notre ère. AV. 5.

Au cabinet Impérial de Russie.

44. La même médaille, avec un monogramme autrement formé. AV. 5.

Au cabinet royal de Munic.

Mionn. Descr. des Médaill. Ant. To. II. p. 369. m. 58.

45. Tête diadêmée de Rhescuporis II. à droite; devant, les lettres I B; derrière, un monogramme composé des lettres ΒΑΩΡ. AE. 6.

ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Tête nue de Tibère, à droite.

Au cabinet Impérial de Russie.

46. Tête diadêmée de Rhescuporis II. d'un caractère différent, à droite; devant, les lettres I B; derrière, le même monogramme différemment dessiné.

ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Tête nue de Tibère, à droite. AE. 5½.

Au même cabinet.

47. Tête diadêmée de Rhescuporis II. à gauche; derrière, un monogramme composé des lettres ΒΑΩΡ.

ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Tête nue de Tibère, à droite. AE. 6.

Au cabinet de M. le General-en-chef Comte de Suchtelen.

48. Tête diadêmée de Rhescuporis II. à gauche; devant, les lettres ΒΙ; derrière, même monogramme, mal rendu.

Même légende; même tête. AE. 5.

Chez l'auteur.

49. Tête diadêmée de Rhescuporis II. à gauche; derrière, un monogramme composé des lettres ΒΑΣΑΒ.

ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Tête nue de Tibère, à droite. AE. 5½.

Au cabinet Impérial de Russie.

50. Tête diadêmée de Rhescuporis II. à droite; devant, les lettres ΙΒ; derrière, un monogramme composé des lettres ΒΑΩΡ.

ΓΑΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ. Tête nue de Caligula, à droite. AE. 6.

Au cabinet Impérial de Russie.

Haym Thesaur. Brit. To. I. p. 242.
Havercamp. in Ioseph. Ed. pag. post Praef. 26. tab. II. n. 41.
Cary Hist. des Rois du Bosph. p. 49. pl. I. m. 12.
Sestini Descr. Num. Veter. p. 239.
——— Lettere e Dissert. Numismat. To. VI. 1804. p. 38.
Mionn. Descr. des Médaill. Ant. To. II. p. 370. m. 61.
Visconti Iconogr. Grecque, pl. XLII. m. 14. To. II. p. 153.

51. Même avers.

ΓΑΙΟΥ ΚΑΙCΑΡΟC ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ. Tête nue de Caligula, à droite. AE. 7.

Chez l'auteur.

52. Même avers.

ΓΑΙΟΥ ΚΑΙCΑΡΟC ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ. Tête nue de Caligula, à droite. AE. 5.

Chez le même.

*   *
*

Avant que de terminer ce mémoire il est nécessaire de dire un mot sur une brochure que l'on vient de publier à Vienne, intitulée :

Alterthümer am Nordgestade des Pontus; von Peter v. Köppen, Russisch-Kaiserlichem Hofrath(e) und Ritter, Mitglied(e) mehrerer gelehrten Gesellschaften. Wien, bei Carl Gerold. 1823. 107 Seiten. 8. C'est à dire : *Antiquités des côtes septentrionales du Pont Euxin, par M. Pierre de Koeppen etc. etc.*

L'auteur s'est proposé de donner une description historique des rivages qui bornent au nord la mer noire, et il a voulu faire passer en même tems son livre pour une analyse critique de celui de M. Raoul-Rochette sur les antiquités du Bosphore-Cimmérien. Mais il a manqué totalement ces deux buts. N'ayant en effet ni plus de connoissances dans les antiquités, ni plus d'expérience dans l'interprétation des monumens anciens que M. Raoul-Rochette, et peut-être encore moins; son livre en tant qu'il est une description des antiquités des bords de la mer noire, ne contient que très-peu de choses utiles et instructives et présente même des notions erronées en grand nombre. On ne peut non plus le regarder comme une analyse critique des Antiquités Cimmériennes de M. Raoul-Rochette, puisque son auteur n'a fait que rapporter presque toutes les grandes erreurs de M. Raoul-Rochette, sans même se douter de leur fausseté. Il n'en a relevé qu'un très petit nombre, qui étoient beaucoup trop grossières pour s'y méprendre.

Il paroît que l'auteur de la critique des Antiquités du Bosphore fait consister le mérite d'un écrivain à rassembler toutes les opinions d'autrui, à extraire d'une infinité de livres des jugemens divers, et à faire du tout un mélange dans lequel on n'apperçoit que très peu de discerne-

ment. De cette manière il accable ses lecteurs d'une foule de passages, dans lesquels les notions fausses obscurcissent le petit nombre de celles qui approchent quelquefois de la vérité ; et ce qui est pis encore, l'auteur ne tire presque jamais de cet amas de citations aucun résultat, et laisse son lecteur dans l'incertitude sur ce qu'il doit croire.

Au surplus, les extraits sur lesquels se fonde notre auteur, ne sont pas toujours exactement cités ni expliqués : il prête quelquefois à un écrivain une opinion qui n'est pas la sienne, et qui est démentie par le passage même qu'il cite pour la prouver.

Le critique de Vienne, ainsi qu'il a été déjà observé, n'avoit aucune des connoissances nécessaires pour rédiger un pareil ouvrage, et surtout pour critiquer un livre sur les antiquités grecques. Il a divisé son ouvrage en trois sections. La première renferme la géographie et l'ethnographie du nord de la mer noire. La seconde comprend ses remarques numismatiques. La troisième, ses observations sur des inscriptions antiques.

Quant à la première section, quoiqu'elle fourmille d'erreurs et de contradictions, elle est néanmoins préférable aux deux autres, et on y trouve un petit nombre d'observations chorographiques qui ne sont pas sans intérêt.

La seconde, où l'auteur disserte sur des médailles grecques, ne contient que des jugemens faux sur les monnoies publiées dans les Antiquités Cimmériennes, et les médailles que l'auteur a voulu donner au public, sont infidèlement dessinées, mal décrites, et leurs explications ne sont qu'une série d'erreurs.

Enfin la troisième section comprenant quelques inscriptions anciennes, n'est absolument d'aucune utilité. Elle se divise en deux parties, dont la première repète les raisonnemens et les commentaires de M. Raoul-Rochette. Notre auteur y approuve la plupart des notions fausses que renferment sur ce sujet les antiquités du Bosphore. La seconde partie contient des inscriptions qu'il donne comme inédites, mais dont plusieurs ont été pu-

bliées long-tems avant son livre. Toutes ces prétendues nouvelles inscriptions sont très-vicieuses et publiées d'après les mauvaises copies faites par l'auteur lui-même.

Le jugement que je porte sur ces antiquités du Pont-Euxin est appuyé sur des preuves solides et irrécusables, dans un mémoire où j'en ai fait spécialement la critique (voy. Sérap. IX. mémoire). J'ai cru devoir m'élever contre les nombreuses erreurs et les méprises contenues dans cet écrit, afin qu'elles ne se répandent pas parmi les amateurs des antiquités de la Russie méridionale qui n'auroient pas à leur disposition des moyens suffisans, pour les découvrir et en reconnoître toute la fausseté.

---

